

GROUPE



L.D.C.

S.A. au capital de 6 525 902,4 € à Directoire et Conseil de Surveillance

Siège social

Z.I. St-Laurent – CS 50925

72302 SABLE-SUR-SARTHE Cedex

RAPPORT FINANCIER

2013/2014



Sommaire

- I. ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013-2014**
- II. RAPPORT DE GESTION**
- III. RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE**
- IV. RAPPORT DU DIRECTOIRE EXPOSANT LES PROJETS DE RESOLUTION SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 AOUT 2014**
- V. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU
PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**
- VI. COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE AU 28 FEVRIER 2014
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES
CONSOLIDES**
- VII. COMPTES SOCIAUX ET ANNEXE AU 28 FEVRIER 2014 DE LDC SA
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**
- VIII. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**
- IX. TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE DU 21 AOUT 2014**



I. ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013-2014

DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013-2014

Mesdames, Messieurs,

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

**Le Président du Directoire
Denis LAMBERT**



II. RAPPORT DE GESTION

Rapport de Gestion 2013 / 2014



I - Faits marquants et chiffres-clés

L'année 2013 a été marquée par la perte de confiance et la crise économique engendrant une diminution de la consommation des viandes en France et ce, après une bonne progression en volaille sur l'année 2012 (+ 2,5 %).

Malgré ce contexte, le Groupe a continué à développer ses volumes, son chiffre d'affaires et à améliorer son mix produit en 2013/2014. Les prix des matières premières ont été plutôt dans une tendance baissière sur cet exercice. Les résultats de l'exercice sont satisfaisants, portés également par une activité de fin d'année réussie.

Pour autant, la filière volaille en France continue de supporter les effets d'une profonde restructuration avec le dépôt de bilan, la liquidation partielle d'acteurs majeurs et la fragilisation des autres acteurs de la filière.

En quelques chiffres 2013/2014, LDC c'est :

- Plus de 3 Milliards € de chiffre d'affaires + 3,5 %
- 122,2 M€ de résultat opérationnel
- 720,5 M€ de capitaux propres
- 96 M€ d'investissements industriels sur cet exercice

- 668 710 tonnes commercialisées
- 67 sites de production en France, Pologne et Espagne
- 5 plateformes logistiques en France
- 16 105 collaborateurs

II – Activités du Groupe

A / Les activités du Groupe LDC s'organisent autour des deux pôles d'activités Volaille (incluant l'Amont et l'International) et Traiteur.

Pôle Volaille

- Le métier d'origine de la SA LDC était l'abattage et la commercialisation de volaille. Son évolution soutenue par de la croissance organique et externe a rapidement fait évoluer son savoir-faire vers des activités de découpe et de fabrication de produits élaborés.
Le chiffre d'affaires 2013/2014 de ce pôle et hors Amont s'élève à 2 104 M€ représentant 69,5 % du chiffre d'affaires consolidé.
- Le pôle Amont s'est constitué suite au rapprochement avec le Groupe Huttepain en 2001. Il a permis de renforcer le sérieux de notre filière avicole tout en augmentant les garanties qualité apportées aux consommateurs. Cette filière assure la pérennité de nos élevages et de notre production française de volaille. Le pôle Amont développe également des activités diversifiées : les œufs de consommation et une filière porc-bovin et lapin.

- LDC a, depuis des années, engagé une politique de croissance à l'international. Les pays d'implantation sont l'Espagne et la Pologne. Ce pôle international représente 6,7 % du chiffre d'affaires consolidé.
 - En Pologne, les activités de nos 4 filiales sont concentrées sur :
 - la nutrition animale,
 - l'abattage de volaille,
 - la découpe de volaille,
 - la fabrication de produits élaborés.

Une consolidation est effectuée au niveau de la société Drosed afin d'intégrer les sociétés Roldrob (100 %), Sedar (99,77 %) et Drosed Surowiec (100 %).

- En Espagne, le Groupe LDC a signé le 08 février 2013 un protocole avec le Groupe *Alimentación Natural* (AN) permettant de prendre une participation de 35 % dans le capital de cette société. De ce fait, la production des activités de produits crus a été cédée et la société LDC AN Elaborados ne conserve qu'une production de produits élaborés et de produits festifs.

Pôle Traiteur

- En 1994, le Groupe LDC a élargi son champ d'activité sectoriel dans les activités pizza et sandwich avec le rachat de la société Toque Angevine et par d'autres acquisitions dans ce secteur, notamment la société Marie en 2009. De plus, la mise en œuvre d'investissements industriels importants permet d'être aux côtés des acteurs de référence du marché du Traiteur en France.

Le chiffre d'affaires 2013/2014 de ce pôle s'élève à 496,3 M€ représentant 16,4 % du chiffre d'affaires consolidé.

Répartition du chiffre d'affaires du Groupe LDC par secteur et par zone géographique

	2012-2013		2013-2014	
	CA en M€	% du CA total	CA en M€	% du CA total
Volaille	2 013,6	68,9%	2 104,0	69,5%
<i>Dont export</i>	232,4	8,0%	234,7	7,8%
Amont	207,2	7,1%	223,1	7,4%
Volaille France	2 220,8	76,0%	2 327,0	76,9%
International	200,8	6,9%	202,4	6,7%
Traiteur	501,5	17,1%	496,3	16,4%
<i>Dont export</i>	12,5	0,4%	11,0	0,4%
Total	2 923,1	100%	3 025,8	100%



B / LDC a su développer des marques fortes et reconnues :

Le succès du Groupe LDC est intimement lié à celui de ses marques. En prenant le parti d'appuyer son développement commercial sur des marques clairement identifiées véhiculant des valeurs fortes, LDC assure sa pérennité par une notoriété croissante :

Marques Volaille

- Loué Le poulet fermier élevé en plein air
94 % de notoriété assistée
- Le Gaulois Le plaisir, la convivialité en toute confiance, 100 % français
82 % de notoriété assistée
- Maître Coq Le savoir-faire du volailler au service du goût et de la qualité nutritionnelle
67 % de notoriété assistée

Marques Traiteur

- Marie La marque qui accompagne les consommateurs dans la recherche d'équilibre et de transparence.
96 % de notoriété assistée
- Tradition d'Asie Le spécialiste de la cuisine asiatique au rayon frais
39 % de notoriété assistée

Le Groupe LDC a aussi bâti sa réputation en capitalisant sur une production de volailles de qualité supérieure dans les principaux bassins avicoles en France et ses marques régionales (Bresse, Bourgogne, Ardèche, Normandie, Argoat, Landes, Gascogne, etc.).

C/ La situation du Groupe LDC :

Le Groupe LDC est, par son chiffre d'affaires, un intervenant majeur en agroalimentaire et dans ses secteurs d'activités volaille et traiteur.

→ Marché dont :

Activités Volaille	N° 1	Français et Européen en chiffre d'affaires
	N° 1	sur les produits élaborés, les labels et les découpes de volaille
Activités Traiteur	N° 2	Français
	N° 1	sur les produits asiatiques
	N° 2	sur les plats cuisinés et sur les pizzas et sandwiches frais

→ Nos principaux clients sont dans les réseaux de type :

GMS / Hard Discount
CHD / PAI / EXPORT

→ Nos fournisseurs

La qualité de nos produits nous a permis de bâtir la renommée et la pérennité du Groupe LDC grâce à une rigueur quotidienne. Nous attachons pour cela, depuis nos débuts, une attention de tous les instants à la sécurisation de nos approvisionnements de matières premières. Cette exigence, basée sur l'analyse des risques, passe par une sélection stricte des fournisseurs (de préférence locaux et à proximité des sites d'abattage), la traçabilité des produits et des contrôles à toutes les étapes de la transformation.

Pour le pôle Traiteur, nous avons instauré des règles d'éthique, de développement durable et d'exigences techniques spécifiques (additifs, OGM, huile de palme).

Pour le pôle Volaille, la majorité de nos matières premières provient de notre filière Amont, à laquelle s'applique une Charte Qualité d'aviculture LDC Volaille pour chaque organisme de production (covoires, fabricants d'aliments, élevages, organisations de production de vifs, ...).

Cette Charte Amont définit les exigences du Groupe concernant par exemple le respect des réglementations, la traçabilité, les plans de surveillance bactériologique et la maîtrise de l'hygiène, la gestion des flux et effluents ou encore la maîtrise du bien-être animal. Elle précise également les modalités de contrôle de nos fournisseurs par des audits et des évaluations de tous les opérateurs de la filière afin de s'assurer des produits sûrs et de qualité.

D / Environnement légal et réglementaire

Le Groupe LDC s'est bâti au cours des quatre dernières décennies sur des qualités d'exigence de qualité, d'innovation, du respect des hommes et des femmes qui le composent, et en respectant les codes en vigueur dans tous les domaines impliqués (social, sanitaire, environnement, finances, etc...).

Notre Groupe mène en continu des audits de qualité et de contrôle en interne afin de suivre la bonne application des procédures et du respect des réglementations. Par ailleurs, nous sommes confrontés très régulièrement à des investigations d'auditeurs ou de contrôleurs externes.

III – Résultats 2013/2014 des différents pôles du Groupe LDC

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2013/2014 sont établis suivant les normes IFRS en vigueur au 28 février 2014 telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

► Volaille

En France

En 2013, la consommation de volaille est en léger recul (-0,5 %) avec des baisses de consommation plus importantes au deuxième semestre.

Il en ressort un chiffre d'affaires de 2 104,0 M€ en progression de 4,5 % en incluant les nouveaux sites de Laval et Sérent repris en septembre 2012. Le deuxième semestre 2013/2014 a connu une baisse de 2,6 % des volumes LDC comparé à 2012/2013.

Le résultat opérationnel courant ressort à 112,9 M€ en 2013/2014 contre 79,1 M€ en 2012/2013 dont respectivement 11,4 M€ et 3,3 M€ de CICE. Hors CICE, le ROC s'établit à 101,5 M€, ce qui correspond à une marge opérationnelle s'élevant à 4,8 % contre 3,8 % en 2012/2013 et du même niveau à 4,8 % en 2011/2012.

Chiffres clés (en millions d'euros)
(hors amont)

	Exercice 2013-2014	Exercice 2012-2013	Exercice 2011-2012
Tonnage commercialisé	461 730 T	458 826 T	430 009 T
Chiffre d'affaires	2 104,0	2 013,6	1 898,1
Résultat opérationnel courant	112,9	79,1	90,7
Dont CICE	11,4	3,3	/
ROC hors CICE	101,5	75,8	90,7
Marge opérationnelle hors CICE	4,8 %	3,8 %	4,8 %

Les activités du pôle Amont permettent de dégager un chiffre d'affaires de 223,1 M€ en croissance de 7,6 %. Le résultat courant opérationnel du pôle Amont s'établit à 3,5 M€ en légère baisse de -0,2 M€ comparé à 2012/2013.

A l'International (Pologne et Espagne)

Chiffres clés (en millions d'euros)

	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2011
Tonnage commercialisé	87 123 T	80 186 T	81 260 T
Chiffre d'affaires	202,4	200,9	181,6
Résultat opérationnel courant	5,9	7,6	7,7
Marge opérationnelle	2,9 %	3,8 %	4,2 %

Pologne

Une sous-consolidation est effectuée afin d'intégrer les trois filiales de la société Drosed : Roldrob détenue à 100 %, Sedar détenue à 99,77 % ainsi que la société Drosed Surowiec détenue à 100 %.

Après avoir recentré ses activités vers le segment de la distribution GMS et développé fortement la représentativité de ses produits découpe, le Groupe Drosed a élargi sa gamme vers d'autres familles de produits. Le tonnage commercialisé continue à progresser significativement à 85 951 T (+ 8,9 %).

Cette croissance en volume a permis de dégager un chiffre d'affaires de 195,0 M€ soit + 10 %.

Le résultat opérationnel courant est à 6,6 M€ comparé à 8,3 M€ en 2012/2013. Cette évolution est due à une revalorisation partielle des prix de vente liée à des hausses de matières premières et à une activité de fin d'année moins rémunératrice.

Espagne

Les activités 2013 ne sont pas comparables avec l'activité 2012 puisque le périmètre de l'activité a changé significativement. Rappelons que le 8 février 2013, LDC a signé un protocole avec le groupe *Alimentación Natural* (AN Coop) permettant à LDC de prendre une participation de 35 % dans le capital de la société AN Avicola Melida (activité non consolidée, mise en équivalence). Cette prise de participation a été réalisée, en partie, par l'apport des

actifs de la société Avilaves Gredos, ce qui nous permet d'avoir une participation minoritaire chez un acteur de taille significative sur le marché espagnol.

Sur l'exercice 2013, le résultat opérationnel courant est en légère perte de - 0,7 M€ avec un chiffre d'affaires relativement comparable. Ce résultat est principalement attribué à un manque de volume dans les produits élaborés et à des frais résiduels liés à la réorganisation.

► Traiteur

L'exercice a été marqué par une progression de l'activité Marie, en particulier dans les pâtes à dérouler et les plats cuisinés et par la non revalorisation tarifaire des produits à marque distributeur, notamment dans les activités sandwich et pizza. Les volumes des produits surgelés ont baissé de -5,9 % sur l'exercice.

Pour la première fois depuis trois exercices, les tonnages commercialisés remontent très légèrement à 119 854 T (+0,1 %). Par contre, le chiffre d'affaires est en baisse à 496,3 M€ (-1 %) en raison d'un mix produit moins favorable.

Le résultat opérationnel courant du pôle Traiteur est proche de l'équilibre à - 0,1 M€ vs - 0,3 M€ l'exercice passé avec un impact du CICE de +3,0 M€ en 2013/2014.

Chiffres clés (en millions d'euros)

	Exercice 2013/2014	Exercice 2012/2013	Exercice 2011/2012
Tonnage	119 854	119 759	122 908 T
Chiffre d'affaires	496,3	501,5	494,1
Résultat opérationnel courant	(- 0,1)	(- 0,3)	(- 5,6)
Dont CICE	3,0	0,9	/

► Groupe LDC

Sur cet exercice 2013/2014, le chiffre d'affaires s'élève à plus de 3 milliards d'euros et affiche une croissance de 3,5 %. A périmètre identique, la croissance ressort à 2,9 %.

Le résultat opérationnel courant de l'exercice ressort en forte progression à 122,2 M€ contre 90,1 M€. Cette performance s'explique tant par le dynamisme des ventes que par la contribution du CICE (14,8 M€ contre 4,2 M€ sur l'exercice précédent).

Cette amélioration est le résultat conjugué d'une détente sur les prix des matières premières, d'une augmentation des ventes de produits à marque du Groupe et d'une activité de fin d'année réussie.

Le résultat net part du Groupe ressort à 77,5 M€ en progression de 19,7 %.

Chiffres clés du groupe LDC

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice 2013/2014	Exercice 2012/2013	Exercice 2011/2012
Chiffre d'affaires	3 025,8	2 923,1	2 774,3
Résultat opérationnel courant	122,2	90,1 ⁽¹⁾	93,4
CICE	14,8	4,2	NA
Résultat opérationnel courant hors CICE	107,4	85,9	/
Résultat net part du Groupe	77,5	64,7 ⁽¹⁾	56,4
Capacité d'autofinancement	175,5	140,7 ⁽¹⁾	137,8

(1) Après correction du CICE de +4,2 M€ au titre de l'exercice 2012/2013 non comptabilisé en raison des difficultés d'évaluation début 2013.

Sur cet exercice, les variations de périmètre ne concernent que le pôle Amont et ne sont pas significatives.

IV – Structure financière et trésorerie du Groupe

- La capacité d'autofinancement du Groupe représente 5,8 % du chiffre d'affaires, soit 175,5 M€, ce qui lui a permis de financer son programme d'investissement industriel de 96 M€ sur l'exercice 2013/2014.

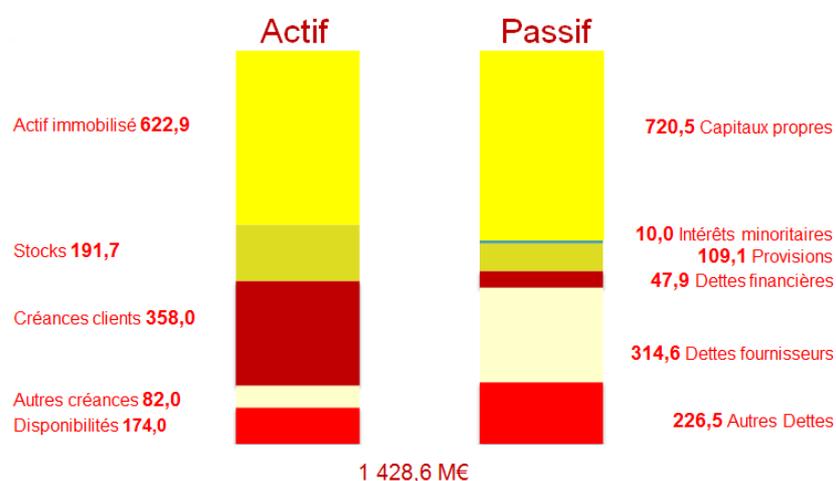
Flux de trésorerie 2013/2014

Liés à l'activité	+ 178,8
Liés aux opérations d'investissement	-89,9
Liés aux opérations de financement	-20,9
Variation de trésorerie	+ 68,0

- Le Groupe LDC a passé le cap des 700 M€ de capitaux propres part du Groupe avec un montant de 720,5 M€ au 28.02.2014.

La structure financière du Groupe s'est améliorée avec un excédent de trésorerie net à 126,1 M€.

Bilan simplifié au 28 février 2014



V – Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice et avant l'approbation de ce rapport.

VI - Perspectives

Au jour de l'approbation de ce rapport, nous sommes dans un contexte de crise économique en France comme dans d'autres pays européens.

Pendant le deuxième semestre 2013/2014, la consommation de volaille a baissé en France et reste incertaine.

Sur l'exercice 2014-2015, le Groupe poursuivra une démarche commerciale et de qualité permettant d'adapter au mieux une offre pouvant soutenir la consommation tout en travaillant l'amélioration de son mix produit.

Le secteur de la volaille en France sera obligé de continuer sa restructuration suite aux difficultés économiques de la filière.

Le pôle Traiteur a été pénalisé par la crise de la viande de cheval et les difficultés de l'activité sandwich et pizza. Ces activités traversent encore actuellement une phase de restructuration industrielle qui ralentit le redressement du pôle.

En Pologne, dans un marché volaille concurrentiel, les fondamentaux restent solides. Le Groupe cherchera à augmenter la valeur par le développement d'une politique de marque.

Le niveau des investissements industriels du Groupe restera élevé en 2014-2015 (proche de 110 M€) pour garantir la compétitivité, l'innovation, l'amélioration des conditions de travail et l'environnement dans l'ensemble de nos sites.

Malgré des incertitudes pesant encore sur l'évolution de la filière avicole et de la consommation en France, nous envisageons 2014-2015 avec une certaine confiance grâce à nos marques, nos efforts en matière de recherche et développement, et notre politique d'investissement industriel ambitieuse.

Le Groupe LDC a reçu de l'Autorité de la Concurrence une notification de griefs pour entente horizontale le 6 novembre 2013 suite à une procédure initiée en 2007. Pour des raisons qui lui sont propres, LDC a choisi de ne pas contester cette notification. LDC n'est pas en mesure d'anticiper les suites de la procédure ni les conséquences éventuelles. A ce stade, le Groupe n'a donc enregistré aucune provision dans les comptes au 28/02/2014. Le Groupe LDC a toujours agi dans l'intérêt général de façon à protéger tous les acteurs du producteur au consommateur.

VII - Résultats de la SA LDC

Les activités de la société SA LDC consistent en la gestion de toutes les participations financières détenues et l'exercice d'une animation de groupe.

Le chiffre d'affaires est constitué par :

- Des prestations d'encadrement
- « « de management
- « « de média
- « « externes
- Des redevances de marques

Le contenu des prestations réalisées figure dans différentes conventions signées tant avec les filiales françaises qu'étrangères.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2013/2014 ressort à 13 452 K€ contre 12 650 K€ pour l'exercice précédent.

Le bénéfice d'exploitation est de 1 054 K€ contre 256 K€.

Le résultat financier est positif à 29 303 K€ contre 25 452 K€. Il est principalement constitué de dividendes versés par les filiales du pôle volaille.

Le résultat net s'élève à 28 707 K€ contre 25 803 K€ l'exercice précédent.

Informations en matière de délais de règlement fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce, nous vous informons qu'à la date de clôture des deux derniers exercices clos, le solde des comptes fournisseurs s'élève à :

(en K euros)	Dettes non échues		Dettes échues	Total
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours		
Total des dettes fournisseurs au 28/02/2014	442	460	/	902
Total des dettes fournisseurs au 28/02/2013	630	581	/	1 211

VIII- LE GROUPE LDC ET LES FACTEURS DE RISQUES

Le Groupe LDC a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques majeurs hormis ceux présentés.

Risque sanitaire

Le risque sanitaire est au cœur des préoccupations journalières du Groupe. En effet, notre activité implique une rigueur de tous les jours au niveau de la qualité des produits finis vendus. Cette démarche passe par une sélection stricte des fournisseurs, la traçabilité des produits et des analyses laboratoires à toutes les étapes de la transformation.

Afin de garantir la sécurité des produits, le Groupe LDC utilise des outils de contrôle. Il a notamment adopté la démarche H.A.C.C.P. (Hazard Analysis Critical Control Point). Elle permet d'identifier les risques spécifiques pouvant altérer la qualité du produit à tous les stades de la production et de la commercialisation et de maîtriser ces risques par la mise en place de mesures préventives ou permettant de les minimiser ou de les éliminer. Cette démarche s'appuie, en outre, sur les auto-contrôles bactériologiques et physico-chimiques permettant de recenser les risques

potentiels et de vérifier le respect général de l'application des règles d'hygiène. Le système d'assurance qualité des sites est basé sur les normes internationales ISO 9001 version 2000, BRC (British Retail Consortium) et IFS (International Food Standard).

En plus des audits régulièrement menés, une veille réglementaire permet d'assurer le respect de la législation. Une synthèse des textes réglementaires est réalisée pour les services qualité sur site.

Un plan de « Food Defense », c'est-à-dire de protection de la chaîne alimentaire contre les actes malveillants, est en cours de déploiement dans les différents sites du Groupe. Il permet de diagnostiquer le niveau du risque puis de mettre en place un plan d'action ou d'amélioration adéquate.

Une cellule de prévention de crise a été mise en place depuis quelques années. Elle se réunit environ quatre fois par an. Une classification des risques a été effectuée concernant la qualité des produits (bactériologique, chimique, corps étranger) et des fiches thématiques ont été rédigées. Une procédure à suivre en cas de mise en évidence d'une anomalie a été établie permettant d'évaluer précisément le niveau du risque et les actions à mettre en place. Cette procédure permet d'être très réactif en cas d'alerte. De plus, le groupe veille à la maîtrise des informations et garanties affichées sur les produits : déclaration nutritionnelle, origine, certification, ...

Risque sur les approvisionnements

Le résultat du groupe LDC peut être affecté par la fluctuation du prix des matières premières liée à la volatilité du cours des céréales. Cette dernière est due à l'intensification des échanges mondiaux, aux variations climatiques et à la consommation.

Le cours des céréales connaît depuis quelques années des variations significatives. Le groupe rencontre des difficultés à répercuter les hausses et négocier des revalorisations tarifaires. Certains achats de céréales peuvent faire l'objet d'une couverture sur le MATIF.

Une partie des achats de volailles vivantes est réalisée par l'intermédiaire de contrats, auprès de groupements de producteurs, contrats qui déterminent les souches, les densités, l'âge minimal d'enlèvement et toutes les préconisations techniques. Ce cahier des charges est spécifique à chaque type de volaille. Le groupe LDC a signé avec l'ensemble des Organisations de Producteurs une charte « LDC Volailles » qui définit les obligations réciproques.

Risque d'image

LDC et ses filiales ont acquis avec le temps et grâce à leur rigueur une certaine notoriété. En effet, le Groupe veille à la fois au bien-être animal, à la qualité de l'alimentation animale jusqu'à l'équilibre nutritionnel des consommateurs. Plusieurs opérations de formation ont été réalisées à l'égard des dirigeants et de l'encadrement afin d'apprendre à maîtriser la communication vis-à-vis des médias dans de telles situations.

En cas de crise sanitaire majeure, le Groupe pourra s'appuyer sur des procédures détaillées de gestion de crise élaborées par la cellule de prévention. Afin de vérifier la pertinence, la bonne application et l'efficacité de la méthodologie et des outils mis en place, des exercices de simulation sont organisés une fois par an. Dans une démarche d'amélioration continue, chaque crise ou exercice de simulation fait l'objet d'un compte rendu partagé avec l'ensemble des sociétés du Groupe.

Risques externes et environnementaux

La prévention des risques d'incendie, d'inondation, de catastrophe naturelle, de vol et d'accidents passe par :

- la formation des salariés,

- des contrôles réguliers menés par les coordinateurs sécurité, les pompiers et les ingénieurs des compagnies d'assurance (élaboration du plan de traitement et de réduction des risques),
- des protections physiques (extincteurs automatiques dans les principales armoires électriques, sprinklage, détection d'intrusion, ...),
- la souscription d'assurances pour couvrir les pertes provoquées par ce type de catastrophes.

De plus, une réunion des responsables maintenance de chaque site est organisée tous les ans afin de développer le partage d'expériences au sein du Groupe.

En matière de prévention des pollutions et de gestion des ressources et des déchets, le Groupe dispose d'un service « Environnement » qui centralise les données et assure le suivi de l'évolution et l'application de la réglementation en matière d'environnement.

Tous les sites du Groupe sont soumis aux réglementations des ICPE (Installations classées pour la Protection de l'Environnement). Le Groupe veille au respect des déclarations obligatoires et à l'obtention des autorisations nécessaires. Les dossiers ICPE comprennent une étude des dangers approfondie.

On distingue trois types de pollution environnementale :

- La pollution de l'eau peut être due à des rejets polluants accidentels, à un dysfonctionnement momentané d'un ouvrage (station d'épuration par exemple) ou à l'utilisation d'eau d'extinction en cas d'incendie. Pour lutter contre ce risque, le groupe a mis en place plusieurs procédés dont l'utilisation de bassins de rétention, l'instauration de règles de stockage de produits ou encore des dispositifs de sécurité au niveau des stations d'épuration.
- La pollution de l'air peut être consécutive à un rejet de gaz toxique à la suite d'un incendie, à une fuite de gaz frigorifique (ammoniac par exemple) ou à la légionnelle suite à un dysfonctionnement des tours aéroréfrigérantes. Le Groupe a mis en place des contrôles d'étanchéité, des systèmes de détection des fuites et diverses procédures de contrôles afin de réduire le risque. Un plan de substitution des installations R22 a été établi afin d'anticiper la réglementation qui vise à supprimer leur utilisation d'ici 2015.
- Le risque de pollution du sol est réduit grâce aux rétentions de produits polluants (exemple : cuves gasoil, produits chimiques, ...). De plus, le Groupe respecte la réglementation en matière d'épandage des boues des stations d'épuration (règles d'épandages, distances, périodes, suivis analytiques, bilan agronomique, ...).

Une démarche « Audit et maîtrise du risque chimique » a été déployée sur l'ensemble des sites du Groupe depuis 2012. Elle vise à identifier les produits et les situations de travail à risque et permet de proposer des solutions telles que le remplacement des produits quand la substitution est possible ou encore la mise en œuvre de moyens de protection individuels ou collectifs.

L'activité du groupe est très importante au moment des fêtes de fin d'année. Compte tenu de la période de réalisation de ces activités, celles-ci peuvent être exercées dans des conditions météorologiques difficiles pouvant entraîner des retards de livraison voire des difficultés lors du ramassage des volailles.

Risques sociaux

Le Groupe est sensible à la sécurité et à la santé de ses salariés. Un suivi du taux de fréquence et du taux de gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles est organisé dans chaque filiale et un reporting Groupe est établi mensuellement. Cet outil sert à définir des plans d'action. En 2013, on peut constater une diminution globale de la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles, par contre leur fréquence a augmenté.

Des moyens de protection individuelle, parfois obligatoires et toujours fortement recommandés, sont tenus à la disposition du personnel : chaussures de sécurité, gants, casques, bouchons d'oreilles, lunettes de protection. Les principaux risques sont liés aux déplacements et à la manutention : chutes d'objets, glissades, coupures. Des

campagnes de prévention et d'affichage sont organisées, par exemple le nombre de jours sans accident du travail, et des formations « gestes et postures », « Hygiène, qualité, sécurité », ... sont dispensées aux salariés. Les formations concernent aussi bien le personnel que l'encadrement ou encore les directeurs de site. Des réflexions sont également menées concernant l'amélioration et l'aménagement ergonomiques de postes de travail et la mécanisation des tâches les plus répétitives afin de réduire la pénibilité du travail et limiter l'apparition de troubles musculo-squelettiques.

LDC dispose d'une politique sécurité Groupe depuis 2007 dont les objectifs sont : l'amélioration des conditions de travail, la baisse des accidents du travail et des maladies professionnelles, l'instauration et le maintien d'un bon climat social et d'une fiabilité industrielle. Chaque site dispose d'un coordinateur sécurité. Toujours dans cette démarche de partage d'expériences et d'amélioration continue, le Groupe a mis en place depuis 2011 des audits croisés. Une formation des coordinateurs sécurité par niveau sera mise en place. De plus, des comités de pilotage par site ont été créés afin de stimuler et structurer le management de la sécurité.

Le Groupe a mis en place une cellule de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) afin de limiter le risque d'inadéquation des compétences aux besoins mais aussi de prévenir l'éventuelle perte d'expérience et de compétences due à l'évolution démographique.

Risques commerciaux

Le groupe LDC propose une large gamme de produits pour tous les secteurs de distribution GMS, Hard Discount, RHD, collectivités, PAI.

Au cours des récentes crises, le groupe LDC a su montrer la force de son modèle et conserver sa clientèle. En ce qui concerne les pôles les plus représentatifs, à savoir la Volaille et le Traiteur, l'activité est répartie d'une façon équilibrée par rapport à la représentativité des marchés sur lesquels le Groupe intervient.

En ce qui concerne le risque de non-recouvrement de créances, le Groupe a mis en place des procédures internes de gestion du crédit clients et de recouvrement de créances. De plus, le Groupe a souscrit une assurance-crédit. Les filiales peuvent y avoir recours pour leurs clients France et Export.

Risques juridiques, réglementaires et fiscaux

Une veille juridique, centralisée au niveau de la Direction Administrative et Financière du Groupe assistée par des cabinets de conseil spécialisés, permet de détecter les évolutions législatives pouvant avoir un impact sur l'activité. Cela permet de renforcer la conformité du Groupe aux lois et aux règlements qui lui sont applicables. La gestion fiscale est assurée par la Direction Administrative et Financière du Groupe.

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est engagé dans un certain nombre de procès ou de litiges. Les charges pouvant en découler, estimées probables, ont fait l'objet de provisions dans les comptes. Celles-ci figurent dans la rubrique 15 de l'annexe des comptes consolidés. Compte tenu du nombre de sociétés en activité dans le Groupe, celui-ci fait l'objet d'une façon quasi-permanente de contrôles fiscaux et/ou sociaux.

Deux contentieux en cours sont à signaler :

- La société Marie a constitué une provision de 5 247 K€ à la suite d'une amende notifiée par l'administration fiscale. La société conteste ce redressement et a fait appel de cette décision.
- Le groupe LDC ainsi que certaines de ses filiales ont reçu de l'Autorité de la Concurrence une notification de griefs pour entente horizontale le 6 novembre 2013 suite à une procédure initiée en 2007. Pour des raisons qui lui sont propres, LDC a choisi de ne pas contester cette notification. LDC n'est pas en mesure d'anticiper les suites de la procédure ni les conséquences éventuelles. A ce stade, le Groupe n'a donc

enregistré aucune provision dans les comptes au 28/02/2014. Le Groupe a toujours agi dans l'intérêt général de façon à protéger tous les acteurs du producteur au consommateur.

Risques informatiques

La protection physique, la sécurisation des données et l'accessibilité des systèmes sont assurées par le service informatique du Groupe avec une veille permanente à la sécurité globale du système contre les risques d'erreur, d'intrusion et de piratage. La politique de sécurité est déclinée en trois points : la sécurité matérielle et réseaux, la sécurité des données et la sécurité légale. Une politique de sauvegarde des données est déployée au niveau des sociétés du Groupe. Le Groupe est doté d'un système de sauvegarde des transactions qui permet de restaurer les données à tout moment. Le service informatique participe également au déploiement des logiciels dans les sociétés nouvellement intégrées afin d'uniformiser les applications informatiques au niveau du Groupe.

Une nouvelle version du logiciel comptable est en cours de déploiement dans les filiales des pôles Volaille et Traiteur. Elle offre la possibilité d'une gestion des accès par profil qui permet d'améliorer la séparation des tâches.

Risques financiers

En ce qui concerne les signatures bancaires, les signataires sont définis selon le principe général du Groupe. Des règles de contrôle interne encadrent les délégations nouvelles. Le suivi de ces délégations est effectué une fois par an dans le cadre de la circularisation des banques.

Risque de liquidité

Le Groupe LDC pratique une gestion prudente. Au 28 février 2014, l'excédent net de trésorerie est de 126,1 M€. Le trésorier du Groupe sélectionne les produits de placements qui devront être utilisés par les filiales du Groupe. Les critères de sélection permettent d'assurer la liquidité et la sécurité des placements.

Risque de taux

Au niveau du Groupe LDC, la politique de gestion des taux d'intérêt est coordonnée, contrôlée et gérée de manière concertée avec les filiales. Les placements sont garantis en capital s'ils sont conservés jusqu'à l'échéance. Les emprunts sont comptabilisés le jour de la mise en place à la juste valeur de la contrepartie donnée qui correspond à la trésorerie reçue nette des frais d'émission connexes. Compte tenu de son endettement et des taux garantis pour ses placements, le Groupe LDC estime que le risque de taux est modéré.

Risque de change

Le Groupe est peu soumis au risque de change, ses approvisionnements et ses ventes s'effectuant essentiellement en euros. Toutefois, il a été mis en place des couvertures de change à terme sur les devises les plus fréquemment utilisées.

Risque de fraude

Le Groupe n'est pas à l'abri de tentatives de fraudes externes. La lutte contre ce type d'attaques passe par la sensibilisation et l'information des personnes concernées ainsi que l'application et le respect rigoureux des procédures internes.

Le Groupe continue notamment de renforcer en permanence la sécurisation des opérations financières. Nos collaborateurs sont sensibilisés aux tentatives de fraude dont ils pourraient être victimes soit par approche directe ou infiltration au niveau du personnel financier ou administratif. Des procédures internes sont en place pour déjouer ces pratiques et sont strictement respectées.

Assurances

Le Groupe LDC travaille depuis de nombreuses années par l'intermédiaire de courtiers en assurances.

Assurances dommages aux biens et perte d'exploitation

En ce qui concerne les dommages aux biens et pertes d'exploitation, la majorité des filiales françaises sont rattachées à un contrat Groupe. Les garanties sont donc les mêmes pour tous les sites mais les franchises varient en fonction du niveau de prévention et de protection du site. Les actifs sont assurés en « Valeur à neuf » et les pertes d'exploitation principalement pour une durée de 12 mois. Des audits sont régulièrement menés par les ingénieurs de la compagnie d'assurance. Une réunion annuelle de présentation du niveau de maîtrise des risques, des systèmes de prévention et de protection mis en place est animée par ces ingénieurs. Des actions sont alors déployées par le service Sécurité du Groupe sur les sites suite aux recommandations formulées telles que sprinklage, gardiennage ou télésurveillance, protection armoires électriques, etc.... Les experts conseillent également le Groupe lors des projets d'extension de site.

Assurances responsabilité civile

Quant à la responsabilité civile, toutes les sociétés des pôles Volaille et Traiteur adhèrent au même contrat Groupe. Une couverture complémentaire a été souscrite concernant les filiales étrangères. Le Pôle Amont dispose d'une couverture spécifique liée à son activité.

De plus, le Groupe a un contrat particulier concernant le risque de contamination et d'atteinte à l'image.

Grâce aux actions visant à améliorer les systèmes de prévention et de protection, le Groupe a diminué ses coûts d'assurances. L'objectif du Groupe est de continuer à sécuriser ses moyens de production et optimiser les primes au travers de la formalisation et l'actualisation des plans de continuité d'activité par exemple.

IX – RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2013, nous avons finalisé le travail de veille internationale initié en 2012. Ce travail a permis d'identifier des axes stratégiques de diversification. Après consultation du Comité de Direction, deux orientations stratégiques ont déjà été initiées.

Le Groupe a orienté ses efforts de Recherche & Développement en 5 axes :

- ⇒ La mise au point de nouveaux produits
- ⇒ L'optimisation et la composition des procédés
- ⇒ L'optimisation nutritionnelle
- ⇒ Les ingrédients
- ⇒ Les emballages

Dans le domaine des procédés, les projets majeurs ont été :

- La conception d'un nouveau procédé d'échaudage et de plumaison à la cire pour un abattoir canard, dans le but d'optimiser la qualité produit tout en améliorant les rendements. Ce procédé a été mis en œuvre fin 2013.
- La mesure des flux de chaleur et des transferts d'énergie au sein d'un four de cuisson, dans le but de concevoir des dispositifs de pilotage des fours.
- L'étude de nouveaux procédés de cuisson et friture des nems, afin d'améliorer l'utilisation des matières grasses. A l'issue de ce projet, nous envisageons d'adopter un procédé permettant d'optimiser le profil nutritionnel des nems.
- L'étude et la compréhension des transferts d'énergie au cours de la pasteurisation en autoclave, en utilisant la vapeur. Cette étude permet une meilleure maîtrise de la pasteurisation et une amélioration qualité des produits.

Pour la partie ingrédients, nous avons notamment travaillé sur :

- La mise en œuvre de bioferments au sein des produits à base de viande ou de charcuterie (jambons, saucisses), afin de protéger ces produits contre les bactéries pathogènes. Une gamme de produits (knacks) a déjà adopté

cette solution en supprimant les conservateurs chimiques, et l'objectif est d'étendre ces résultats à d'autres catégories de produits.

- Des travaux de compréhension des phénomènes de rancissement au sein d'un certain nombre de familles de produits : produits surgelés à base de charcuterie, nuggets de poulet, produits saisonniers à base de dinde. Ces études, autant centrées sur la qualité des matières en amont que sur les procédés de fabrication, visent à garantir une meilleure qualité des produits au cours de la DLC.
- La meilleure compréhension des caractéristiques des farines, autant en farine de blé – mise au point de tests de caractérisation de la farine, conduisant à une meilleure maîtrise des process pâte à pizza et pâte feuilletée – qu'en farine de riz - compréhension des facteurs influençant la rétrogradation de l'amidon de riz (étude encore en cours).

En ce qui concerne les emballages, nous avons entre autres :

- mis au point un emballage éco-conçu pour plats cuisinés
- identifié de nouvelles solutions matériaux et procédés afin de développer des fonctionnalités nouvelles dans le domaine de l'atmosphère modifiée, dans le but d'apporter une valeur ajoutée aux produits (par exemple aromatiques), mais également d'allonger la durée de vie des produits.

L'optimisation nutritionnelle et la naturalité restent une priorité du Groupe. Ainsi :

- dans la prolongation des travaux effectués au sein de Marie lors des années précédentes, des études importantes ont été initiées afin d'identifier les axes d'amélioration nutritionnelle au sein du pôle volaille. Les axes majeurs d'amélioration nutritionnelle (qualité et quantité des matières grasses, réduction des additifs, sel) ont été approuvés, et ce travail verra son aboutissement en 2014 par la validation des Chartes Nutritionnelles Le Gaulois et Maître Coq ;
- la sélection d'ingrédients d'origine française demeure un axe majeur. Fin 2013, la marque Marie a réussi à concentrer son approvisionnement de viandes (poulet, porc, bœuf) en France pour ses plats cuisinés frais.

En 2013, nos équipes Recherche & Développement ont par ailleurs poursuivi leurs efforts afin de mettre au point de nouveaux concepts sur l'ensemble des marques, et des groupes de créativité ont fait émerger de nouveaux concepts pour satisfaire les consommateurs. Par ailleurs, la créativité a également été utilisée de façon transversale, afin de générer des concepts innovants autant en emballages qu'en ingrédients.

Enfin, 2013 a été une année au cours de laquelle le Groupe LDC a continué à concentrer ses travaux :

- sur l'optimisation continue de ses produits existants, autant en terme de compétitivité que sur le plan organoleptique, afin de présenter les meilleures offres possibles sur le marché ;
- sur l'innovation produit, avec plus de 800 offres nouvelles sur les marchés volailles et traiteur, à la fois en Grandes Surfaces, en Restauration Hors Foyer et à l'Export. Parmi celles-ci, on compte plus de 200 innovations GMS sous nos marques.

Voici quelques illustrations de nos innovations 2013 :

Box de découpes poulet rôties, accompagnées de sauce moutarde et barbecue

A réchauffer au four ou au micro ondes



Morceaux de haut de cuisse de poulet avec os sans peau, manchonnés, marinés et rôtis (ribs). A consommer froid ou chaud



Morceaux de Haut de cuisse de poulet panés, sans os et sans peau

2 références : « l'original » (légèrement relevé) et « hot and spicy » (relevé)



Terrine de foie gras de canard entier, assaisonné et éveiné. Canard élevé en Bretagne, parfumé au Pommeau

Conditionné en barquette de 250g operculée



Gésiers de volaille confits conditionnés dans un rouleau gradué portionnable

Portions de 50 et 100 g



Pâtes Radiatori, une gamme de pâtes cuisinées aux goûts inédits et saveurs marquées.

Format 600 g spécialement adapté aux couples



Nouvelle recette de cake aux légumes du soleil et chorizo origine France.

Idéal pour agrémenter l'apéritif, prêt en 2'30 au micro-ondes



Nouvelle référence Juste Cuisson au steak haché (100 % Origine France)

2 sachets spécial micro-ondes, le consommateur choisit sa cuisson préférée (saignant, à point.....)



Une pâte sablée à dérouler résolument simple et accessible avec une liste d'ingrédients simple (sans colorant, sans arôme ajouté, sans matière grasse hydrogénée) et de qualité supérieure (farine française sélectionnée)



Duo de préparation culinaire pour réaliser des toasts, des canapés, ou à utiliser en verrines
Recettes : Effiloché de canard aux fruits secs, Emietté aux 2 saumons, mascarpone et citron vert



Assortiments de 3 recettes de makis avec une dosette de sauce soja japonaise et une pince bambou :
- recettes poisson (saumon crème ciboulette / thon citron coriandre poivron / thon piment tomate)
Existe également en recettes la viande



Sandwich frais avec un pain Bretzel

Une fameuse recette de pain alsacien garnie de jambon et fromage, en format 215 g



X – Structure du capital et opération afférentes aux actions

10.1 – Structure du capital

A la date du 28 février 2014, le capital de la société LDC est composé de 8 157 378 actions (nominal 0,80 €) ainsi réparties :

Actionnariat	Actions	% de capital	Droits de vote théoriques	% Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% de Droits de vote exerçables en AG
Famille Lambert	3 422 966	41,96	6 845 932	48,16	6 845 932	48,44
Famille Chancereul	1 511 707	18,53	3 023 414	21,27	3 023 414	21,39
Famille Huttepain	779379	9,55	1 558 161	10,96	1 558 161	11,03
Famille Guillet	344362	4,22	688 724	4,84	688 724	4,87
Sous-total concert	6 058 414	74,26	12 116 231	85,23	12 116 231	85,73
CAFEL	824651	10,11	824 651	5,80	824 651*	5,84
Actions auto-détenues	83423	1,02	83 423	0,59	-	-
Public et autres "nominatifs"	1 190 890	14,61	1 190 890	8,38	1 190 890	8,43
TOTAL	8 157 378	100	14 215 195	100	14 131 772	100

* La CAFEL a retrouvé le 15 mai 2014 ses droits de vote dont elle était privée suite à un retard de franchissement de seuils.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Aucune modification significative de l'actionnariat n'est intervenue depuis la clôture de l'exercice.

Des engagements collectifs de conservation d'actions entre les actionnaires des groupes familiaux LAMBERT – CHANCEREUL – GUILLET et HUTTEPAIN dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la « loi DUTREIL » du 1^{er} août 2003 ont été signés au cours de l'exercice 2011 – 2012 et ont remplacé les précédents engagements.

Ces conventions ont fait l'objet d'une communication à l'AMF.

10.2 - Programme de rachat d'actions

A titre préalable, il est rappelé que l'Assemblée générale Mixte du 22 août 2013 a autorisé le Directoire pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 400.000 actions.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

L'Assemblée a fixé le prix maximum d'achat par action à 160 €, soit un montant maximal de l'opération de 64 000 000 €.

Au cours de l'exercice 2013/2014, et suivant les autorisations accordées par les Assemblées Générales mixtes ordinaires et extraordinaire du 23 août 2012 et du 22 août 2013, les opérations réalisées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ont été les suivantes :

	Nombre de titres	Montant (en K€)
Au 28 février 2013	76 290	4 335
Acquisitions	45 725	4 846
Cessions	38 592	3 759
Au 28 février 2014	83 423	5 439

Cours moyen des achats : 105,98 €.

Cours moyen des ventes : 97,40 €.

Montant total des frais de négociation : 0 €

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	1,02
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille :	83 423
- dont, contrat de liquidité	2 545
- dont, couverture de plans d'options d'achat d'actions ou attribution gratuite d'actions	50 000
- dont, annulation	/
- dont, opérations de croissance externe	30 878
- dont, valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	/
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	5 438 599€
Valeur de marché du portefeuille (en euros) (sur la base du cours de clôture du 28 février 2014)	9 925 669 €
Valeur nominale globale	66 738 €

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'Assemblée Générale.

10.3 - Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions auto détenues

Voir document intitulé « **RAPPORT DU DIRECTOIRE EXPOSANT LES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 AOÛT 2014** »

10.4-Tableau récapitulatif des délégations et/ou autorisations en matière d'augmentation de capital ⁽¹⁾

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentations / Attributions réalisées les exercices précédents	Augmentations/ Attributions réalisées au cours de l'exercice	Montant résiduel
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	22 août 2013	21 octobre 2015	1 % du capital social	Néant	Néant	1 % du capital social
Autorisation en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions	22 août 2013	21 octobre 2016	120 000 actions	Néant	Néant	120 000 actions
Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes	18 août 2011	17 octobre 2014	80 000 actions	Néant	Néant	80 000 actions
Délégation en vue d'émettre des BSA, BSAANE, et/ou des BSAAR réservés à une catégorie de personnes	22 août 2013	21 février 2015	96 000 euros	Néant	Néant	96 000 euros

(1) Hors programme de rachat d'actions

Par décision en date du 18 mai 2011, le Directoire avait décidé de mettre en œuvre le plan d'attribution gratuite d'actions à raison de 2 500 titres au profit de Monsieur André DELION. Le Directoire, lors de sa séance du 15 mai 2013, après avoir vérifié que les conditions et critères d'attributions ont été respectés, a constaté l'attribution définitive des 2 500 actions gratuites au profit de Monsieur André DELION.

Le Conseil de Surveillance du 22 novembre 2007 a décidé que 35 % des actions attribuées gratuitement et/ou issues de stock-options par les dirigeants doivent être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de fonction des mandataires sociaux.

10.5 - Éléments susceptibles d'avoir une incidence en période d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

1°) La structure du capital de la société

La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au paragraphe « Structure du capital ».

2°) Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et au transfert d'actions, hormis la sanction statutaire de privation des droits de vote susceptible d'être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital en cas de non-respect de l'obligation statutaire de déclaration du franchissement de seuil de 2% du capital ou de tout multiple de ce pourcentage concernant les actions excédant la fraction qui aurait du être déclarée. (Article 12-4 des statuts)

3°) Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12

Néant

4°) La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Il est précisé toutefois qu'il existe un droit de vote double pour toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. (Article 39 des statuts)

5°) Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Les droits de vote attachés aux actions LDC détenues par le personnel au travers du FCPE LDC ACTIONS sont exercés par un représentant mandaté par le conseil de surveillance du FCPE à l'effet de le représenter à l'Assemblée Générale de LDC.

6°) Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

A la connaissance de la société, un pacte d'actionnaires a été conclu en juillet 2004 entre les principaux groupes familiaux Lambert, Chancereul, Guillet et Huttepain (Décision AMF N°204C1172). Les groupes familiaux qui ont déclaré agir de concert détiennent ensemble plus des deux tiers du capital et des droits de vote.

Les mesures mises en place par la société au sein des structures de gouvernance pour éviter que le contrôle ne soit exercé de manière abusive sont les suivantes:

- dissociation des fonctions de direction et de gestion assumées par le directoire et les fonctions de contrôle dévolues au conseil de surveillance ;
- présence de deux membres indépendants au sein du conseil de surveillance.
- Création d'un Comité d'Audit en 2010.

7°) Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ou du directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la société

- Les règles de nomination et de révocation des membres du directoire sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 18 à 21 des statuts.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

8°) Les pouvoirs du conseil d'administration ou du directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

En matière de pouvoirs du directoire, les délégations en cours sont décrites dans le paragraphe « Programme de rachat d'actions » et dans le tableau récapitulatif des délégations.

9°) Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts

NEANT

10°) Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

NEANT

XI.- Organes de direction et de surveillance

11.1 - Fonctionnement

La société LDC est composée d'un Directoire et d'un Conseil de surveillance, cette forme de société permettant de dissocier les fonctions de gestion et de direction de celles de contrôle.

En outre, la société est dotée d'un comité de direction de huit membres dans lequel sont présents les directeurs de pôle et les directeurs des principales fonctions transversales.

Le Conseil de surveillance du 20 mai 2010 a décidé le principe de la création d'un Comité d'Audit ad'hoc et lors de sa séance du 19 août 2010 a procédé à la désignation des membres du Comité d'Audit et a déterminé ses règles de fonctionnement.

Le Conseil de Surveillance a décidé, lors de sa séance en date du 19 août 2010, de se référer au Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, pour remplir son obligation de se référer à un code de gouvernement d'entreprise.

Dans sa séance du 2 février 2012, le Conseil de Surveillance a décidé de mettre en place un code de déontologie boursière.

11.2 – Informations sur les mandats des membres du Directoire

11.2.1 - Composition du directoire au 28 février 2014 :

- **Monsieur Denis LAMBERT**
- Président du directoire SA LDC

Autres mandats et fonctions dans des **sociétés françaises** non cotées:

Sociétés Groupe LDC

- Président SAS LDC Sablé
- Président SAS LDC Volaille
- Président SAS Les Fermiers de l'Ardèche
- Président SAS LDC Traiteur
- Président SAS ARRIVE
- Président SAS ARRIVE Auvergne
- Président SAS SOFIA
- Président SAS LDC Services
- Président SAS STAM POIRAUD

Sociétés hors groupe

- Co-gérant Société Civile Rémy Lambert
- Administrateur de la Société Civile DSRL
- Administrateur Vice-Président : Syndicat Association Syvol
- Administrateur : Syndicat Association FIA

Autres mandats et fonctions dans des **sociétés étrangères** non cotées :

Sociétés groupe

- Membre du Conseil de surveillance SA DROSED,

- Membre du Conseil de surveillance SA ROLDROB,
- Membre du Conseil de surveillance SA DROSED SUROWIEC,
- Membre du Conseil de surveillance SEDAR
- Membre du Conseil d'administration de AN AVICOLA MELIDA
- Membre du Conseil d'Administration de AVILAVES GREDOS,
- Président du Conseil d'Administration de LDC AN ELABORADOS
- Membre du Conseil d'administration de AVES LDC ESPANA

*Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice au sein du groupe : 275 708 €
rémunération variable comprise.*

• **Monsieur Thierry CHANCEREUL**

- Membre du directoire SA LDC

Autres mandats et fonctions dans des sociétés françaises non cotées :

- Président SAS LDC Aquitaine
- Président SAS LDC Bourgogne
- Président SAS PALMID'OR
- Président SAS CORICO

*Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice au sein du groupe : 203 800 €
rémunération variable comprise.*

• **Monsieur Philippe GUILLET**

- Membre du directoire SA LDC

Autres mandats et fonctions dans des sociétés françaises non cotées :

Sociétés Groupe LDC

- Président SAS LDC BRETAGNE
- Président SAS SNV
- Président SAS LDC FOODS
- Président SAS CELTYS
- Président SAS CELVIA
- Président SAS PROCANAR

Sociétés hors groupe

- Gérant associé SC LAZULI

*Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice au sein du groupe : 211 900 €
rémunération variable comprise.*

• **Monsieur Gilles HUTTEPAIN**

- Membre du directoire SA LDC

Autres mandats et fonctions dans des sociétés françaises non cotées:

Sociétés Groupe LDC

- Président SAS Huttepain Aliments
- Président SAS ARDEVOL
- Président SAS BELLAVOL
- Président SAS LOEUF (précédemment SACOFEL)

- Président SAS SOVOPA
- Président du directoire de la SA L'ŒUF LANDAIS
- Président SAS CABRI PRODUCTION
- Président de la SAS HUTTEPAIN SOREAL ALIMENTS
- Président de la SAS VOLAILLES DE BRETAGNE
- Gérant SARL AVIPRO
- Représentant du gérant Huttepain Aliments de la société BETINA
- Représentant du gérant Huttepain Aliments de la société CORICO AMONT
- Représentant de la SASU Huttepain Aliments au Conseil d'administration de la SA Maine Porcs

Sociétés hors Groupe

- Gérant de la société S.C.I. GILBRI
- Administrateur Président : Syndicat association FIA

Autres mandats et fonctions dans des sociétés étrangères non cotées:

Sociétés groupe

- Vice-Président du directoire SA DROSED
- Président du Conseil d'Administration de AVES LDC ESPAÑA.
- Président de la société AVILAVES GREDOS

Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice au sein du groupe : 221 000 €
rémunération variable comprise.

• **Monsieur Christophe LAMBERT**

- Membre du directoire SA LDC

Autres mandats et fonctions dans des sociétés françaises non cotées:

Sociétés hors Groupe

- Co-gérant de la Société Civile DSRL

Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice au sein du groupe : 208 380 €
rémunération variable comprise.

• **Monsieur Thierry LAMBERT**

- Membre du directoire SA LDC

Autres mandats et fonctions dans des sociétés françaises non cotées:

Sociétés Groupe LDC

- Directeur Général de la SAS SOCIETE LOGISTIQUE DU BAILLEUL

Sociétés hors Groupe

- Co-gérant de la Société Civile DSRL

Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice au sein du groupe : 176 140 €
rémunération variable comprise.

Les rémunérations variables des membres du directoire évoluent en fonction des résultats du groupe et des responsabilités opérationnelles qui incombent à chacun d'entre eux.

11.2.2 – Informations sur les avantages et indemnités des Mandataires sociaux :

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Denis LAMBERT* Président du Directoire Mandat du 05/10/12 au 05/10/16	X			X		X		X
Christophe LAMBERT Membre du Directoire Mandat du 05/10/12 au 05/10/16	X			X		X		X
Thierry LAMBERT Membre du Directoire Mandat du 05/10/12 au 05/10/16	X			X		X		X
Philippe GUILLET Membre du Directoire Mandat du 05/10/12 au 05/10/16	X			X		X		X
Thierry CHANCEREUL Membre du Directoire Mandat du 05/10/12 au 05/10/16	X			X		X		X
Gilles HUTTEPAIN Membre du Directoire Mandat du 05/10/12 au 05/10/16	X			X		X		X

**Le contrat de travail de Monsieur Denis LAMBERT a été maintenu en raison de son ancienneté (16/09/1980) et des avantages qui y sont attachés.*

11.2.3 – Informations complémentaires :

Le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 5 octobre 2012, a renouvelé le mandat de l'ensemble des membres du Directoire pour une durée de quatre ans qui expirera le 5 octobre 2016.

Lors de la même séance, Monsieur Denis LAMBERT a été renouvelé dans ses fonctions de Président du Directoire pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

11.3 – Informations sur les mandats des membres du Conseil de Surveillance

11.3.1 - Composition du Conseil de Surveillance au 28 février 2014

- **Monsieur Gérard CHANCEREUL**

- Président du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2019
- Membre du comité d'audit
- Président du comité des rémunérations

Autres mandats et fonctions dans des sociétés françaises non cotées :

Sociétés hors groupe

- Co-gérant – Société Civile Patrimoniale La Vairie
- Co-gérant – Société Civile Patrimoniale Les Isles

Indemnités perçue au cours de l'exercice hors jetons de présence : 45 780 €.

• **Monsieur Pierre POUJADE**

- Vice-Président du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2018
- Membre du comité d'audit
- Membre du comité des rémunérations

Autres mandats et fonctions dans des sociétés françaises non cotées :

Sociétés hors groupe

- Co-gérant – SCP Pujade Pierre et Pujade Françoise
- Co-gérant – SCI Pierre et Françoise Pujade
- Co-gérant – SCI du Domaine de Selves
- Co-gérant – SCI Rémy

• **Monsieur Patrice CHANCEREUL**

- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2019

Autres mandats et fonctions : néant

• **Monsieur André DELION**

- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2019
- Membre du comité d'audit

Autres mandats et fonctions dans des sociétés françaises non cotées :

Sociétés groupe LDC

- Membre du Conseil de Surveillance de la S.A. « L'ŒUF LANDAIS »

Sociétés hors groupe

- Gérant de la société civile LE CADRAN SOLAIRE
- Gérant du GROUPEMENT FORESTIER DE LA PETITE FORET

Autres mandats et fonctions dans des sociétés étrangères non cotées :

Sociétés groupe

- Président des Conseils de Surveillance DROSED – ROLDROB – SEDAR- DROSED-SUROWIEC
- Membre du Conseil d'administration de AVILAVES GREDOS
- Membre du Conseil d'administration de LDC-AN ELABORADOS
- Membre du Conseil d'administration de AN AVICOLA MELIDA
- Membre du Conseil d'administration de AVES LDC ESPANA

• **Monsieur Laurent GUILLET**

- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2014

Autres mandats et fonctions dans des **sociétés françaises non cotées** :

- Président de la SAS G2L
- Gérant de la SARL CAPAFFAIRES
- Gérant de la SARL CHAMPAGNE
- Gérant de la SCI ARTP

Le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Laurent GUILLET expire à l'issue de la prochaine Assemblée.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de procéder à son renouvellement pour une nouvelle période de six années qui expirera en 2020, au terme de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Voir document intitulé « **RAPPORT DU DIRECTOIRE EXPOSANT LES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 AOÛT 2014** »

• **Madame Stéphanie LAMBERT épouse LAURENT**

- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2019

Autres mandats et fonctions dans des **sociétés françaises non cotées** :

Néant.

• **Monsieur Jean-Paul SABET**

- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2018

Autres mandats et fonctions hors groupe:

- Président du Conseil
 - BNPP Paribas Yatirimlar Holding, Turquie (25/06/2010)
 - BNP Paribas Bank Polska S.A. (04/04/2013)
 - J.S.C. UKRSIBBANK (23/04/2013)
- Vice-Président
 - TEB A.S., Turquie (30/03/10)
- Membre du Conseil d'Administration
 - BNL, Banca Nazionale del Lavoro, Italie (18/02/2010)
 - TEB Holding, Turquie (30/03/10)
 - BNP Paribas Fortis Yatirimlar Holding, Turquie (02/02/2011)

• **La « Société Civile Rémy Lambert »**

Représentée par Monsieur Jean-Louis LAMBERT
- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2014

Autres mandats et fonctions dans des **sociétés françaises non cotées** :

Sociétés hors groupe

- Co-gérant de la SCI Rémy Lambert
- Gérant de la SCI du Pré de Frarache

Le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la « Société Civile Rémy Lambert » expire à l'issue de la prochaine Assemblée.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de procéder à son renouvellement pour une nouvelle période de six années qui expirera en 2020, au terme de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Voir document intitulé « **RAPPORT DU DIRECTOIRE EXPOSANT LES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 AOÛT 2014** »

- **Monsieur Jean-Claude CHAUVET**

- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2016
- Membre du Comité des rémunérations
- Président du Comité d'audit

Autres mandats et fonctions dans des sociétés françaises non cotées :

Sociétés hors groupe

- Co-gérant de la Société Civile STREGINO Angers I
- Co-gérant de la Société Civile STREGINO Angers II

- **La « Société CAFEL »**

- Représentée par Monsieur Alain ALLINANT
- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC – Expiration du mandat AGO 2018

Autres mandats et fonctions dans des sociétés françaises non cotées :

Sociétés hors groupe

- Président de la CAFEL
- Co-gérant SCI La Frontaulière
- Co-gérant SCEA Allinant
- Co-gérant EARL de Beauchêne

11.3.2 - JETONS DE PRESENCE

Il est précisé que l'Assemblée Générale du 22 août 2013 a fixé à 28 000 euros le montant global des jetons de présence à verser aux membres du Conseil de surveillance pour l'exercice 2013-2014 et ce jusqu'à décision contraire.

Noms	Exercice clos 28/02/14	Exercice clos 28/02/13
Gérard Chancereul	3 111,00	3 061,00
Pierre Pujade	3 111,00	3 061,00
Gérard Guillet*	1 244,00	3 061,00
Laurent Guillet*	1 867,00	
André Delion**	1 867,00	
Patrice Chancereul	3 111,00	2 552,00
Stéphanie Laurent	3 111,00	3 061,00
Jean Claude Chauvet	3 111,00	3 061,00
SC Rémy Lambert (Jean-Louis Lambert)	1 867,00	3 061,00
CAFEL (Alain Allinant)	3 111,00	2 551,00
Jean-Paul Sabet	2 489,00	1 531,00
Total	28 000,00	25 000,00

*Monsieur Gérard Guillet a démissionné de son mandat de membre du Conseil de surveillance le 16 mai 2013. Il a été remplacé par cooptation par Monsieur Laurent Guillet, dont la nomination a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale du 22 août 2013.

**Monsieur André Delion a été nommé membre du Conseil de surveillance lors de l'Assemblée Générale du 22 août 2013 pour une durée de six années.

XII.- État récapitulatif des opérations sur titre des dirigeants

TABLEAU DE SYNTHESE DES OPERATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE LEURS PROCHES REALISEES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Nom du dirigeant	Nature de l'opération	Prix moyen pondéré	Montant
Roland WOLFRUM	Achats	111,75 €	135 698,85 €
Roland WOLFRUM	Cessions	119,69 €	139 882,15 €

XIII.- Approbation des comptes sociaux et consolidés et Affectation du résultat

Voir document intitulé « **RAPPORT DU DIRECTOIRE EXPOSANT LES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 AOÛT 2014** »

XIV.- Délégations au Directoire

Voir document intitulé « **RAPPORT DU DIRECTOIRE EXPOSANT LES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 AOÛT 2014** »

XV.- Les salariés

A la clôture de l'exercice, la participation des salariés telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de commerce représentait 1,2 % du capital social de la société.

XVI.- Les conventions réglementées

Voir document intitulé « **RAPPORT DU DIRECTOIRE EXPOSANT LES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 AOÛT 2014** »

XVII.- Activités

(en milliers d'euros) FILIALES	METHODE DE CONSOLIDATION	% INTERET	CHIFFRE D'AFFAIRES	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	RESULTAT NET COMPTABLE
LDC VOLAILLE	IG	100,00	0	24 164	23 470
LDC SABLE	IG	100,00	667 793	33 153	20 135
LDC BOURGOGNE	IG	100,00	235 010	5 817	3 197
GUILLET	IG	99,64	116 284	658	1 106
LDC BRETAGNE	IG	100,00	36 206	2 091	1 471
LDC AQUITAINE	IG	97,91	97 149	2 294	1 354
PALMIDOR	IG	100,00	48 118	1 679	1 107
SNV	IG	100,00	460 792	27 182	17 167
LFA	IG	100,00	34 277	983	741
GUILLOT COBREDA	IG	100,00	57 850	770	480
STAM-POIRAUD	IG	100,00	31 365	121	198
LDC FOODS	IG	100,00	40 047	-852	-524
PROCANAR	IG	100,00	90 624	3 595	1 198
CELTYS	IG	100,00	48 490	-4 938	-3 833
CHAPON BRESSAN	IG	100,00	3 914	243	160
CELVIA	IG	100,00	127 078	1 202	523
MAIRET	IG	100,00	15 021	1 280	890
LDC CHARMILLES	IG	100,00	21 581	255	360
CAILLES ROBIN	IG	100,00	21 465	1 143	941
ROCVENT	IG	100,00	7 228	500	387
ARRIVE	IG	100,00	453 023	24 405	15 326
ARRIVE AUVERGNE	IG	100,00	74 068	4 118	2 739
SOFA	IG	100,00	0	2 997	2 939
CORICO	IG	100,00	45 965	-1 640	-1 027
LDC SERVICES	IG	100,00	152	31	-2
VOLFRANCE	IG	100,00	6 142	37	39
SLB	M.E.	51,00	0	-8	-8
LDC TRAITEUR	IG	100,00	808	-431	-434
LTA	IG	100,00	92 235	-7 183	-4 299
ESPRI RESTAURATION	IG	100,00	83 662	2 368	2 041
REGALETTE	IG	100,00	10 235	-35	367
AGIS	IG	100,00	94 102	-1 196	535
MARIE	IG	100,00	217 200	4 690	-726
MARIE SURGEL	IG	100,00	114 712	-2 317	-933
AVES LDC ESPANA	IG	100,00	0	-882	-882
AVILAVES	IG	100,00	1 933	-610	-1 196
LDC AN ELABORADOS	IG	65,00	5 570	-107	-71
AN MELIDA	M.E.	35,00	141 370	814	954
GROUPE DROSED	IG	99,68	225 344	6 422	5 202
HUTTEPAIN ALIMENTS	IG	100,00	180 136	1 114	1 776
SBP	IG	100,00	36 730	75	88
ALIMAB	IG	100,00	91 019	433	401
ARDEVOL	IG	100,00	19 010	116	77
JEUSSELIN	IG	56,97	39 689	1 360	1 165
VERRON	IG	56,97	18 324	212	144
BELLAVOL	IG	65,00	173 588	1 065	612
LOEUF	IG	71,58	63 643	-3 006	-2 933
SOVOPA	IG	100,00	3 093	-449	674
RICHARD	IG	100,00	20 269	222	152
HUTTEPAIN BOUX	IG	100,00	29 017	428	376
CABRI	IG	100,00	2 593	250	169
SAVIGNY	M.E.	46,15	3 816	174	129
OVALIS	M.E.	50,00	118 076	390	189
SAMO	M.E.	50,00	18 596	52	-24
AVIPRO	IG	100,00	11 151	192	131
ŒUF LANDAIS	IG	100,00	1	-100	74
CORICO AMONT	IG	100,00	17 416	143	157
BETINA	IG	100,00	6 375	44	375
HUTTEPAIN SOREAL ALIM.	IG	66,00	14 899	109	38
VOLAILLES DE BRETAGNE	IG	100,00	6 787	141	89

RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	Exercice 2009/2010	Exercice 2010/2011	Exercice 2011/2012	Exercice 2012/2013	Exercice 2013/2014
Durée de l'exercice	12	12	12	12	12
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	6 525 902	6 525 902	6 525 902	6 525 902	6 525 902
Nombre d'actions ordinaires existantes	8 157 378	8 157 378	8 157 378	8 157 378	8 157 378
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
II. OPERATIONS ET RESULTATS DEL'EXERCICE					
Chiffres d'affaires hors taxes	11 452 385	10 588 884	13 006 051	12 649 548	13 451 678
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	21 724 308	25 162 929	24 713 531	31 099 381	21 470 863
Impôts sur les bénéfices	635 447	-365 913	298 559	775 208	1 143 646
Participation des salariés due au titre de l'exercice	111 822	103 721	120 287	121 246	138 361
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	20 505 969	22 478 250	21 878 195	25 803 037	28 706 593
Résultat distribué	15 743 739	14 683 280	14 683 280	14 683 280	14 683 280
III. RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,57	3,12	2,98	3,70	2,47
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,51	2,76	2,68	3,16	3,52
Dividende attribué à chaque action	1,93	1,80	1,80	1,80	1,80
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	44	45	52	49	48
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 161 080	4 498 944	4 754 371	5 053 093	4 862 673
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	1 638 964	1 859 692	1 991 534	2 114 845	2 066 308

(1) montant proposé par le Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 21 Aout 2014,

**Montant des honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux
pris en charge par LDC et ses filiales consolidées**

Prise en application de l'article 222-8 du Règlement Général de l'AMF

Exercice couvert : du 01 mars 2013 au 28 février 2014

	KPMG AUDIT				ERNST & YOUNG			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Audit - Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	63	64	23	23	63	64	62	62
Filiales intégrées globalement	209	211	75	75	38	38	37	37
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur	1	1			1	1	1	1
Filiales intégrées globalement	5	6	2	2				
Sous-total	278	282	100	100	102	103	100	100
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	-	-					-	-
- Juridique, fiscal, social								
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	278	282	100	100	102	103	100	100



III. RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Sommaire :

- **Périmètre** **Page 40**

- **Informations sociales** **Pages 41 à 51**
 - 1) L'emploi
 - 2) Notre culture d'entreprise et politique sociale
 - 3) Nos organisations du temps de travail
 - 4) Relations sociales
 - 5) Egalité professionnelle, non-discrimination et insertion des personnes handicapées
 - 6) Santé et sécurité au travail et absentéisme
 - 7) Formation professionnelle
 - 8) Les valeurs du Groupe
 - 9) Divers

- **Informations environnementales** **Pages 51 à 59**
 - Politique générale en matière environnementale
 - Pollution et gestion des déchets
 - Utilisation durable des ressources
 - Changement climatique
 - Protection de la biodiversité

- **Informations sociétales** **Pages 60 à 65**
 - A. Impact en matière d'emploi et de développement régional
 - B. Relations avec les parties prenantes
 - C. Sous-traitance et fournisseurs
 - D. Loyauté des pratiques

- **Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du tiers indépendant SGS** **Pages 66 à 68**

Périmètre RSE

L'analyse porte sur l'année civile 2013 et couvre 61 sites du Groupe LDC :

- Activité volaille	37 sites
- Activité amont	7 sites
- Activité international	4 sites
- <u>Activité traiteur</u>	<u>13 sites</u>
TOTAL	61 sites

Les filiales du Groupe exclues de ce périmètre sont :

- Les sociétés dont l'activité principale est l'organisation de production de volailles,
- les sociétés nouvelles ou acquises au cours de l'exercice 2013/2014,
- les activités dont le Groupe LDC n'a pas le contrôle opérationnel,
- les filiales espagnoles.

Les indicateurs proviennent de plusieurs systèmes de collecte et restent sous la responsabilité des directions fonctionnelles du Groupe. Les données de nos sites polonais ont été intégrées pour la première année dans le reporting environnemental du Groupe et le reporting social pour deux indicateurs (effectif, répartition hommes/femmes). Les autres données de nos filiales polonaises n'ont pas été retenues dans ce rapport soit parce que ces informations n'étaient pas disponibles en 2013 selon les règles du Groupe LDC ou qu'elles n'ont pas été portées à notre connaissance. Les filiales étrangères représentent 6,7 % du chiffre d'affaires consolidé et 10,5 % des effectifs.

De plus, des informations sont également disponibles sur la stratégie et la performance du Groupe LDC en matière de développement durable dans notre dernier Rapport de Développement Durable.

Informations sociales

Le Groupe LDC est composé d'une multitude de sociétés de tailles très différentes de 20 à 3 000 salariés et donc organisées différemment en matière sociale, c'est pourquoi nos informations sont très peu centralisées et notre politique RH s'attache à rester toujours au plus proche de la réalité et du vécu des salariés au niveau de la filiale qui constitue leur environnement de travail.

Le Groupe LDC affiche les grandes orientations en matière de politique RH, politique sociale et formation, puis il appartient à chaque filiale de les décliner sur ses établissements.

1) L'EMPLOI

a) - Les effectifs

Le Groupe regroupe 14 379 salariés en France et 1 687 en Pologne.

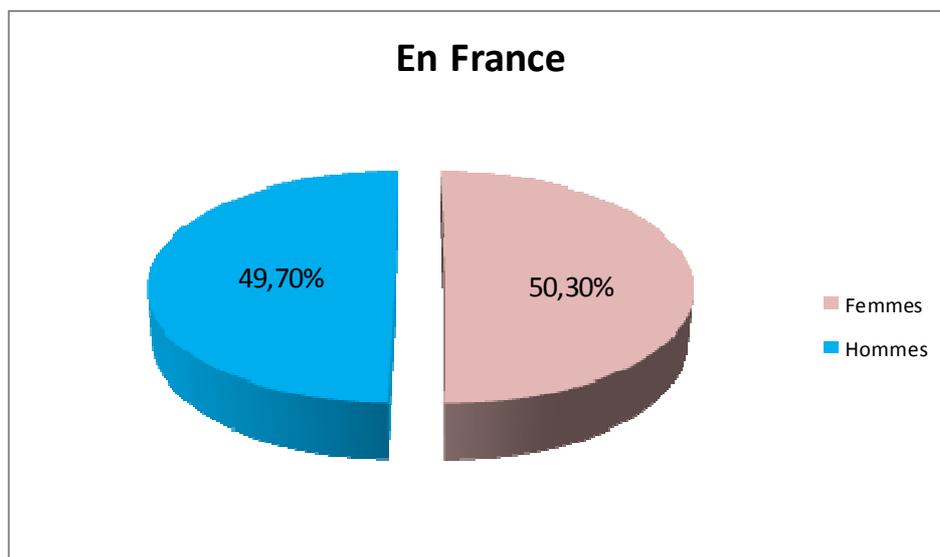
Effectif sous contrat inscrit au 31 décembre 2013 - France

	Ouvriers / Employés	Agents de Maîtrise	Cadres	TOTAL
CDI	11 134	1 305	575	13 014
CDD	1 344	20	1	1 365
TOTAL	12 478	1 325	576	14 379

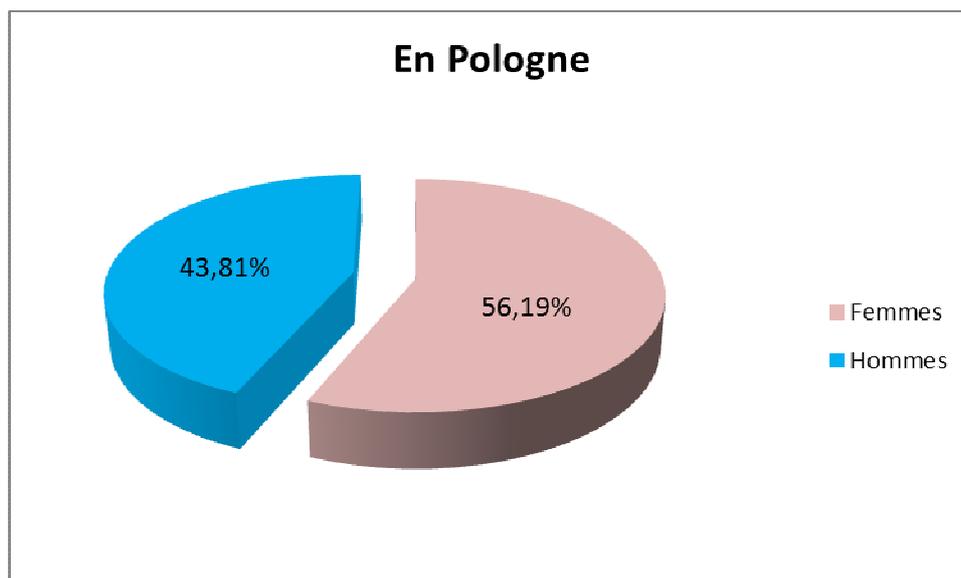
Nous faisons appel également à de l'emploi temporaire pour assurer le remplacement de personnes absentes et absorber les périodes saisonnières de nos activités.

b) - Répartition hommes femmes par pays

En France



 **En Pologne**

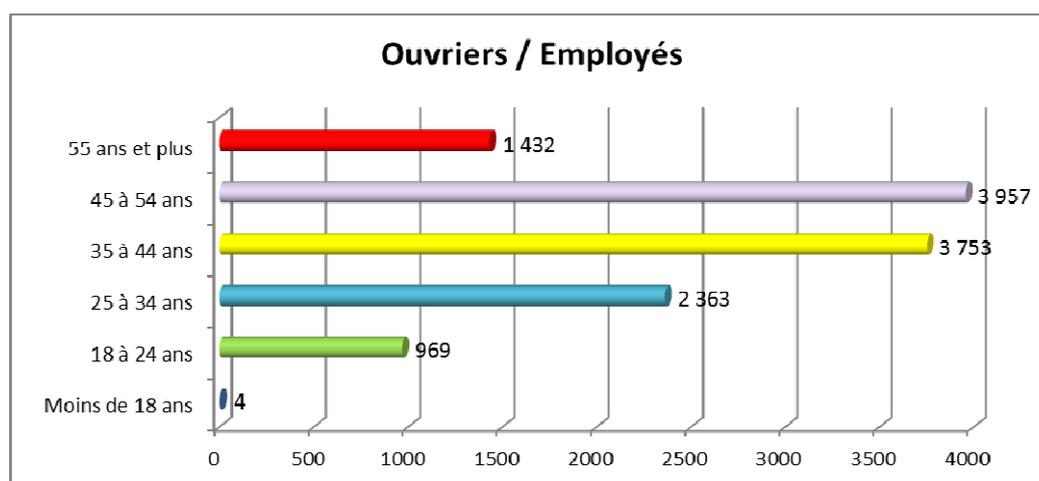


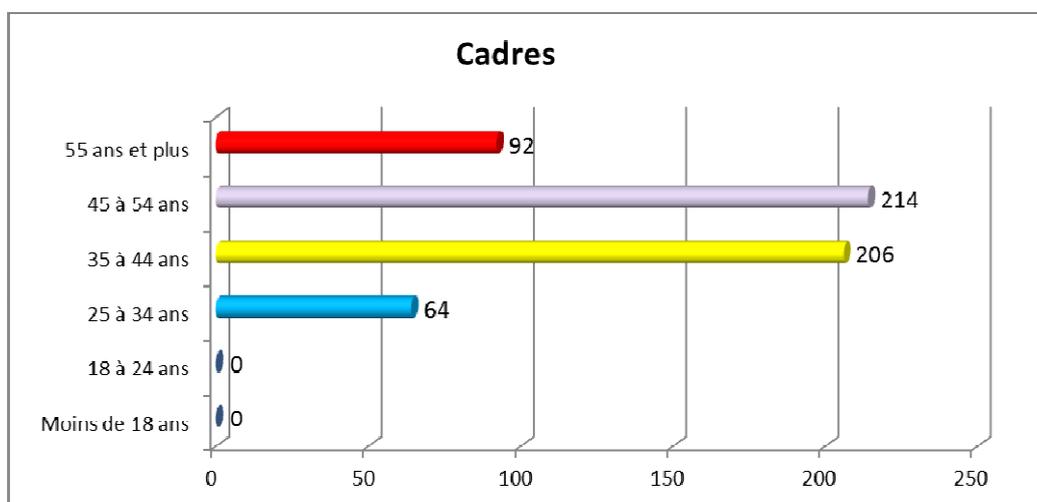
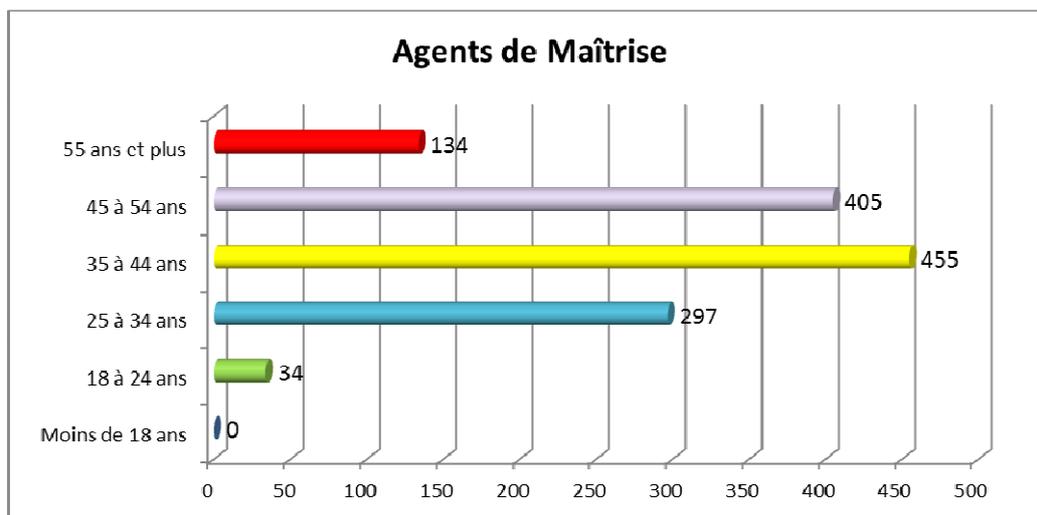
c) - Nombre d'embauches et de sorties

Sur l'année 2013, nous ont rejoints en France 693 collaborateurs en CDI.

Si nous additionnons les départs concernant les CDI France au 31 décembre 2013 pour motif de licenciement, démission, décès, retraite, et rupture conventionnelle, nous additionnons 714 départs.

En ce qui concerne la pyramide des âges pour les salariés français inscrits en CDI au 31 décembre 2013, celle-ci fait apparaître :





d) - Les rémunérations et leurs évolutions

Notre système de rémunération **responsabilisant et participatif** dans un souci de gestion à long terme, passe notamment par :

- ❖ Des négociations salariales locales cohérentes avec le mode d'organisation des relations sociales du Groupe. Les augmentations générales sont négociées au sein de chaque société du Groupe au regard des résultats de leur activité et de leurs enjeux.

En milliers d'euros	Amont	Volailles	Traiteur	International	TOTAL
Charges de personnel	19 258	474 369	128 343	25 253	647 223
Chiffre d'affaires	223 038	2 103 970	496 334	202 435	3 025 777
% charges de personnel / CA	8,6 %	22,5 %	25,9 %	12,5 %	21,4 %

- ❖ Le développement des systèmes d'intéressement et de participation au plus proche des résultats de nos organisations. L'intéressement est basé sur un calcul simple, à savoir un pourcentage du résultat d'exploitation.

La très grande majorité des entreprises du Groupe sont couvertes par des accords de participation et d'intéressement.

Sommes distribuées (en millions d'euros)	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Participation	9,7	9,2	12,8 ⁽²⁾
Intéressement	11,6	8,2 ⁽¹⁾	11,1
TOTAL	21,3	17,4	23,9

⁽¹⁾ dont prime de partage des profits versée en novembre 2013 pour 1,6 M€

⁽²⁾ dont participation supplémentaire de 1,3 M€

❖ Epargne salariale

Depuis 2004, en concertation avec les représentants du personnel, le Groupe a mis à la disposition des salariés un Plan d'Epargne Groupe. Ce plan est composé notamment d'un fonds investi en actions LDC sur lesquelles il est procédé à un abondement.

De plus, le Groupe LDC a mis en place un dispositif d'épargne collectif : le **PERCOI (Plan Epargne Retraite Collectif Intereprises)** permettant à chacun de se constituer une épargne-retraite investie sur divers supports financiers.

❖ Une gestion responsable

Cette gestion tend à concilier les impératifs de compétitivité, de maintien du pouvoir d'achat de nos salariés et de rémunération de nos actionnaires, l'ensemble dans l'optique d'une gestion à long terme.

Aussi l'entreprise privilégie-t-elle l'investissement, seul gage de l'adaptation constante de l'entreprise à ses marchés et, en conséquence, seul gage de la pérennité de la rémunération.

En millions d'euros	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Résultat net	56,4	60,5	77,2
Intéressement et participation	21,3	17,4	23,9
Résultat avant Part. et Int.	77,7	77,9	101,1
Part revenant aux salariés	21,3	17,4	23,9
En %	27,4 %	22,3 %	23,6 %
Part revenant aux actionnaires	14,7	14,7	14,7 ⁽¹⁾
En %	19 %	19 %	14,5 %
Dividende par action	1,80	1,80	1,80
Part laissée dans l'entreprise	41,7	45,8	62,5
En %	53,7 %	58,8 %	61,8 %

(1) Montant proposé à l'Assemblée Générale mixte du 21 août 2014

2) NOTRE CULTURE D'ENTREPRISE & POLITIQUE SOCIALE

Construit sur un principe de filiales autonomes mais non indépendantes, conduites par des directeurs responsables de leur centre de profits, le Groupe LDC cultive une organisation basée sur l'entrepreneuriat, la capitalisation du savoir-faire et la responsabilité de chacun, quel que soit son niveau dans l'entreprise.

Cette culture est construite sur les principes fondamentaux du Groupe LDC, à savoir l'expertise dans nos métiers, l'exigence du travail bien fait, le respect des clients, de nos consommateurs, de nos élèves et de nos salariés.

Cette organisation permet aussi à chacun de garder un lien avec la proximité du travail, l'activité de son site, mais aussi de préserver la dimension humaine que nous considérons comme un élément très important du rapport au travail.

Parce que nos métiers sont portés par les femmes et les hommes qui composent le Groupe LDC, notre politique sociale s'attache à toujours garder un sens concret, proche des préoccupations quotidiennes de chacun et des besoins de l'activité. Ainsi la décentralisation est une force du Groupe. Cette organisation nous permet d'être réactif, compétitif et créatif.

La politique des Ressources Humaines du Groupe LDC s'inscrit dans ce mode de fonctionnement de décentralisation. Elle donne à chaque site un guide pour permettre à chacun d'être autonome et responsable dans son périmètre. Cette politique est fondée sur les principes suivants :

- ✓ **Capitaliser sur les hommes et les femmes** en travaillant sans cesse à l'amélioration des conditions de travail et en permettant à chacun d'évoluer au sein du groupe et de s'enrichir d'autres métiers. Pour cela nous encourageons la mobilité entre filiales, pôles et métiers et nous favorisons la promotion interne.
- ✓ **Préserver, développer et transmettre notre connaissance des métiers** en encourageant l'acquisition et le développement des compétences tant techniques que managériales et en favorisant leur transfert en interne.
- ✓ **Promouvoir la culture d'Entreprise** par la déclinaison des valeurs que nous portons au quotidien : travail, innovation, responsabilité, respect, performance et simplicité.
- ✓ **Accompagner le développement à l'International** en cultivant un esprit d'ouverture aux autres et aux pratiques différentes de nos métiers.
- ✓ **Préserver notre capacité à nous enrichir mutuellement** des nouvelles cultures, méthodes et bonnes pratiques pour créer de la valeur et assurer la pérennité de nos entreprises.

Nous avons la conviction que la performance de l'entreprise est étroitement liée au degré d'implication des collaborateurs :

***Faire que les hommes et les femmes se sentent bien dans l'entreprise
en privilégiant l'écoute, le respect et le partage des performances.***

Notre politique RH a pour objectif de construire un système individuel et collectif de gestion des personnes, des emplois et des compétences, qui permette d'anticiper les changements, de conduire les transformations et de créer les conditions pour le développement du Groupe en faisant grandir les individus et les équipes.

La politique RH s'appuie sur **2 piliers majeurs** :

-  **Développer les compétences de nos collaborateurs**
-  **Renforcer et pérenniser l'engagement de nos collaborateurs au quotidien**

reposant sur les incontournables RH et la démarche d'amélioration continue.

3) NOS ORGANISATIONS DU TEMPS DE TRAVAIL

Construit au plus proche des besoins organisationnels de chaque unité de production, le Groupe n'applique pas de modèle prédéfini et chaque direction a su mettre en place des organisations du temps de travail adaptées à son activité, en concertation avec les instances représentatives et les salariés, dans le respect des contraintes légales et des lignes directrices du Groupe.

L'horaire collectif des non cadres est aujourd'hui de 35 heures avec une modulation variable suivant les sites (généralement entre 28 et 42 heures).

La plupart des sociétés du Groupe sont couvertes par un accord sur le temps de travail.

Le temps partiel est également pratiqué dans nos filiales. Pour autant, ceci demeure marginal, la norme étant le contrat à temps complet. Dans les filiales ayant un effectif représentatif, le taux de temps partiel est généralement inférieur à 10 %.

4) RELATIONS SOCIALES

L'organisation des relations sociales suit les mêmes principes organisationnels que le Groupe.

Ainsi les relations sociales sont construites au niveau de chaque établissement et filiale, au plus proche de l'activité, afin de permettre à chacun de demeurer acteur de son quotidien.

Le Groupe réunit près de 150 instances représentatives du personnel.

Au cours de l'exercice 2013, les instances représentatives du personnel ont été associées, au niveau de chaque filiale, aux discussions autour des thèmes « égalité professionnelle hommes et femmes », « pénibilité au travail ». Ainsi, au sein du Groupe, plus de 80 accords ou engagements unilatéraux ont été signés sur des sujets variés.

Un Comité de Groupe a été constitué en 2012. Ainsi, trente élus des différentes filiales au travers des 3 pôles se réunissent chaque année, à deux reprises, afin de partager avec le Comité de Direction, la vision et les enjeux du Groupe.

5) EGALITE PROFESSIONNELLE, NON-DISCRIMINATION ET INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES

Au cours des années 2012 et 2013, au travers des discussions qui se sont tenues sur l'égalité professionnelle, il a été rappelé que toute forme de discrimination est proscrite.

Sur 26 filiales concernées par l'obligation de négociation sur l'égalité professionnelle, 19 accords ont été signés.

Chaque société définit ses actions à mettre en œuvre pour assurer, au sein du Groupe, la non-discrimination à l'égard de toute forme de différence.

Ces accords ont été négociés sur la base d'orientations définies par le Groupe qui recommandent à ses filiales d'insérer une clause rappelant les grands principes de non-discrimination tels que mentionnés à l'article L 1142.-1 du code du Travail.

De plus, le Groupe a demandé à ses filiales de travailler plus particulièrement sur les conditions d'accès à l'emploi, les conditions d'accès à la formation métier, ainsi que sur l'égalité professionnelle hommes et femmes.

La politique menée depuis 5 ans sur chacun des pôles permet de favoriser l'embauche des travailleurs handicapés.

6) SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL ET ABSENTEISME

La santé au travail est un des axes majeurs de la politique sociale développée par le Groupe. Considérée par les directeurs de filiales comme une priorité, des discussions se sont engagées dans chaque site sur un projet d'accord sur la santé au travail, dont la pénibilité au travail est un des aspects.

Les indicateurs de suivi ont été choisis et le Groupe a décidé de privilégier les taux d'absentéisme ainsi que les taux de gravité et de fréquence liés aux AT et MP.

a) - La lutte contre l'absentéisme

Le Groupe suit le taux d'absentéisme au niveau de chaque filiale et/ou établissement. Celui-ci peut varier considérablement d'une filiale à l'autre. Les informations sur le taux d'absentéisme sont centralisées pour une grande partie de nos filiales françaises.

Les taux d'absentéisme constatés au niveau de certaines sociétés sont :

	%
LDC SABLE	9,86
<i>Caval</i>	12,7
LDC AQUITAINE	7,84
<i>Géonpis</i>	7,05
LDC Bourgogne	6,94
LDC Bretagne	6,09
GUILLET	9,39
PALMID'OR	9,15
GUILLOT	4,45
<i>Bresdi</i>	14,03
SNV <i>La Chapelle</i>	8,84
<i>Pont Marin</i>	10,77
<i>Fourmis</i>	9,57
<i>Volabrave</i>	7,1
<i>Laval</i>	16,05
<i>Servais</i>	6,59
FERMIERS ARDECHE	10
LTA	8,65
<i>Entracte</i>	12,25
ESPRI	8,43
DLG	3,81
REGALETTE	9,35
GELVIA	9,25
<i>Sérent</i>	4,38

Les sociétés exclues de notre système de collecte sont :

- les sociétés Procanar et Cailles Robin,
- les sociétés du Pôle Amont,
- les sociétés polonaises.

Au 31 décembre 2013 :

Le taux d'absentéisme sur les Pôles Volaille et traiteur (hors Cailles Robin et Rocvent) est en moyenne de 9.36 %.

Sur la société Rocvent, il est de 4.57 % et, sur la société Cailles Robin, il est de 5.23 %.

Sur notre activité Amont, le taux est de 1,64 %. Ce chiffre intègre les absences pour maladie professionnelle et accident de travail.

Au regard de l'évolution du système de santé, cet axe de travail est jugé indispensable afin de préserver le socle social et garantir un régime de protection social pérenne.

Ainsi nous avons mis en place des actions spécifiques pour réduire l'absentéisme, à savoir :

- ✓ Des revues mensuelles afin d'analyser les causes d'absentéisme et définir les actions correctives.
- ✓ Le maintien d'une relation avec les salariés absents afin de garder un contact avec l'entreprise et envisager le retour au sein de l'entreprise.
- ✓ Le développement de méthodes d'amélioration continue orientées Santé / Sécurité sur des sites pilotes.
- ✓ Des audits croisés qui permettent l'échange de bonnes pratiques / partages d'expériences.

b) - Les indicateurs liés à la santé au travail :

En 2012, le Groupe affirmait sa politique de santé et de sécurité au travail avec un objectif en 2014 et l'autre en 2017.

Le Groupe fixe alors pour objectif à chaque filiale d'atteindre un taux de fréquence AT + MP inférieur à 50 et un taux de gravité inférieur à 3. Pour les sociétés ayant déjà atteint ces taux, des objectifs de réduction ont été fixés. Des politiques de prévention sont déclinées sur les sites.

Les taux globaux constatés au niveau du Groupe LDC, à l'exception des filiales Cailles Robin, Rocvent et polonaises sont les suivants :

Taux de fréquence / gravité ⁽¹⁾	Pôles Volaille/Traiteur	Pôle Amont
Taux accidents du travail		
Taux de fréquence	41,91	20,54
Taux de gravité	1,3	0,42
Taux maladies professionnelles		
Taux de fréquence	18,59	0
Taux de gravité	2,86	1,10

(1) Taux de fréquence : nombre d'accidents avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées
Taux de gravité : nombre de jours d'arrêt de travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées

7) FORMATION PROFESSIONNELLE

Nos axes de formation visent à accompagner la mise en œuvre de notre politique sociale, à savoir :

Axe 1 : Le management, le développement personnel et l'efficacité professionnelle

Le Groupe LDC a la conviction que la performance de l'entreprise est liée au degré d'implication et au développement des compétences des collaborateurs. Pour cela, **le management doit être acteur** autour des dispositifs d'écoute, d'animation et d'évaluation, d'échanges d'expériences et de transferts de savoirs, mais également d'actions méthodiques.

Une montée en compétences de l'encadrement de proximité sur **les fondamentaux du management** est donc considérée comme une priorité. Pour cela, **un parcours de formation « management de proximité »** d'une dizaine de jours a notamment été construit.

Axe 2 : La santé et la sécurité

La réduction de l'absentéisme est un enjeu social et financier essentiel. L'amélioration des conditions de travail doit procurer toujours plus de sécurité et de bien-être au travail. Des objectifs quantitatifs ont été fixés par le Groupe en 2012 et diffusés à toutes les filiales, concernant les taux de fréquence et de gravité AT/MP. L'atteinte de ces objectifs passe par l'adoption progressive **d'une culture sécurité** autour de laquelle s'articulent 4 dimensions prioritaires en termes de formation :

- ✓ **Le pilotage et l'animation** de la santé/sécurité.
- ✓ L'intégration des aspects santé **dans l'élaboration quotidienne des actions** en atelier et service.
- ✓ L'acquisition **de connaissances de base** dans les gestes, les postures, les attitudes de travail pour réduire, éviter les accidents.
- ✓ **La montée en compétences** des acteurs qui sont chargés de la sécurité au quotidien

Axe 3 : Les métiers de production et l'optimisation de nos organisations

Le renforcement des actions optimisant les organisations de nos ateliers dans un **esprit d'amélioration continue doit être privilégié**.

Une priorité doit également être mise sur la maîtrise des techniques de gestion de production (notions de flux, d'approvisionnement, indicateurs qualité, productivité,...), en faisant monter en compétences l'encadrement de production (des conducteurs de ligne aux responsables de service).

De plus, l'activité du Groupe LDC entraîne de manière périodique et régulière le recrutement de personnel pour répondre aux besoins de la production. Ainsi, il est indispensable de professionnaliser nos collaborateurs dans **la transmission de leur savoir-faire par le tutorat** et la formation au poste.

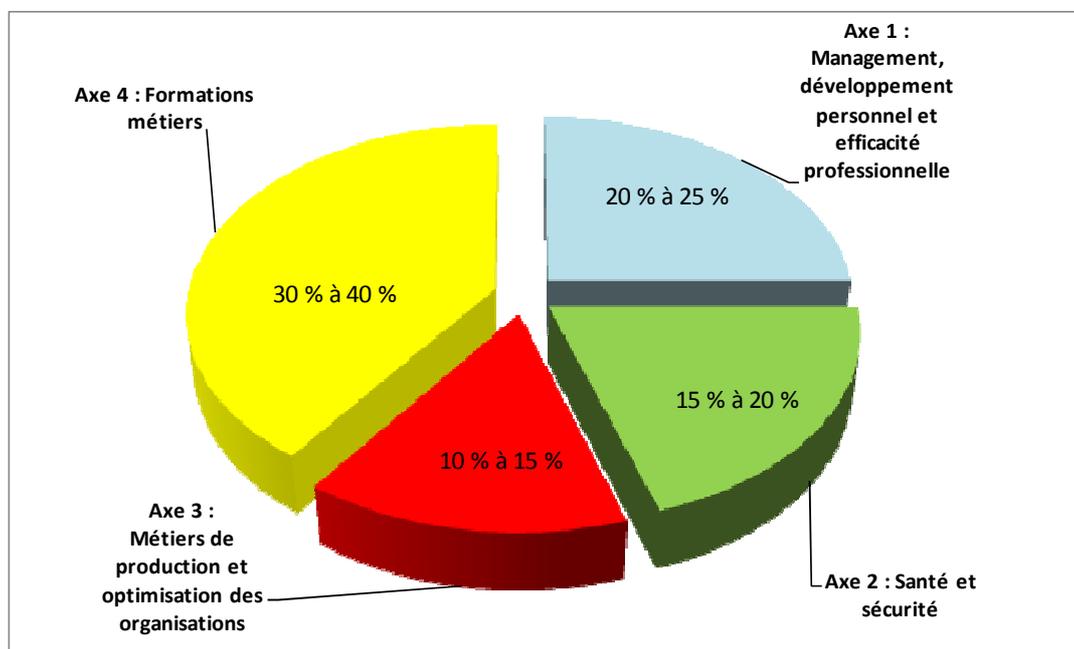
Axe 4 : Les formations métiers

En 2013, nous avons continué à mettre l'accent sur les formations nécessaires à l'ensemble de nos métiers : informatique, RH, commercial, marketing, R&D, achats, logistique, qualité, maintenance, en privilégiant l'organisation de sessions intra-Groupe pour permettre les échanges entre les différents sites du Groupe.

Concernant cet axe, **des orientations formations par métier sont données par chaque direction de fonction transversale Groupe** et ont été mises à jour pour 2013.

Par ailleurs, une partie du budget doit être réservée **aux formations obligatoires** ainsi qu'à la formation des utilisateurs et administrateurs/ paramétreurs dans le cadre du déploiement **d'outils informatiques**.

Le budget formation 2013 a été de 1,6% à 1,8% des salaires et la répartition est la suivante :



En 2013, le Groupe a effectué 81 226 heures de formation.

8) LES VALEURS DU GROUPE

Les valeurs du Groupe définies sont issues de notre culture et sont le fruit de notre vécu quotidien :

- ✓ Le Travail
- ✓ L'Innovation
- ✓ Le Responsabilité
- ✓ Le Respect
- ✓ La Performance
- ✓ La Simplicité

Ces valeurs résultent de nos histoires communes et s'enrichissent à chacune de nos croissances externes grâce aux hommes et aux femmes que nous rencontrons et aux autres cultures d'entreprise dont nous nous enrichissons.

9) DIVERS

En ce qui concerne le respect de la liberté d'association et le droit à la négociation collective, la présence dans la plupart de nos filiales d'instances représentatives et le nombre d'accords signés démontrent à eux seuls combien le dialogue social a sa place au sein du Groupe LDC.

En ce qui concerne les mesures prises pour l'élimination du travail forcé et l'abolition du travail des enfants, ces points ne sont pas abordés car jugés non pertinents. En effet, les activités de notre Groupe sont situées principalement en France et de façon très accessoire en Pologne, zone géographique dans laquelle ces sujets ne sont pas sensibles.

Le sujet afférant à l'élimination des discriminations en matière d'emploi est géré au travers de l'égalité professionnelle et des principes de non-discrimination cités plus haut.

Informations environnementales

Dans le cadre de la rédaction de ce rapport, les données chiffrées sont issues des reporting environnement complétés par les coordinateurs Environnement de chaque site et consolidés par le service Environnement groupe.

A noter que les données consolidées seront présentées dans un premier temps hors Pologne (afin d'être comparables aux données 2012), puis dans un second temps avec les données des sites de Pologne qui ont mis en place en 2013 un reporting environnement au format standardisé Groupe.

De plus, les données concernant l'eau, l'énergie et les déchets des plateformes logistiques CPE-CEPA et PLB ont été exclues des calculs pour deux raisons :

- les tonnages traités sur ces plateformes sont déjà comptabilisés au niveau des sites utilisant ces plateformes en prestation de service pour leurs compostages et/ou expéditions,
- ces plateformes font également des prestations pour des sociétés extérieures au Groupe LDC.

Politique générale en matière environnementale

1) Prise en compte des questions environnementales et démarches de certification en matière d'environnement

La Politique Environnement Groupe est déployée sur l'ensemble des sites à travers :

- les coordinateurs Environnement de chaque site, rattachés à la Direction de site et en lien fonctionnel avec le service Environnement groupe,
- un service Environnement Groupe, rattaché à la Direction Industrielle Groupe, qui veille au respect de la législation en matière d'environnement, à l'animation et à la coordination de l'ensemble de la démarche Groupe.

Tous les sites du Groupe LDC sont soumis aux dispositions européennes en matière d'environnement. En France, les sites sont soumis à la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et mettent régulièrement à jour leurs arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter ou leurs récépissés de déclaration d'activité.

En 2013, le Groupe possède les certifications suivantes :

- un abattoir et une usine d'aliments sont certifiés selon la norme ISO 14 001 : 2004,
- un abattoir est certifié ISO 22 000 : 2005,
- une plate-forme logistique et trois abattoirs sont certifiés selon la norme ISO 50 001 : 2011, parmi lesquels trois sites au niveau l.

Ces démarches de certifications sont portées par les Directeurs de sites à travers des initiatives propres à chacun, ainsi que par le service Environnement Groupe.

De plus, de nombreux sites ont opté pour un mode de fonctionnement selon un système de management environnemental sans pour autant aller jusqu'à la certification.

2) Formation et information en matière de protection de l'environnement

Afin de sensibiliser les salariés aux enjeux environnementaux et de s'assurer de l'adéquation de leurs connaissances et compétences en matière d'environnement avec leurs fonctions et responsabilités, des formations (réglementaires ou facultatives) sont régulièrement organisées dans le Groupe. De plus, les nouveaux arrivants reçoivent une information environnementale adaptée à leur poste lors de leur arrivée sur site.

En 2013, les thèmes de formations et d'informations à caractère environnemental suivants ont été abordés :

- la prévention et la gestion des risques : formations aux risques incendie, ammoniac, produits chimiques, Légionnelle. De plus, des formations sont régulièrement organisées sur la conduite des installations de production de froid ou de chaud.
- les économies d'énergie, priorité du Groupe depuis plusieurs années : les formations sur les économies d'énergie ont été complétées en 2013 par des formations au Système de Management de l'énergie (SMé) selon le référentiel ISO 50 001 : 2011.
- la gestion des effluents et des déchets : formations à la conduite des installations de prétraitement des effluents ou des stations d'épuration, formation et sensibilisation au tri des déchets.

3) Investissements en matière d'environnement

En 2013, les investissements liés à l'environnement représentent 16,91 millions d'euros hors taxes pour le Groupe, répartis comme suit :

- 13,69 millions d'euros hors taxes pour le Pôle Volaille,
- 2,74 millions d'euros hors taxes pour le Pôle Traiteur,
- 0,34 million d'euros hors taxes pour le Pôle Amont,
- 0,14 million d'euros hors taxes pour les sites de Pologne.

Ces investissements ont permis de mener des actions dans différents domaines, selon la répartition suivante :

Domaine environnemental concerné	Hors Pologne		Avec Pologne	
	Dépenses en K€ 2013	Répartition 2013	Dépenses en K€ 2013	Répartition 2013
Déchets	98 <i>189,8 en 2012</i>	0,6 % <i>3,3 % en 2012</i>	98	0,6 %
Eau (ressource)	2 341	13,9%	2 389	14,1 %
Effluents (traitement)	2 866,2 en 2012	50,4 % en 2012		
Energie / Air	9 762 <i>1715,6 en 2012</i>	58,2 % <i>30,1 % en 2012</i>	9 762	57,7 %
Prévention des risques	4 582 <i>925 en 2012</i>	27,3 % <i>16,2 % en 2012</i>	4 676	27,6 %
TOTAL	16 783 5 696,6 en 2012		16 925	

4) Montant des provisions et garanties pour risque

Sur l'exercice, aucune provision pour risque en matière d'environnement n'a été effectuée.

Pollution et gestion des déchets

1) Mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Rejets atmosphériques

Le Groupe possède de nombreuses installations de combustion afin de produire la chaleur nécessaire au chauffage de l'eau utilisée ensuite sur les process en requérant, ou bien encore de produire de la vapeur directement utilisée dans nos procédés de cuisson tels que les fours ou les autoclaves.

Ces installations de combustion font l'objet d'un entretien régulier et des mesures réglementaires obligatoires afin de contrôler leurs émissions atmosphériques.

Traitement des rejets et suivi des milieux aquatiques

L'intégralité des rejets aqueux des sites sont traités afin de maîtriser leur impact sur les milieux aquatiques. Le traitement des effluents est assuré soit par des stations d'épuration internes au Groupe soit, après prétraitement interne, par des ouvrages de traitement communaux collectifs.

En 2013, le Groupe dispose de 21 stations d'épuration internes. Ces installations de traitement des effluents sont exploitées par du personnel propre au site ou par un prestataire.

L'ensemble des sites du Groupe procède à un suivi de ses rejets selon un rythme d'analyses adapté.

Le tableau ci-après présente les données sur les rejets aqueux des pôles Volaille et Elaboré-Traiteur uniquement, considérant que les activités des sites du pôle Amont sont très peu émettrices de rejets. En effet, l'eau utilisée dans le pôle Amont l'est essentiellement sous forme vapeur, si bien que les rejets aqueux sont très faibles et peu significatifs.

	Ratio DCO* sortie usine (g DCO/kg**) ¹		Ratio DCO après station d'épuration (g DCO/kg) ²		Rendement épuratoire DCO
	Hors Pologne		Avec Pologne		
Pôle Volaille	20,09 <i>23,1 en 2012</i>	0,31 <i>0,27 en 2012</i>	19,20	0,31	99 %
Pôle Elaboré - Traiteur	20,58 <i>28,9 en 2012</i>	0,36 <i>0,35 en 2012</i>	20,18	0,35	99 %

**DCO : Demande Chimique en Oxygène*

*** kg mort pour sites volaille / kg fabriqué pour sites élaboré-traiteur*

¹ En aval des prétraitements (qui peuvent varier selon les usines : dégrillage simple, dégraissage, flottation, etc...)

² Pour les sites pourvus de stations d'épuration internes

Sur l'ensemble des sites du Groupe, on note une baisse importante du ratio DCO en sortie d'usine pouvant s'expliquer par les efforts permanents menés par les usines pour capter la pollution à la source et par les investissements soutenus dédiés au prétraitement des effluents.

On note que ces ratios demeurent stables si l'on intègre les données des sites de Pologne.

Pour les sites Volaille et Elaboré - Traiteur équipés d'une station d'épuration interne, le ratio après station d'épuration demeure très faible et témoigne d'un traitement efficace de la charge polluante des effluents sur l'ouvrage épuratoire. On atteint en effet un rendement épuratoire moyen très élevé sur le paramètre DCO (99 % en moyenne pour l'ensemble du Groupe), ce qui contribue à minimiser l'impact des rejets sur les milieux récepteurs.

Rejets dans le sol

Le Groupe n'est pas à l'origine de rejets directs dans le sol.

Les seuls rejets indirects se font à travers la valorisation agricole des boues produites par les stations d'épuration internes. Cet aspect est traité dans le paragraphe sur l'utilisation des sols.

2) Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Les activités du Groupe génèrent différents types de déchets :

- les déchets organiques : ils sont désignés par les termes de sous-produits animaux (SPA) ou de biodéchets, selon leurs provenances (exemples : plumes, sang... en abattoir ; pertes sur lignes, reliquats de sauces... en usine traiteur). Ces déchets organiques sont traités dans des filières spécialisées liées à leur nature et sont pour l'essentiel valorisés.
- les déchets non dangereux : il s'agit là des déchets banals autres qu'organiques, tels que les rebuts de papier et carton, les métaux, les plastiques... La plupart font l'objet d'une valorisation soit par réutilisation (exemple : palettes bois), soit par recyclage (exemples : carton, plastique).
- les déchets dangereux : très peu présents sur les sites du fait du caractère alimentaire des produits fabriqués, ils peuvent être générés par les activités connexes à la production, telles que la maintenance. Il s'agit par exemple des huiles techniques usagées, des tubes néons, etc... Ils sont repris par des prestataires spécialisés qui assurent leur retraitement.

Les ratios 2013 pour les pôles Volaille, Elaboré – Traiteur, Amont et International sont présentés ci-après :

	<i>Hors Pologne</i>			<i>Avec Pologne</i>		
	Déchets organiques	Déchets non dangereux	Déchets dangereux	Déchets organiques	Déchets non dangereux	Déchets dangereux
Pôle Volaille	95,40 % <i>(85,50 % en 2012)</i>	4,58 % <i>(14,49 % en 2012)</i>	0,02 % <i>(0,01 % en 2012)</i>	95,51 %	4,47 %	0,02 %
Pôle Elaboré-Traiteur	63,14 % <i>(43,7 % en 2012)</i>	36,60 % <i>(56,2 % en 2012)</i>	0,26 % <i>(0,1 % en 2012)</i>	67,32 %	32,46 %	0,22 %
Pôle Amont	66,28 %	32,84 %	0,88 %	66,16 %	32,95 %	0,89 %

La fraction des déchets organiques est la plus importante pour l'ensemble des activités du Groupe.

On note une augmentation sensible de la part des déchets organiques, conjointement à une diminution importante de la part des déchets non dangereux. Cela s'explique par la mise en place d'actions de tri permettant la valorisation croissante des biodéchets.

La part en tonnage des déchets dangereux demeure très faible (< 1%).

Le Groupe veille à la stricte application des obligations réglementaires en termes de traitement des déchets. Par ailleurs, il recherche en permanence de nouvelles filières permettant leur valorisation optimale.

3) Prise en compte des nuisances sonores

Le Groupe accorde une grande importance à la prévention des émissions sonores et c'est à cet effet qu'un cahier des charges Groupe a été rédigé et diffusé à l'ensemble des sites pour l'achat de nouveaux matériels ou la modification de matériels existants. Ainsi ce cahier des charges prévoit-il dans les critères à intégrer au marché avec les fournisseurs les notions de seuil de bruit (< 65 dB(A) à 1 mètre) et de vibration (vibrations mécaniques < 0.1 m/s²).

Utilisation durable des ressources

1) Approvisionnement en eau et consommation d'eau

L'eau est autant une ressource qui se raréfie qu'un besoin primordial pour les activités du Groupe.

Provenant majoritairement des réseaux d'adduction d'eau publics et secondairement de forages privés, l'eau sert pour les process d'abattage, de découpe et de fabrication de nos produits, pour l'hygiène et le nettoyage des équipements et des locaux. L'eau est ainsi utilisée sous différentes formes, liquide, vapeur, eau glacée, selon les besoins des procédés de production.

Afin de limiter l'utilisation de l'eau aux stricts besoins et de garantir la qualité de l'eau rejetée par les sites après usage, le Groupe mène depuis longtemps une politique active de réduction des consommations d'eau.

	Hors Pologne		Avec Pologne	
	Consommation d'eau 2013 (m3)	Répartition (%)	Consommation d'eau 2013 (m3)	Répartition (%)
Pôle Volaille	3 181 889 <i>3 256 161 en 2012</i>	63,6 <i>67,2 en 2012</i>	4 082 926	67,0
Pôle Elaboré- Traiteur	1 759 045 <i>1 516 351 en 2012</i>	35,1 <i>31,3 en 2012</i>	1 944 485	31,9
Pôle Amont	64 010 <i>70 883 en 2012</i>	1,3 <i>1,5 en 2012</i>	64 566	1,1
Total Groupe	5 004 944 <i>4 843 395 en 2012</i>		6 091 977	

On constate une légère augmentation de la consommation d'eau pour les pôles Volaille et Traiteur-Elaboré en 2013, en lien avec l'augmentation des tonnages traités. D'autre part, la consommation d'eau en 2013 du pôle Amont est en baisse significative.

L'évolution des ratios de consommation d'eau ramenée à l'activité présentés ci-dessous indique un maintien pour le pôle Volaille et une baisse pour le pôle Traiteur :

	Ratio consommation eau L/kg*	
	Hors Pologne	Avec Pologne
Pôle Volaille	5,99 (5,9 en 2012)	6,68
Pôle Elaboré- Traiteur	7,36 (7,6 en 2012)	7,41
Pôle Amont	0,08	0,08

* kg mort pour sites Volaille / kg fabriqué pour sites Elaboré-Traiteur et Amont

La baisse du ratio de consommation d'eau ramenée à l'activité du pôle Traiteur témoigne de l'efficacité des actions de réduction des consommations d'eau engagées sur les différents sites depuis plusieurs années.

En effet, tous les sites du Groupe suivent un indicateur de consommation d'eau avec des objectifs de maintien voire de réduction de celui-ci. Ainsi le Groupe poursuit-il ses actions en termes de :

- optimisation des process (limitation de l'usage de la basse pression, mise en place d'électrovannes,...),
- optimisation de la consommation d'eau liée au nettoyage des usines, en partenariat avec nos prestataires extérieurs, en maintenant les règles d'hygiène,
- formation du personnel à l'utilisation rationnelle de l'eau.

2) Consommation de matières premières et mesures pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Chaque site du Groupe a mis en place un suivi des consommations d'eau et d'énergies et tend à en limiter au maximum l'utilisation. Des efforts sont également menés sur l'optimisation des matières premières alimentaires afin de réduire les pertes sur ligne et d'améliorer les rendements matière.

De plus, une attention particulière est portée sur les emballages afin de travailler sur la réduction des épaisseurs de films ou de cartons ainsi que sur l'amélioration de la pédagogie de tri pour les consommateurs. Par exemple, depuis décembre

2012, le Groupe s'est engagé à travers la marque Marie auprès d'Eco-Emballages dans la signature du Pacte Point Vert. Un des engagements était le marquage de 95 % des produits Marie avec le logo Info Tri Point Vert qui a été réalisé pour fin 2013.

Le Groupe contribue chaque année auprès de l'éco-organisme Eco-Emballages. En 2013, ce sont près de 5 millions d'euros qui ont été versés.

3) Consommation d'énergie, mesures pour améliorer l'efficacité énergétique, et énergies renouvelables

Le Groupe utilise pour ses activités principalement l'électricité et le gaz naturel. Grâce à ses nombreux investissements en matière de réduction des consommations d'énergie, le Groupe LDC obtient régulièrement des certificats d'économie d'énergie (CEE).

	Consommation d'énergie 2013 (kWh PCI)	Répartition	Consommation d'énergie 2013 (kWh PCI)	Répartition
	Hors Pologne		Avec Pologne	
Pôle Volaille	251 252 123 <i>298 337 000 en 2012</i>	36,1 % <i>42,1 % en 2012</i>	307 491 953	39,0 %
Pôle Elaboré- Traiteur	378 978 048 <i>345 240 000 en 2012</i>	54,4 % <i>48,7 % en 2012</i>	413 231 228	52,4 %
Pôle Amont	66 347 251 <i>65 519 000 en 2012</i>	9,5 % <i>9,2 % en 2012</i>	67 769 154	8,6 %
Total Groupe	696 577 422 <i>709 096 000 en 2012</i>		788 492 336	

Pour le pôle Volaille hors Pologne, on observe une baisse importante de la consommation d'énergie en 2013 (- 15,8 % par rapport à 2012) qui s'explique par les moyens mis en œuvre pour améliorer l'efficacité énergétique des usines. Les investissements soutenus en matière d'énergie (système de type pompe à chaleur, outils de gestion technique centralisée, installation de variateurs sur les moteurs, etc...) ainsi que le mode de management de l'énergie (démarches ISO 50 001) ont conduit à une utilisation plus rationnelle de l'énergie, se traduisant par une baisse globale de la consommation. On note que l'énergie consommée se répartit principalement en électricité pour 73 % et en gaz naturel pour 23 %.

Pour le pôle Amont hors Pologne, on note une stabilité de la consommation d'énergie (+ 1,3 %). Les ressources utilisées se répartissent en 55 % d'électricité, 22 % de gaz naturel et 23 % de propane.

Pour le pôle Elaboré – Traiteur hors Pologne, l'énergie consommée se répartit en électricité pour 52 % et en gaz naturel pour 43 %. Dans ces sites, le gaz est entre autres utilisé pour les procédés de cuisson par four à gaz ou par vapeur (produite par des chaudières à gaz). Même si la consommation d'énergie globale augmente en 2013 (+ 9,8 % par rapport à 2012), le ratio d'énergie consommée en kWh PCI par tonnage traité lui baisse de 7,8 %, comme l'indique le tableau ci-après :

	Ratio consommation énergie kWh/tonne* (<i>Energie consommée par les usines</i>)	
	Hors Pologne	Avec Pologne
Pôle Volaille	473 <i>542 en 2012</i>	503
Pôle Elaboré-Traiteur	1 586 <i>1 720 en 2012</i>	1 574
Pôle Amont	87	86

* tonnage mort pour sites Volaille / kg fabriqué pour sites Elaboré-Traiteur et Amont

On note que le ratio de consommation d'énergie est nettement plus élevé pour les activités Elaboré – Traiteur que pour le Pôle Volaille. Ceci s'explique par les besoins en énergie spécifiquement liés aux procédés de cuisson dans les sites du Pôle Elaboré – Traiteur.

La baisse significative du ratio de consommation d'énergie sur les Pôles Volaille et Elaboré-Traiteur attestent de la politique active d'économie d'énergie et d'amélioration de l'efficacité énergétique menée par le Groupe.

D'une façon générale, une réflexion est menée pour repenser le besoin d'énergie elle-même dans sa globalité dans un premier temps et ensuite d'optimiser tout ce qui peut constituer une source d'énergie et/ou permettre de réduire une consommation d'énergie.

Depuis 2008, le Plan Energie mis en place sur la filière Amont a permis une réduction des consommations de gaz de 15,7 %. Dans le cadre de ce plan, 103 nouveaux bâtiments ont été construits dont 42 en 2013. Des diagnostics techniques énergie pour mieux comprendre et réduire les consommations ont été réalisés, et plus de 809 bâtiments, dont 109 en 2013 ont été rénovés pour améliorer leur efficacité énergétique. Le Groupe LDC a par ailleurs investi dans des équipements innovants comme les Echangeurs Récupérateurs de Chaleurs, qui permettent de limiter l'utilisation du gaz propane. Ce sont ainsi 268 élevages qui ont été équipés depuis 2009, dont 34 en 2013.

4) Utilisation des sols

Le Groupe LDC n'intervient pas directement sur l'utilisation des sols. L'un des axes d'action consiste à travailler en partenariat avec les agriculteurs locaux afin de promouvoir une agriculture durable, par exemple en les conseillant sur les plans de fumure dans le cadre des plans d'épandage des boues de station d'épuration.

Pour les sites possédant une station d'épuration interne, c'est la voie valorisation agronomique des boues produites qui est privilégiée. Ainsi les épandages sont-ils effectués conformément à la réglementation et font l'objet, avant chaque campagne d'épandage, d'un Programme Prévisionnel d'Épandage déterminant la répartition des apports fertilisants par les boues en fonction de la nature des parcelles agricoles et des besoins des cultures qui seront mises en place. Un bilan agronomique est ensuite réalisé par un bureau d'études spécialisé afin de s'assurer de l'adéquation de l'apport fertilisant avec les besoins des parcelles.

Changement climatique

1) Rejets de gaz à effet de serre

Des Bilan Carbone ® ont été réalisés dans le Groupe depuis plusieurs années, avec pour objectif de couvrir l'ensemble des activités : usine d'aliments, abattoir de volailles, usine de produits élaborés et usine traiteur.

Les matières premières, en particulier celles d'origine animale, sont le poste le plus impactant du bilan sur l'ensemble des activités étudiées.

Les emballages représentent également une part importante dans l'impact global de l'entreprise.

Le Groupe a finalisé en décembre 2012 l'ensemble des bilans de Gaz à Effet de Serre réglementaires (sur le périmètre des énergies) pour les sociétés concernées. Ces bilans sont consultables sur le site internet www.ldc.fr. Pour chaque société,

des diagnostics énergétiques ont été réalisés avec EDF et le bilan de ces audits a permis d'établir un plan à 3 ans d'amélioration de la performance énergétique.

De plus, le Groupe poursuit son programme pluriannuel de remplacement des installations frigorifiques fonctionnant aux gaz CFC ou HCFC afin d'anticiper les obligations réglementaires (échéance décembre 2014). C'est ainsi que des installations fonctionnant au R22 ont été remplacées par des installations fonctionnant à l'ammoniac, dont le GWP (Global Warming Power) est inférieur à 1.

2) Adaptation aux conséquences du changement climatique

Du fait de ses implantations géographiques, les filiales du Groupe LDC ne sont pas directement impactées à moyen terme par des changements climatiques.

Protection de la biodiversité

Le Groupe a soutenu en 2013 l'action de l'association de protection de l'environnement Bretagne Vivante – SEPNB (Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne) à travers la mise en place d'un partenariat. Une convention avec l'association a ainsi été signée le 15 avril 2013.

Le Groupe participe également à un groupe de travail « Biodiversité et ressources » animé par l'ANIA (Association Nationale des Industries Alimentaires).

Informations sociétales

Le Groupe LDC fonde son identité sur les terroirs historiques de ses sites et le monde agricole. Cet attachement à la terre s'avère essentiel comme base de notre développement et véritable ancrage de nos activités.

En tant qu'acteur économique majeur, notre responsabilité et notre volonté sont d'accompagner le développement des milieux qui nous entourent et de grandir avec nos partenaires économiques.

A. Impact en matière d'emploi et de développement régional - Impact de l'activité du groupe sur les populations riveraines et locales

Les sites de volailles du Groupe LDC sont implantés au sein des bassins de production de volailles et adossés au monde agricole. Ils tissent un tissu social fort au sein de nos terroirs.

La responsabilité nous incombe de préserver l'emploi direct et indirect dans ces bassins. Le Groupe LDC représente environ 15 000 emplois directs et stables (en France), répartis sur plusieurs zones à forte orientation agricole et rurale, les Pays de la Loire, le Centre, la Normandie, la Bretagne, l'Aquitaine et la Bourgogne.

Avec nos volailles nées, élevées, abattues et préparées en France, nous apportons également de l'activité à un grand nombre de professionnels tels que nos éleveurs lesquels sont également implantés en bassins agricoles.

A titre d'exemple, le site historique du Groupe LDC, situé à Sablé sur Sarthe emploie près de 2 300 salariés sur une ville de 12 723 habitants, ce qui en fait le premier employeur de la ville.

De la même façon nos sites de l'activité traiteur sont basés au cœur des campagnes rurales, là où se sont traditionnellement développées les activités agroalimentaires. A titre d'exemple, l'usine de Mirebeau (86), emploie près de 300 salariés dans une ville de 2 255 habitants.

On comprend dès lors combien nos sites sont importants pour leur bassin d'implantation, et le Groupe mesure la responsabilité qui lui incombe à ce titre.

Notre volonté a toujours été de participer au plus près à la vie de nos terroirs d'implantation.

Afin de favoriser la proximité, il appartient à chacune de nos filiales de choisir les modalités de son action.

Ainsi nombre de nos filiales participent aux activités sportives organisées localement. En effet, le sport est un des moyens privilégiés par le Groupe pour participer activement à l'animation de son environnement : responsabilité, simplicité sont des valeurs dans lesquelles les salariés du Groupe se retrouvent.

Notre soutien aux associations sportives proches de nos sites est pour nous un maillon essentiel de notre présence locale. Nous retrouvons dans ces clubs et associations les valeurs d'effort collectif, de partage et d'humilité qui résonnent avec notre identité. Ces valeurs du sport, nous les partageons également en interne avec nos collaborateurs. C'est ainsi qu'en 2010, le défi a été lancé de courir le marathon de New York. Une centaine de salariés s'est lancée dans l'aventure et a

partagé pendant des mois les programmes d'entraînement. Une fois les mythiques 42,195 km parcourus, demeure le souvenir d'un challenge humain collectif et personnel.

Loin des sponsorings médiatiques, nous privilégions les activités locales, cherchons à soutenir ce qui forme le tissu social de nos régions telles que sur Sablé-sur-Sarthe, les équipes de football locales, basket, triathlon de sablé, club de cyclisme, ou encore sur Angers, le club de tennis de table, et encore sur St Fulgent en Vendée, le club de basket, car nous sommes convaincus qu'il nous appartient de préserver ces valeurs fondatrices. Notre filiale Arrivé-Maitre Coq participe également à un projet auprès du club de gymnastique des enfants de Cholet.

Pour autant, nous ne négligeons pas des projets très fédérateurs au niveau local : à titre d'exemple, LDC Sablé soutient le MSB (Equipe de Basket du Mans) actuellement en PRO A.

Parce que la mer et la voile ont une place toute particulière en Vendée, zone géographique de nos sites et éleveurs « Maître Coq » nous avons fait le choix de sponsoriser Jérémie BEYDU sur son bateau « Maître Coq ». Il a participé au VENDEE-GLOBE 2013.

B. Relations avec les parties prenantes – conditions du dialogue et actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe et les salariés qui le composent sont acteurs dans leur environnement. Au travers d'actions caritatives, au travers de l'engagement pour la qualité des produits, l'équilibre nutritionnel, ou encore au travers de l'engagement pour la formation et le bassin d'emploi, le Groupe démontre combien nous évoluons dans un environnement complexe, où les interactions sont nombreuses, et dans lequel on ne peut rester neutre.

2) Le Groupe engagé auprès d'associations caritatives

Le sport est également un moyen pour le groupe de participer à des mécénats.

Ainsi, en 2013, le Pôle Traiteur a lancé le défi d'une nouvelle participation à un marathon, celui de Pékin. Autour de la marque Tradition d'Asie, une association a été créée par 2 collaboratrices du Groupe LDC afin d'apporter à ce projet sportif une dimension humaine et sociale essentielle.

En juillet 2011, Caroline Wucher, assistante qualité d'Agis Tarare, évoque avec enthousiasme sa participation au marathon de New York au profit d'une association, avec son ancienne entreprise en Angleterre. L'idée de porter un projet similaire autour de la marque Traditions d'Asie devient une évidence et elle décide alors avec Catherine Lardière, responsable QSE de Tarare, de créer l'association Le Défi des Cœurs et des Jambes. L'objectif est fixé : participer au marathon de Pékin 2013 pour récolter des fonds pour les associations « Couleurs de Chine » et « Hand'chiens ».

« Couleurs de Chine » soutient et finance la scolarité de jeunes filles de la région des Grandes montagnes Miao et participe à la construction d'une école sur place. La marque Traditions d'Asie a ainsi pu soutenir l'association durant le Nouvel an chinois 2013 à travers une opération de communication, mais également en participant au financement du voyage en pays Miao durant la semaine du marathon de Pékin. Ce sont en effet 61 salariés de LDC Traiteur, dont 42 ont participé aux épreuves sportives, qui se sont rendus en Chine en octobre 2013.

L'association Hand'chiens vise, quant à elle, à mettre la complicité qui unit l'homme et le chien au service d'une grande cause : l'autonomie des personnes atteintes d'un handicap moteur. En septembre 2013, une grande soirée autour du sport a

été organisée à Tarare avec des démonstrations des clubs sportifs locaux et de l'association Handi'chiens. Une vente aux enchères de maillots dédicacés par Tony Parker, Nicolas Batum et Boris Diaw de l'équipe de France de basket-ball a également eu lieu et a permis de récolter des fonds pour l'association.

Autour des valeurs de solidarité et d'entraide, cette initiative a permis de mettre en avant deux associations à l'action exemplaire et de mobiliser les salariés du Groupe sur un projet associatif porteur de sens.

On peut encore citer le partenariat du Groupe avec « Les Restaurants du Cœur » et « La Banque Alimentaire ».

3) Marie - Groupe LDC engagé dans la lutte contre les maladies cardiovasculaires en qualité de partenaire industriel.

Pour aller plus loin, développer toujours plus son expertise scientifique en matière de nutrition et participer à l'effort de santé publique, le Groupe LDC s'engage à soutenir la recherche. C'est ainsi notamment que Marie est membre fondateur de la Fédération pour la Recherche en Hypertension Artérielle (FRHTA) depuis 2006.

Reconnue d'utilité publique en 2006, la Fondation a pour mission, d'une part, de promouvoir, initier et soutenir des actions de recherche dans le domaine de l'hypertension artérielle et les maladies associées et, d'autre part, de diffuser les connaissances auprès du grand public et des professionnels concernés.

Pour assurer l'efficacité optimale de son action, la Fondation joue un rôle d'animateur entre les pouvoirs publics, les industriels et les partenaires privés.

C'est avec l'appui de ce partenaire scientifique que Marie participe depuis 2013 au salon Diétécom, 1er salon de nutrition français à destination des professionnels de santé. Dans ce cadre, nous nous attachons à faire connaître au monde médical et paramédical la réelle implication de Marie en matière de nutrition et de santé.

4) Le Groupe engagé en matière de formation professionnelle et d'emploi

Former les jeunes, les attirer vers nos métiers peu connus sont parmi les missions que le Groupe s'est fixées.

Ainsi depuis 2012, le Groupe est engagé dans un partenariat auprès de l'ESA (Ecole Supérieure d'Agriculture) avec pour objectif d'accueillir des jeunes en formation par le biais de stages, de participer au forum organisé par l'école, mais également de travailler ensemble sur des projets spécifiques et sur des projets R&D, en collaboration avec les étudiants et plus largement participer au projet pédagogique.

Le Groupe participe activement chaque année à des salons auprès d'écoles telles que l'ISARA de Lyon et l'institut La Salle Beauvais.

Nous sommes également acteurs pour développer l'attractivité des métiers de l'agroalimentaire et, pour cela, nous avons un partenariat privilégié avec des organismes locaux tels que « Sarthe développement » et travaillons à la mise en place de formations adaptées à nos métiers, et ouvertes aux jeunes.

5) *Le Groupe est engagé au sein des organismes professionnels*

Adhérent de la FIA (Fédération des Industries Avicoles) et de l'ADEPALE (Association des Entreprises de Produits Alimentaires Elaborés), le Groupe participe aux échanges et cherche à défendre ses secteurs d'activité.

C. Sous-traitance et fournisseurs

Pour le pôle Volaille, la majorité de nos approvisionnements en volailles se fait auprès de groupements d'éleveurs, rassemblant des milliers d'éleveurs qui nous aident à rester proches de nos valeurs fondatrices.

Notre partenariat avec les éleveurs s'exprime depuis 2010 au travers du programme «Génération Le Gaulois» qui a formé 83 jeunes éleveurs dont 17 en 2013. Ces éleveurs ont choisi de collaborer avec LDC, qu'ils soient en création ou en reprise d'élevage. Durant les 6 modules répartis pendant l'année, les nouveaux éleveurs de la filière, partenaires essentiels de notre activité, viennent compléter leurs connaissances lors d'interventions de spécialistes et de visites de sites.

Lors de ces journées, nos intervenants apportent leur éclairage sur des thèmes comme la conduite d'élevage, les économies d'énergie et la gestion des effluents. Nous échangeons également sur la santé animale, la sécurité des éleveurs au travail avec la MSA ou encore la prévention sanitaire pour éviter le recours aux traitements, en abordant les enjeux économiques et sociétaux de la médicalisation.

Au sein du Pôle Traiteur, la « Charte Qualité Achat LDC TRAITEUR » prend en considération les enjeux sociaux et environnementaux, tant dans la définition de la politique d'achat que dans les relations avec les sous-traitants et fournisseurs.

La Charte décline ainsi plusieurs engagements de la politique d'achat de la Direction du Pôle Traiteur :

- Respect des réglementations alimentaires et des Codes et usages ;
- Respect des règles d'éthique ; à ce titre, LDC Traiteur déclare souscrire aux principes contenus dans les textes suivants :
 - la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme**, ONU, 10 décembre 1948,
 - la **Convention relative aux droits de l'enfant**, ONU, 20 novembre 1989,
 - la **Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux du travail**, OIT, juin 1998.
- Développement durable
LDC Traiteur prend notamment les engagements suivants :
 - soutenir l'innovation dans l'industrie alimentaire,
 - participer à l'amélioration de la santé publique,
 - éco concevoir les emballages,
 - réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'exploitation des sites et au transport des marchandises.

Cette démarche a permis de bénéficier de diverses certifications dont les suivantes :

- Certification RSPD (Roundtable on Sustainable Palm Oil) pour les sociétés Marie, Marie Surgelés et La Toque Angevine, pour l'utilisation d'une huile de palme plus responsable ;
- Certification MSC (Marine Stewardship Council) pour la société Marie, pour une pêche durable et la traçabilité des produits de la mer.

Dans ses relations avec ses sous-traitants et fournisseurs, LDC Traiteur incite les partenaires à respecter les réglementations alimentaires, les Codes et usages et les règles d'éthique mentionnées ci-dessus et souhaite que l'ensemble de ses partenaires se rallie aux engagements qu'elle a souscrits en matière de développement durable.

D. Loyauté des pratiques

1 - Santé des consommateurs

QUALITE ET SECURITE DE NOS APPROVISIONNEMENTS

Nous attachons une attention particulière à la sécurisation de nos approvisionnements de matières premières. Cette exigence passe par une sélection stricte des fournisseurs (de préférence locaux et à proximité des sites d'abattage), la traçabilité des produits et des contrôles à toutes les étapes de la transformation. Nous mettons également tout en œuvre pour accroître la satisfaction de nos clients à travers l'amélioration du taux de service et la prise en compte systématique des réclamations.

Pour le pôle Volaille, la majorité de nos matières premières provient de notre filière Amont, à laquelle s'applique une Charte Qualité d'aviculture LDC Volaille pour chaque organisme de production (couveroirs, fabricants d'aliments, élevages, organisations de production de vifs...). Cette Charte Amont définit les exigences du Groupe concernant par exemple le respect des réglementations, la traçabilité, les plans de surveillance bactériologiques et la maîtrise de l'hygiène, la gestion des flux et effluents ou encore la maîtrise du bien-être animal. Elle précise également les modalités de contrôle de nos fournisseurs par des audits et des évaluations de tous les opérateurs de la filière afin de s'assurer de produits sûrs et de qualité.

Pour le pôle Traiteur, nous avons instauré des règles d'éthique, de développement durable et d'exigences techniques spécifiques (additifs, OGM, huile de palme...).

LA NUTRITION ET L'ALIMENTATION COMME VECTEUR DE SANTÉ

Depuis 2005, le Groupe s'est engagé dans une démarche volontariste d'amélioration de la qualité nutritionnelle de ses produits.

Le Groupe LDC a initié en 2013 de nouveaux travaux d'amélioration nutritionnelle pour ses 2 marques : Le Gaulois et Marie.

Des diagnostics nutritionnels ont été réalisés, permettant de faire un état des lieux nutritionnel des gammes. Cela a consisté à comparer les gammes actuelles à la concurrence ainsi qu'aux objectifs fixés par les précédentes chartes. Ces travaux préalables ont permis de conclure sur le positionnement nutritionnel de nos marques et de leurs gammes.

A partir de ces diagnostics, des axes de travail ont été retenus par l'ensemble des équipes. Les objectifs attendus seront d'améliorer les différents critères nutritionnels sélectionnés pour leur pertinence dans le contexte actuel de la nutrition : sel, matières grasses, acides gras saturés, nombre d'additifs, portions de légumes, critère P/L.

2 - Mesures anti-corruption

Compte tenu de son activité et de son organisation, LDC n'a pas identifié, à ce jour, dans son analyse des risques, une exposition significative au risque de corruption. La fonction contrôle de gestion et audit du Groupe, de par son positionnement « indépendant » au sein de la holding SA LDC, contribue, elle aussi, à réduire cette nature de risques.

E. Autres actions engagées en faveur des Droits de l'homme

Nous sommes convaincus, qu'à notre niveau, les actions en faveur des Droits de l'Homme se jouent dans le lien quotidien de chacun au travail. Nous pensons que la proximité est indispensable pour donner du sens à l'action quotidienne, et c'est pourquoi nous nous attachons à gérer nos filiales de façon décentralisée. Elles sont dirigées par des Directeurs responsables, pour lesquels le lien humain fait partie des valeurs de management. La sécurité au travail, l'écoute, les moments simples de convivialité sont autant d'actions que nous nous attachons à faire vivre au quotidien dans nos usines.

A la demande du Groupe LDC, SGS ICS a procédé à la vérification des informations figurant dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 28 février 2014, en vertu du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, portant sur l'application de l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et de l'article 12 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 qui ont modifié l'article L. 225-102-1 du code de commerce et de l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme-tiers indépendant conduit sa mission.

Il appartient au Directoire de LDC d'établir un rapport sur la gestion de la société cotée en bourse comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales, de définir le ou les référentiels utilisés s'il y a lieu pour l'établissement des données quantitatives ou qualitatives et d'en assurer la mise à disposition.

La responsabilité de SGS ICS, en qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le n°3-1086, consiste à attester de la présence dans le rapport de gestion de toutes les informations prévues à l'article R.225-105-1, à exprimer un avis motivé portant, d'une part sur la sincérité des informations et, d'autre part, sur les explications données par la société sur l'absence de certaines informations, à indiquer les diligences mises en œuvre pour accomplir notre mission de vérification.

NATURE ET PORTÉE DE LA VERIFICATION

La mission de SGS ICS a consisté à :

- Prendre connaissance de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société, et de ses engagements sociétaux, et le cas échéant des actions ou programmes qui en découlent.
- Comparer la liste des informations mentionnées dans le rapport de gestion 2013/2014 de la société avec la liste prévue à l'article R.225-105-1 et signaler, le cas échéant, les informations omises et non assorties des explications prévues au troisième alinéa de l'article R.225-105 et signaler, le cas échéant, les informations omises et non assorties des explications prévues au troisième alinéa de l'article R.225-105.
- Vérifier la mise en place par la société d'un processus de collecte visant à l'exhaustivité et la cohérence des informations mentionnées dans le rapport de gestion et d'identifier les irrégularités.

SGS ICS a conduit sa mission auprès du Groupe LDC incluant 61 sites sur un périmètre géographique international, le Groupe LDC établissant des comptes consolidés

57 sites français représentant 89,5% des effectifs : **Pôle VOLAILLE et ses 37 sites** (LDC SABLE St LAURENT, LDC SABLE DINDE, LDC SABLE CPE/CEPA, LDC SABLE DPE, LDC SABLE CAVOL, ARRIVE Plate forme Saint Fulgent, ARRIVE Produits Elaborés Chavagnes, ARRIVE Produits Elaborés Ste Hermine, ARRIVE Usine Volaille Les Essarts, ARRIVE Usine Volaille Saint Fulgent, ARRIVE Auvergne Usine Volaille St Germain, AU CHAPON BRESSAN, CAILLES ROBIN, CELTYS, CELVIA Saint Jean de Brévelay, CELVIA Site de Serrent, CORICO, GUILLET, GUILLOT COBREDA CUISERY, GUILLOT COBREDA ROMENAY, LDC AQUITAINE, LDC AQUITAINE BAZAS, et PONTONX S/L'ADOUR, LDC BOURGOGNE, LDC BRETAGNE, LDC CHARMILLES, LES FERMIERS DE L'ARDECHE, MAIRET, PALMID'OR, PROCANAR, ROCVENT, SNV DROUE, SNV Château Gontier, SNV Laval, SNV Les Fourmis, SNV Pont Morin, SNV SAVIGNY S/BRAYE, STAM - POIRAUD Mouilleron - **Pôle TRAITEUR et ses 13 sites** : AGIS AVIGNON, AGIS TARARE, AGIS - HERBIGNAC, ESPRI RESTAURATION, LA TOQUE ANGEVINE Segré, LA TOQUE ANGEVINE Courcouronnes, MARIE (Sablé) frais, MARIE (Briec) frais, MARIE (Viriat) frais, MARIE (Chacé) surgelés, MARIE (Airvault) surgelés, MARIE (Mirebeau) siège du surgelé - **Pôle AMONT et ses 7 sites** : ALIMAB, BELLAVOL, HUTTEPAIN ALIMENTS, HUTTEPAIN BOUIX, JEUSSELIN, RICHARD, LOEUF (SOVOPA / SACOFEL).

Pôle INTERNATIONAL et ses 4 sites de Pologne représentant 10,5% des effectifs: DROSEC SUROVIEC, DROSED SIEDLCE, DROSED ROLDROB, DROSED SEDAR.

Seules les données sociales, environnementales et sociétales relatives à 2013 ont été vérifiées, à l'exclusion des autres données dont 2012 présentes dans le rapport RSE.

DILIGENCES

SGS ICS a conduit sa mission du 21 janvier au 20 juin 2014 en menant au siège social de Sablé sur Sarthe des entretiens directs et par téléphone auprès des personnes concernées par la collecte, la validation et la publication des données quantitatives et des informations qualitatives concernant 4 des 61 filiales françaises (LDC Sablé saint Laurent, Marie Frais Sablé, SNV Fourmis, Huttepain Aliments). Le périmètre ainsi échantillonné représente 26,9% des effectifs du Groupe et représente les 4 activités principales du Groupe.

- SGS ICS a revu la fiabilité du référentiel interne, des procédures de contrôle interne et des systèmes d'agrégation des données et des informations, sur chacun des sites.
- Concernant les données sociales, la consolidation est pour partie centralisée au siège au travers d'un logiciel PLEIADE, à l'exception des sites du pôle Amont, de certains autres sites français cités dans le rapport et des sites polonais qui ont remonté leurs données au travers de tableurs excel. La mission de vérification a consisté à étudier la justesse des calculs et la cohérence des données chiffrées (fiabilité des données PLEIADE, comparaison des ratios, par exemple). La seconde partie de la vérification a consisté, sur les filiales échantillonnées, à examiner les pièces justificatives donnant la preuve de chacune des données quantitatives et qualitatives énoncées (par exemple les accords spécifiques à chacun des sites) sur 55 indicateurs ou informations du rapport. Des contrôles ont été réalisés en outre sur les données quantitatives et qualitatives des autres sites, en phase finale de consolidation, de manière aléatoire ou lorsque les données s'écartaient des valeurs moyennes du Groupe.
- Concernant les données Environnement, chacune des filiales a fait remonter à la direction Environnement, en charge de la consolidation et de la rédaction du rapport au siège de LDC, un tableau Excel regroupant des données chiffrées et des informations qualitatives. Ces onglets ont été consolidés sur tableur Excel. La mission de vérification a consisté à étudier la justesse des calculs et la cohérence des données chiffrées (comparaison des ratios, méthodes de calcul par exemple). La seconde partie de la vérification a consisté, sur les filiales échantillonnées, à examiner les pièces justificatives donnant la preuve de chacune des données quantitatives et qualitatives énoncées (par exemple les factures des consommations d'eau ou d'énergie, les tonnages de déchets) sur 85 indicateurs ou informations du rapport. Des contrôles ont été réalisés en outre sur les données quantitatives et qualitatives des autres sites, en phase finale de consolidation, de manière aléatoire ou lorsque les données s'écartaient des valeurs moyennes du Groupe.
- Concernant les données sociétales, la consolidation est essentiellement centralisée au siège. La mission de vérification a consisté à étudier le cas échéant la justesse des calculs et la cohérence des données chiffrées (en termes d'emplois par exemple). La seconde partie de la vérification a consisté à examiner les pièces justificatives donnant la preuve de chacune des données quantitatives et qualitatives énoncées (par exemple les factures liées aux mécénats, les certifications RSPO) sur 69 indicateurs ou informations du rapport.
- Deux vérificateurs ont été affectés à cette mission de vérification, pour une durée totale de 20 jours.
- Des entretiens ont été menés auprès des fonctions suivantes :
 - o Au Siège de Sablé (Directeur Administratif et Financier adjoint, Directeur Administratif et Financier, Responsable Environnement Amont, Responsable Environnement Groupe, Responsable Juridique Droit Social Adjointe Relations Sociales, Coordinatrice Santé-Sécurité Groupe, Directeur des Ressources Humaines Groupe, Responsable Emploi Formation et GPEC Groupe, Responsable Administratif Groupe, Responsable Juridique)
 - o Sur le site Sablé Saint Laurent Dinde et Poulet/Canard (Coordinatrice Sécurité, Directeur du site, Responsable Secteur des Découpes, Responsable Secteur Abattoir, Directrice des Ressources Humaines)
 - o Sur le site de Marie Frais Sablé (Responsable Ressources Humaines et Coordinateur Sécurité, Responsable Production, Responsable Maintenance)
 - o Sur le site Pôle Amont Huttepain Aliments (Directeur du site, Directrice des Ressources Humaines, Responsable Environnement, Responsable Organisation de Production, responsable Qualité Sécurité Environnement)
 - o Sur le site de SNV Fourmis (Directeur Général, Assistante de Direction, Responsable Qualité, Responsable Ressources Humaines)
 - o Par téléphone (Responsable Qualité Sécurité Environnement AGIS TARARE)

DECLARATION D'INDEPENDANCE ET DE COMPETENCE

SGS est le leader mondial de l'inspection du contrôle, de l'analyse et de la certification. Reconnu comme la référence en termes de qualité et d'intégrité, SGS emploie plus de 80000 collaborateurs, et exploite un réseau de plus de 1 500 bureaux et laboratoires à travers le monde.

SGS ICS est la filiale française détenue à 100% par le Groupe SGS. SGS ICS déclare que sa mission et son avis a été élaboré en toute indépendance et impartialité vis-à-vis de la société LDC SA et que les travaux menés ont été conduits en adéquation avec le code d'éthique du Groupe SGS et conformément aux bonnes pratiques professionnelles d'un organisme tiers indépendant.

Les vérificateurs sont habilités et mandatés sur chaque mission sur la base de leurs connaissances, expériences et qualifications.

ATTESTATION ET AVIS MOTIVE

Sur la base de l'exposé des orientations en matière de développement durable de la société LDC, des conséquences sociales et environnementales liées à ses activités, de ses engagements sociétaux et des diligences mises en œuvre,

- nous attestons de la présence des informations mentionnées dans le rapport de gestion RSE 2013-2014 de la société LDC SA conformément à la liste prévue à l'article R.225-105-1 et que les exceptions ont été dûment motivées.
- nous déclarons n'avoir pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des autres informations mentionnées dans le rapport de gestion RSE 2013-2014.

OBSERVATIONS

La structure et l'organisation décentralisées du Groupe LDC, qui est un atout revendiqué du Groupe, a nécessité une approche et la construction d'outils méthodiques de collecte et de coordination, et spécifiques à chacun des trois domaines (social, environnemental et sociétal). Cette approche et ces organisations sont à capitaliser en retour d'expérience, afin de gagner encore en efficacité.



Fait à Arcueil, le 20 juin 2014

SGS ICS France

29 avenue Aristide Briand
F- 94111 ARCUEIL Cedex
Téléphone + 33 (0) 1 41 24 88 56
Fax + 33 (0) 1 41 24 71 29

www.sgs.com

Le Directeur Technique d'Inspection,
Stéphane LANGLOIS



ACCREDITATION
N°3-1086
PORTEE
DISPONIBLE SUR
www.cofrac.fr



**IV. RAPPORT DU DIRECTOIRE EXPOSANT LES
PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMIS A
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 21 AOÛT 2014**

SOCIETE LDC

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 6 525 902,40 euros
Siège social : Zone Industrielle Saint-Laurent, 72300 Sablé-sur-Sarthe
576 850 697 R.C.S. Le Mans

RAPPORT DU DIRECTOIRE EXPOSANT LES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 AOÛT 2014

1. Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 28 février 2014 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 28 février 2014 se soldant un bénéfice de 28 706 593,86 euros ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 28 février 2014 se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 77 507 883 euros.

Nous vous demandons également d'approuver le montant global des dépenses et charges visées au 4° de l'article 39 du Code Général des Impôts, soit la somme de 21 378 euros et l'impôt correspondant de 7 126 euros.

2. Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Ainsi, nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 28 février 2014 comme suit :

Origine

- Bénéfice de l'exercice	28 706 593,86 €
--------------------------	-----------------

Affectation

- Dividendes	14 683 280,40 €
--------------	-----------------

- Autres réserves	14 023 313,46 €
-------------------	-----------------

Le dividende brut revenant à chaque action serait de 1,80 euros. La distribution serait éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du coupon interviendrait le 25 août 2014.

Le paiement des dividendes serait effectué le 28 août 2014.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 8 157 378 actions composant le capital social au 27 mai 2014, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « Autres réserves » serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2010/2011	14 683 280,40 €* Soit 1,80 € par action		
2011/2012	14 683 280,40 * Soit 1,80 € par action		
2012/2013	14 683 280,40 * Soit 1,80 € par action		

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto détenues non versé et affecté au compte « Autres réserves »

3. Approbation des nouvelles conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver chacune des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil de surveillance.

Nous vous rappelons que seules les conventions nouvelles conclues au cours du dernier exercice clos sont soumises à la présente Assemblée.

Ces conventions sont les suivantes :

1. Avec la société AVES LDC España : Abandon partiel d'une créance en compte courant au bénéfice de AVES LDC España

Personne concernée : M. Gilles Huttepain, membre du directoire de L.D.C. S.A. et Président du conseil d'administration de AVES LDC España.

a) Nature et objet :

Augmentation de capital de AVES LDC España par capitalisation d'une partie du compte courant débiteur de L.D.C. S.A. pour KEUR 9.500 le 3 octobre 2013, autorisée préalablement par votre conseil de surveillance le 22 août 2013.

b) Modalités :

Votre société a consenti un abandon d'une partie de la créance en compte courant qu'elle détient sur la société Aves LDC España à hauteur de KEUR 9.500.

La perte correspondante a été comptabilisée sur l'exercice clos le 28 février 2014 en charges financières pour KEUR 9.500.

2. Avec la Société Avilaves Gredos : Garantie bancaire

Personne concernée : M. Denis Lambert, Président du conseil d'administration de Avilaves Gredos et Président du Directoire de L.D.C. S.A.

a) Nature et objet :

Garantie bancaire consentie pour le compte de Avilaves Gredos au bénéfice de BNP Paribas, autorisée préalablement par votre conseil de surveillance le 14 novembre 2013.

b) Modalités :

Votre société a accordé une garantie au bénéfice de la société Avilaves Gredos à hauteur de KEUR 555. Cette garantie a été exigée par l'administration fiscale espagnole afin de garantir le sursis d'exécution dans le cadre du contrôle fiscal dont votre filiale a fait l'objet sur la période 2008/2009.

Ces conventions sont également exposées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes y afférent qui vous sera présenté en Assemblée.

4. Renouvellements de mandats de commissaires aux comptes

4.1. Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet Ernst & Young et Autres arrive à expiration.

Nous vous suggérons de renouveler le cabinet Ernst & Young et Autres, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2020.

4.2. Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes suppléant

Le mandat de commissaire aux comptes suppléant du cabinet Auditex est arrivé à expiration.

Nous vous suggérons de renouveler le cabinet Auditex, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2020.

Nous vous informons que les candidats n'ont vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

5. Membres du Conseil de Surveillance

Il vous sera proposé de procéder au renouvellement de deux membres du Conseil de Surveillance ainsi qu'à la nomination d'un nouveau membre du Conseil.

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext, vous trouverez ci-après, la notice biographique de ces candidats, décrivant les grandes lignes de leur CV, ainsi que les conclusions du Conseil de Surveillance sur leur indépendance.

5.1 Renouvellement de la Société Civile Rémy LAMBERT en qualité de membre du Conseil de surveillance

Il sera proposé aux actionnaires de renouveler la Société Civile Rémy LAMBERT en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil de Surveillance a considéré que la Société Civile Rémy LAMBERT ne pouvait être considérée comme indépendante au regard des critères d'indépendance du Code Middlenext de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, retenu par la Société comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise.

5.2 Renouvellement de Monsieur Laurent GUILLET en qualité de membre du Conseil de surveillance

Il sera proposé aux actionnaires de renouveler Monsieur Laurent GUILLET en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Laurent GUILLET, de nationalité française, est né le 1er septembre 1969. De formation technique agro-alimentaire et biotechnologie, il a d'abord exercé au sein du Groupe LDC des fonctions de direction technique et qualité puis de chef de projet industriel. Depuis 2006, il exerce la fonction de président du Groupe G2L qu'il a créé et dont l'activité consiste dans la construction et la gestion de Résidences Services Sénior.

Le Conseil de Surveillance a considéré que Monsieur Laurent GUILLET ne pouvait être considéré comme indépendant au regard des critères d'indépendance du Code Middlenext de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, retenu par la Société comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise.

5.3 Nomination de Madame Caroline HUTTEPAIN épouse PELTIER

Il sera proposé aux actionnaires de procéder à la nomination de Madame Caroline HUTTEPAIN épouse

PELTIER en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Madame Caroline HUTTEPAIN de nationalité française, est née le 30 Septembre 1959. Après une formation en production animale et l'obtention d'une maîtrise à l'Université de Tours, elle rejoint le Groupe LDC où elle occupera diverses fonctions dans les activités œufs, traiteur et nutrition animale.

Elle est aujourd'hui Directrice Générale Adjointe de la société Huttepain Aliments et Présidente du Comité de Prévention de Crise du Groupe LDC. Elle est par ailleurs Vice-Présidente du Syndicat de l'Industrie de la Nutrition Animale.

Le Conseil de Surveillance a considéré que Madame Caroline HUTTEPAIN épouse PELTIER ne pouvait être considérée comme indépendante au regard des critères d'indépendance du Code Middlenext de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, retenu par la Société comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise.

6. Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil

Nous vous suggérons de porter le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil de surveillance de 28 000 euros à 32 000 euros pour l'exercice en cours.

Le montant des jetons de présence serait maintenu pour les exercices à venir, et ce jusqu'à décision contraire.

7. Renouvellement de l'autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions (article L225-209 du Code de commerce)

Nous vous proposons de conférer au Directoire, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 400 000 actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 22 août 2013 dans sa onzième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action LDC par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 août 2013 dans sa douzième résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 200 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 80 000 000 euros.

Le Directoire disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

8. Les délégations et autorisations financières

Le Directoire souhaite pouvoir disposer des délégations et autorisations nécessaires pour procéder s'il le juge utile à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la société.

C'est la raison pour laquelle, il est demandé aux actionnaires de bien vouloir renouveler les délégations et autorisations dont il disposait et qui arriveront prochainement à échéance et d'en proposer de nouvelles dans les conditions présentées ci-après :

8.1 Autorisation d'attribuer gratuitement des actions existantes aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

Pour permettre de poursuivre une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise, nous vous proposons de renouveler l'autorisation donnée au Directoire en matière d'attribution gratuite d'actions.

Ainsi, nous vous proposons d'autoriser le Directoire, pour une durée de 38 mois à procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Directoire au titre de la présente autorisation ne pourrait dépasser le nombre de 80 000 actions du capital social existant au jour de la première attribution.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans. Les bénéficiaires devraient ensuite conserver ces actions pendant une durée fixée par le Directoire, étant précisé que le délai de conservation ne pourrait être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, le Directoire serait autorisé, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Ainsi, le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation, le cas échéant, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

8.2 Délégation en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR)

Nous avons décidé de vous soumettre un projet de résolution portant sur une délégation à donner au Directoire en vue d'émettre au profit d'une catégorie de personnes :

- des bons de souscription d'actions (BSA),
- des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE),
- des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR).

Cette délégation serait consentie pour une durée de dix-huit mois, à compter du jour de l'assemblée et

présenterait les caractéristiques précisées ci-après.

Si cette délégation est utilisée par le Directoire, ce dernier établira conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce, un rapport complémentaire, certifié par les commissaires aux comptes, décrivant les conditions définitives de l'opération.

- **Motifs de la délégation d'émission de BSA, BSAANE, BSAAR, de la suppression du droit préférentiel de souscription et caractéristiques de la catégorie de personnes**

Il vous est proposé une délégation permettant l'émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR pour les motifs suivants afin de permettre à certains cadres salariés de la Société ou d'une société du groupe d'être intéressés à l'évolution du cours de l'action LDC, à condition d'accepter de prendre un risque en souscrivant le bon

Dans cette optique, nous vous proposons de décider la suppression de votre droit préférentiel de souscription au profit de la catégorie de personnes présentant les caractéristiques suivantes dans les conditions de l'article L. 225-138 du Code de commerce : Cadres salariés de la Société ou des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, étant précisé que les mandataires sociaux de la société sont exclus.

Il appartiendrait au Directoire mettant en œuvre la délégation de fixer la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux.

- **Caractéristiques des BSA, BSAANE et BSAAR susceptibles d'être émis**

Les BSA, BSAANE et/ou BSAAR pourraient être émis en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques déterminés par le Directoire et donnerait droit de souscrire et/ou d'acheter à des actions LDC à un prix fixé par le Directoire lors de la décision d'émission selon les modalités de fixation du prix définies ci-après.

La délégation emporterait ainsi renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société susceptibles d'être émises sur exercice des bons au profit des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR.

Les caractéristiques des BSA, BSAANE et/ou BSAAR pouvant être émis en vertu de la délégation seraient fixées par le Directoire lors de leur décision d'émission.

Ce dernier aurait tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de BSA, BSAANE et/ou BSAAR et notamment fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, la nature et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnerait droit chaque bon, le prix d'émission des bons et le prix de souscription et ou d'acquisition des actions auxquelles donneraient droit les bons dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission.

- Prix de souscription et/ou d'acquisition des actions sur exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR

Le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneraient droit les bons serait au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action LDC aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons.

Ce prix serait décidé par le Directoire décidant l'émission des bons.

- Montant maximal de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR qui pourraient être attribués en vertu de la délégation

Le montant nominal global des actions auxquels les bons émis en vertu de la présente délégation sont susceptibles de donner droit ne pourrait être supérieur à 96 000 euros. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de BSA, BSAANE, BSAAR. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions,
- répartir librement, au sein de la catégorie de personnes ci-dessus définie, tout ou partie des BSA, BSAANE, BSAAR non souscrits.

A cet égard, le Directoire aurait tous pouvoirs pour constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR et procéder à la modification corrélative des statuts. Il pourrait à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

8.3. Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

Il vous est proposé une délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires par apport de numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L411-2 du Code monétaire et financier.

Cette délégation a pour objet de conférer au Directoire toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires pendant une période de 26 mois.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé) et le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires serait supprimé.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 110 000 €, étant précisé qu'il serait en outre limité à 20% du capital par an.

Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le prix d'émission des actions ordinaires pouvant être dans le cadre de la présente délégation serait déterminé conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égal au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des actions non souscrites.

8.4. Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'émettre des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées

Il est demandé à l'Assemblée Générale de bien vouloir statuer, conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce, sur une délégation d'une durée de 18 mois à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques définies.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la catégorie de personnes suivante :

Toute entité française ou étrangère intervenant à titre principal dans le secteur agro-alimentaire, soit de par son objet, soit au travers d'investissements.

Cette délégation est proposée à l'Assemblée Générale pour permettre le cas échéant au Directoire de décider une augmentation de capital au profit de la catégorie de personnes susvisée pour réaliser des opérations de croissance ou de financement, sur les marchés en France et en Europe.

Le montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises ne pourrait être supérieur à 100 000 euros.

Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le prix d'émission des actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre de la présente délégation de compétence devrait être au moins égal à la moyenne pondérée des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourrait à son choix utiliser dans l'ordre qu'il déterminera l'une et/ou l'autre des facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, à condition qu'il atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits parmi la catégorie de personnes ci-dessus définie.

8.5. Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'émettre des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la Société de Cadres LDC

Il est demandé à l'Assemblée Générale de bien vouloir statuer, conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce, sur une délégation d'une durée de 18 mois à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la personne nommément désignée ci-après.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la Société de Cadres LDC.

Cette délégation est proposée à l'Assemblée Générale pour permettre le cas échéant au Directoire de décider une augmentation de capital au profit de la Société de Cadres LDC, société constituée principalement de cadres de la SA LDC et de ses filiales. La suppression proposée du droit préférentiel de souscription au profit de la Société de Cadres LDC est motivée par la nécessité de mettre en place pour lesdits cadres regroupés en société un instrument attractif d'accès au capital social destiné à favoriser leur investissement personnel et financier. Cette société accueillera aussi, le cas échéant, certains actionnaires historiques de LDC désireux d'apporter leur soutien à la réalisation de ce projet.

Le montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 150 000 euros.

Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le prix d'émission des actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre de la présente délégation de compétence devrait être au moins égal à la moyenne pondérée des cours de 30 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission diminué d'une décote maximale de 20 %.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourrait limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, à condition qu'il atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée.

Conformément à l'article L225-138 du Code de commerce, la Société de Cadres LDC sera exclue du quorum et de la majorité pour le vote de la présente résolution.

8.6. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit aux adhérents d'un PEE

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire.

La prochaine Assemblée étant appelée à statuer sur plusieurs délégations de compétence susceptibles de générer à terme des augmentations de capital en numéraire, elle devra donc également statuer sur une délégation au profit des adhérents d'un PEE, étant observé que l'inscription à l'ordre du jour de cette délégation au profit des adhérents d'un PEE permet également à la Société de satisfaire à l'obligation triennale prévue par les dispositions susvisées.

Dans le cadre de cette délégation, nous vous proposons d'autoriser le Directoire, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, le Directoire pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation, étant précisé que ce montant serait indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajouterait, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Votre Directoire vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

LE DIRECTOIRE



V. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
en application de l'article L 225- 68 du Code de Commerce

EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2014

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Président du Conseil de surveillance et en application de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- des références faites à un code de gouvernement d'entreprise,
- de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 28 Février 2014,
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- de la publication des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Le présent rapport sera joint au rapport de gestion établi par le Directoire au titre de l'exercice clos le 28 février 2014.

Les diligences ayant sous-tendu la préparation et l'élaboration du présent rapport sont les suivantes : il a été préparé par le Président du Conseil avec l'assistance de la Direction Financière du Groupe. Il a été examiné et approuvé lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 28 mai 2014.

Les Commissaires aux Comptes vous présenteront, par ailleurs, le rapport prévu à l'article L.225-235 du Code de commerce, dans lequel figurent leurs observations sur le présent rapport.

Je vous précise que l'objectif de ce rapport est de rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société LDC, et plus particulièrement celles relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés. Il se situe dans une démarche descriptive des travaux réalisés, entamés et prévus par la société.

Adoption du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext

Le Président rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance a décidé, lors de sa séance en date du 19 août 2010, de se référer au Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites en matière de gouvernement d'entreprise. Le texte de ce Code de Gouvernement d'Entreprise peut être consulté sur le site Internet de MiddleNext (www.middlenext.com).

Les membres du conseil ont déclaré au cours de la même séance avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

I.- Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance de la société LDC

1.1 – Composition et missions du Conseil

La société LDC est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

➤ Composition du Conseil de surveillance au 28 février 2014 :

Le Conseil de Surveillance est composé de 10 membres dont 2 membres sont indépendants.

Le Conseil comporte une femme en son sein, respectant ainsi les règles en vigueur depuis la promulgation de la loi du 27 janvier 2011 dite loi « Copé-Zimmermann » relative à « la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle ».

Il est précisé qu'il sera proposé de nommer une femme lors de l'Assemblée Générale du 21 août 2014, Madame Caroline HUTTEPAIN épouse PELTIER, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

Le président du Conseil de surveillance est assisté d'un vice-président.

Les membres sont :

- Monsieur Gérard CHANCEREUL – Président, renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 août 2013, de nationalité française,
- Monsieur Pierre POUJADE – Vice-président, renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 août 2012, de nationalité française,
- Monsieur Patrice CHANCEREUL – renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 août 2013, de nationalité française,
- Monsieur Laurent GUILLET – nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 août 2013, de nationalité française,
- Monsieur André DELION – nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 août 2013, de nationalité française,
- Madame Stéphanie LAURENT – renouvelée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 août 2013, de nationalité française,
- Monsieur Jean-Paul SABET renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 août 2012, de nationalité française,
- Monsieur Jean-Claude CHAUVET – renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 août 2010, de nationalité française,

- o La « société civile Rémy Lambert », représentée par Monsieur Jean Louis LAMBERT, renouvelée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 août 2008,
- o La société CAFEL, représentée par Monsieur Alain ALLINANT, renouvelée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 août 2012.

La liste des mandats exercés par les membres du Conseil au cours de l'exercice 2013/2014 figure dans le rapport de gestion du président du directoire.

Le tableau de synthèse figurant ci-dessous récapitule les changements intervenus dans la composition du conseil au cours du dernier exercice clos et jusqu'à la date d'établissement du présent rapport :

Nom des membres du Conseil	Nature du changement	Date d'effet	Diversification dans la composition du conseil
Monsieur Gérard Chancereul	Renouvellement	22 août 2013	
Monsieur Patrice Chancereul	Renouvellement	22 août 2013	
Monsieur Gérard Guillet	Démission	16 mai 2013	
Monsieur Laurent Guillet	Nomination	16 mai 2013	
Monsieur André Delion	Nomination	22 août 2013	
Madame Stéphanie Laurent	Renouvellement	22 août 2013	Féminisation du Conseil

Le Conseil, lors de sa réunion du 28 mai 2014, a examiné la situation d'indépendance de chacun de ses membres et a considéré que Messieurs Jean-Claude CHAUVET et Jean-Paul SABET sont membres indépendants au sens de la recommandation R8 du code MiddleNext.

Selon la huitième recommandation du Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

La recommandation d'accueillir au sein du Conseil de surveillance deux membres indépendants est ainsi respectée.

Le tableau ci-après présente la situation des membres du conseil actuellement en fonction au regard des critères d'indépendance retenus par le Code Middlednext :

Critères d'indépendance	Monsieur Jean-Claude CHAUVET	Monsieur Jean-Paul SABET	Explications en cas de non-conformité
Ne pas être, ni avoir été au cours des 3 dernières années, salarié ou dirigeant mandataire de la société ou d'une société du groupe	X	X	
Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité*	X	X	
Ne pas être actionnaire de référence de la société	X	X	
Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	X	X	
Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 3 années précédentes	X	X	
Conclusion sur l'indépendance	indépendant	indépendant	

*Le caractère significatif de la relation d'affaires de Monsieur Jean-Paul SABET a été débattu le 28 Mai 2014 au sein du conseil qui a conclu à son indépendance. Les critères d'appréciation sont les suivants :

Monsieur Jean-Paul SABET exerce des mandats d'administrateurs dans des filiales de BNP PARIBAS situées en Turquie, en Pologne, et en Italie alors que le groupe ne travaille avec BNP PARIBAS qu'en France.

Chaque membre est informé des responsabilités et de la confidentialité des informations reçues dans les débats auxquels il prend part. Les décisions sont prises de manière collégiale.

➤ **Missions du Conseil de surveillance**

Les missions du Conseil de Surveillance sont fixées par les dispositions légales et statutaires et précisées par le Règlement Intérieur dans sa dernière version adoptée par le Conseil de surveillance du 16 Mai 2012.

Le Règlement du Conseil est mis en ligne sur le site de la société à l'adresse suivante : <http://www ldc.fr>

Concernant la prévention et la gestion des conflits d'intérêts au sein du Conseil, le règlement intérieur prévoit que :

« Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, le membre du conseil concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le conseil, étant précisé qu'une absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe ;
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra :
 - s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
 - ne pas assister aux réunions du conseil pendant la période pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
 - démissionner de ses fonctions de membre du conseil,

A défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'intéressé pourrait être engagée.

En outre, le Président du conseil ne sera pas tenu de transmettre au(x) membre(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts au sens du présent paragraphe des informations ou documents afférents à la participation ou à la conclusion de l'accord à l'origine du conflit d'intérêts, et informera le conseil de surveillance de cette absence de transmission. »

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

➤ **Fonctionnement du Conseil de surveillance**

Le Président fixe un calendrier annuel des réunions. Le calendrier des réunions 2014/2015 a été communiqué à chacun des membres du Conseil et commenté lors de la séance du 13 février 2014.

Durant l'exercice 2013/2014, le Conseil de Surveillance s'est réuni 5 fois, aux dates suivantes :

Dates	Principaux thèmes abordés
6 mars 2013	Rémunérations fixes et variables des membres du Directoire.
16 mai 2013	Rapport trimestriel du directoire. Arrêté des comptes au 28/02/2013 et préparation de l'Assemblée Générale Annuelle. Examen des documents de gestion prévisionnelle. Projets de croissance externe. Examen du rapport du comité d'audit Cooptation d'un membre du Conseil pour remplacer un membre démissionnaire. Evaluation sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance. Politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale.
22 août 2013	Rapport trimestriel du directoire. Renouvellement du président du Conseil Remplacement d'un membre du Comité des rémunérations. Abandon d'un compte courant au bénéfice d'une filiale espagnole. Point sur les dossiers de croissance externe en cours.
14 novembre 2013	Rapport trimestriel du directoire. Compte rendu du Comité d'Audit. Examen des comptes du premier semestre de l'exercice. Evolution de certains projets de croissance externe. Fixation du calendrier des réunions 2014
13 février 2014	Rapport trimestriel du directoire. Rapport sur les croissances externes. Examen du rapport du comité d'audit Evaluation sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance. Politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale

Toutes ces réunions se sont tenues au siège social sur convocation du Président. Le taux de présence moyen aux Conseils a été de 85,42 %.

L'ordre du jour de chaque réunion est fixé par le Président en concertation avec le Président du Directoire et est communiqué aux membres dans un délai raisonnable.

Le Conseil de Surveillance analyse d'une façon régulière le rapport trimestriel sur les activités du groupe, rapport qui lui est transmis par le Directoire. Les informations données dans ce rapport lui permettent d'apprécier l'évolution des différents pôles, tant pour leur volume d'activité que pour leur résultat et leur situation financière. Il contrôle ainsi la pertinence de la gestion du groupe et le respect de l'application de la stratégie. Il veille notamment aux intérêts des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance désigne les membres du Directoire.

En ce qui concerne les opérations de croissance externe, le Conseil de Surveillance :

- ⇒ examine les informations qui lui sont données par le Président du Directoire sur la stratégie du Groupe,
- ⇒ étudie les dossiers qui lui sont présentés en conséquence et donne son avis sur la nécessité de poursuivre ou non l'analyse de ceux-ci,
- ⇒ décide de l'opportunité ou non de réaliser une opération de croissance externe et donne pouvoir ou non au Président du Directoire.

Conformément à l'article L. 823-17 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil portant sur l'examen des comptes semestriels, ainsi que des comptes annuels.

En outre, le Conseil de Surveillance s'assure de la juste répartition des jetons de présence, celle-ci étant effectuée en fonction de l'assiduité des membres aux réunions du Conseil ainsi que du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

Conformément à la recommandation R15 du Code Middlednext, il a été procédé à une évaluation des travaux du Conseil de Surveillance. Le Président du Conseil a invité chacun des membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et la préparation de ses travaux.

Il ressort de cette évaluation que les membres du conseil sont satisfaits du fonctionnement du conseil.

➤ **Comités**

⇒ **Comité des Rémunérations**

Il existe un Comité des Rémunérations composé des trois membres du Conseil de surveillance suivants :

- Monsieur Gérard CHANCEREUL (Président) ;
- Monsieur Jean-Claude CHAUVET (membre indépendant) ;
- Monsieur Pierre POUJADE.

Ses missions principales sont les suivantes :

- Proposer au Conseil les rémunérations fixes et variables des mandataires sociaux, des dirigeants et cadres dirigeants dans leur principe et dans leurs modalités ;
- S'assurer de la cohérence des rémunérations avec les performances des sociétés administrées ou dirigées et du groupe ;
- Proposer au Conseil les modalités d'attribution soit de stocks options, soit d'actions gratuites à l'égard des dirigeants ou cadres de direction.

Le Comité des Rémunérations s'est réuni une fois au cours du dernier exercice et a fait des propositions au Conseil de Surveillance concernant les rémunérations des membres du Directoire et du Comité de direction.

Le comité a rendu compte de ses travaux au conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations

Toutes les réunions du Comité des rémunérations se sont tenues au siège social sur convocation du Président et le taux de présence a été de 100 %.

⇒ **Comité d'Audit**

Le Conseil de surveillance du 20 mai 2010 a décidé le principe de la création d'un Comité d'Audit ad'hoc et lors de sa séance du 19 août 2010 a procédé à la désignation des membres du Comité d'Audit et a déterminé ses règles de fonctionnement.

Concernant le comité d'audit, la société se réfère au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupart Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010. Il est précisé que la question de l'évaluation des travaux du comité n'a pas été évoquée au cours de l'exercice.

• **Composition**

Conformément à la loi, ce Comité ne peut comprendre que des membres du Conseil de Surveillance dont un, au moins, doit présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant, au regard des critères précisés au paragraphe relatif à la composition du Conseil de surveillance ci-dessus et rendus publics par le Conseil de Surveillance.

Conformément à ces dispositions, le Conseil de Surveillance a désigné comme membres du Comité d'Audit :

- Monsieur Jean-Claude CHAUVET (Président - membre indépendant) - 19 août 2010
- Monsieur Gérard CHANCEREUL - 19 août 2010
- Maître Pierre POUJADE - 19 août 2010
- Monsieur André DELION – 22 août 2013

Monsieur Jean-Claude CHAUVET a la qualité de membre indépendant et présente des compétences particulières en matière financière ou comptable pour avoir exercé pendant de nombreuses années la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes. Pour ces différentes raisons, Monsieur Jean-Claude CHAUVET a été nommé Président du Comité d'Audit.

- **Attributions**

Le Comité a pour missions principales :

- de procéder à l'examen des comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise ;
- d'assurer le suivi :
 - du processus d'élaboration de l'information financière,
 - de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
 - du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux comptes,
 - de l'indépendance des Commissaires aux comptes. Dans le cadre de cette mission, le Comité doit émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation.

- **Modalités particulières de fonctionnement**

Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an avant les séances du Conseil de Surveillance à l'ordre du jour desquelles est inscrit l'examen des comptes annuels et semestriels et/ou la proposition de nomination de Commissaires aux comptes.

Le Président du Directoire et le Directeur Administratif et Financier présentent les comptes annuels et semestriels au Comité d'Audit. Lors de la présentation de ces comptes au Conseil de Surveillance, le Président du Comité d'Audit fait part des observations éventuelles de ce dernier.

Les membres du Comité d'Audit reçoivent, lors de leur nomination, une information sur les spécificités comptables, financières et opérationnelles en vigueur dans la Société et son groupe.

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité d'Audit peut entendre, hors de la présence des mandataires sociaux, les Commissaires aux comptes, les dirigeants et directeurs responsables de l'établissement des comptes, de la trésorerie et du contrôle interne.

Le Comité rend compte de ses travaux au Conseil de Surveillance à la plus prochaine réunion de celui-ci.

Au cours de l'exercice écoulé, le Comité d'Audit s'est réuni trois fois sur les thèmes suivants :

- 15 mai 2013 « Examen des comptes sociaux et consolidés au 28.02.2013 et des observations des commissaires aux comptes »,

- 13 novembre 2013 « Examen des comptes sociaux et consolidés semestriels 31.08.2013 et des observations des commissaires aux comptes » « Exposé sur la communication financière du groupe ».
- 24 janvier 2014 « Sécurité dans le domaine de l'informatique et de la trésorerie ».

Chacune de ces réunions a fait l'objet d'un compte rendu qui a été commenté en réunion du Conseil de Surveillance puis diffusé à chacun des membres du Conseil.

Toutes les réunions du Comité d'Audit se sont tenues au siège social sur convocation du Président et le taux de présence a été de 100 %.

1.2 – Règles et principes adoptés par le Conseil de surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

➤ Rémunération des membres du Conseil de surveillance

Les membres du Conseil de surveillance sont rémunérés par des jetons de présence dont le montant annuel global est préalablement fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée du 22 août 2013 a fixé le montant global de l'enveloppe des jetons de présence à 28.000 € jusqu'à nouvelle décision.

Les jetons de présence sont répartis en fonction de l'assiduité des membres ainsi que du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

Le Président bénéficie d'une rémunération particulière au titre de ses fonctions.

➤ Rémunération des membres du Directoire

La rémunération annuelle des membres du Directoire comporte une partie fixe et une partie variable fondée sur le degré d'atteinte d'un certain nombre d'objectifs fixés au préalable chaque année par le Conseil.

Les six membres du Directoire ont des objectifs qui leur sont communs et des objectifs qui sont en relation avec leurs fonctions exécutives respectives, chaque objectif étant qualifié et quantifié.

Le Conseil de Surveillance arrête en fin d'exercice la part fixe de la rémunération des membres du Directoire pour l'exercice suivant ainsi que la part variable de cette rémunération pour l'exercice passé sur la base de l'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés à chacun par le président du Directoire.

Les membres du Directoire perçoivent une rémunération en tant que mandataire et une rémunération suivant leurs fonctions exécutives.

Le Directoire décide de l'attribution gratuite d'actions aux membres du Directoire et détermine conformément à la loi, dans le cadre fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires et après avis du comité des rémunérations, leurs modalités d'attribution et de conservation et les conditions de performance qui devront être respectées. A cet égard, il est précisé que conformément à l'autorisation consentie par l'Assemblée du 18 août 2011, le Directoire n'est autorisé à attribuer que des actions existantes.

Les rémunérations des membres du Directoire et du Conseil de surveillance sont indiquées au chapitre XI du rapport de gestion.

1.3 – Code de déontologie boursière

Le Conseil de Surveillance a approuvé, dans sa séance du 16 mai 2012, un code de déontologie boursière. Celui-ci est accessible sur le site intranet de la société LDC.

En application de la recommandation AMF n° 2010-07 du 3 novembre 2010 relative à la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants de sociétés cotées et du Code de Déontologie Boursière adopté par le Conseil de Surveillance de LDC le 16 mai 2012, un calendrier de fenêtres négatives a été déterminé qui permettra d'éviter aux personnes concernées d'intervenir sur les titres LDC pendant les périodes visées. Ce calendrier a été communiqué à chacun des membres du conseil de surveillance et diffusé plus largement sur l'intranet LDC.

1.4 – Participation des actionnaires aux assemblées générales

Chaque actionnaire de LDC peut participer aux assemblées générales de la société sans restriction liée au nombre d'actions à détenir. Les modalités de participation des actionnaires sont précisées aux articles 36 et 37 des statuts de la société. En outre, certaines de ces modalités, complétées par des informations pratiques, sont reprises dans les avis de réunions et de convocation publiés et/ou adressés aux actionnaires avant chaque assemblée.

1.5 – Publication des informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de Commerce figurent au chapitre X « Structure du capital et opérations afférentes aux actions » du rapport de gestion du Directoire établi au titre de l'exercice clos le 28 février 2014.

II.- Organisation générale

La société LDC a adopté la forme de société à Conseil de surveillance et Directoire qui permet de distinguer les fonctions de direction et de gestion assumées par le Directoire et les fonctions de contrôle dévolues au Conseil de surveillance. Cette séparation répond particulièrement bien aux préoccupations d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions exécutives et les fonctions de contrôle qui inspirent les principes du gouvernement d'entreprise. Dans le cadre de cette organisation, le contrôle interne relève de la direction générale assurée par le Directoire.

Une organisation par pôles dotée d'une direction spécifique permet de fixer les domaines d'interventions, les pouvoirs et les délégations de chaque direction.

Depuis l'exercice 2010-2011, le groupe a renforcé l'organisation des pôles par la nomination d'un Directeur Administratif et Financier spécifique par pôle. Ceux-ci sont rattachés sur le plan hiérarchique et fonctionnel au Directeur Administratif et Financier du Groupe.

La société LDC exerce une activité de holding ainsi qu'un rôle de société animatrice du Groupe en déterminant la politique générale des filiales et en rassemblant toutes les fonctions transversales. Hormis leur rôle de conseil et de communication, celles-ci exercent un contrôle dans leurs domaines respectifs et assurent une cohérence dans l'application des différentes procédures du groupe.

Un comité de direction composé de huit personnes se réunit mensuellement afin d'analyser les performances de chaque pôle, valider les cibles de croissance externe avec la stratégie préalablement définie, arbitrer les projets transversaux menés en mode projet, définir les processus permettant la mise en œuvre de règles de fonctionnement au niveau du groupe.

Le strict respect des missions affectées à chaque membre est une condition essentielle pour obtenir un fonctionnement organisé, harmonieux et sécurisé du groupe.

III.- Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

Le présent rapport sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place dans le Groupe s'appuie sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence publié par l'AMF et applicable aux VaMPs (Valeurs moyennes et petites).

3.1 – Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne nécessite un ensemble de méthodes et procédures qui permettent d'assurer :

- la protection du patrimoine de l'entreprise
- la fiabilité et la sincérité des informations financières et comptables du groupe
- la gestion rigoureuse de ses activités
- le respect de l'application des instructions de la direction
- la conformité aux lois et aux réglementations
- l'alerte en cas de dysfonctionnement
- l'harmonisation des procédures comptables et de leur cohérence
- la prévention et la maîtrise des risques alimentaires, économiques, industriels, financiers et juridiques.

3.2 – Procédures afférentes à l'élaboration et au traitement des informations financières et comptables

Procédure générale - Audit interne et externe

Cette fonction est assurée par des cadres salariés disposant d'une formation technique et qui participent également aux travaux de consolidation. Cette polyvalence au sein de cette fonction facilite le contrôle de l'harmonisation des procédures et leur cohérence globale.

La mission dévolue à l'audit interne consiste à :

- L'harmonisation des procédures comptables dans le groupe afin de garantir la comparabilité des comptes des différentes entités du groupe et une information financière pertinente.
- L'obtention d'une information comptable régulière et fiable servant d'outils de pilotage à la direction générale.
- L'organisation administrative dans les filiales et l'évolution du contrôle interne avec l'analyse critique des procédures.
- La permanence des méthodes comptables adoptées.
- Le suivi des recommandations des audits précédents.
- La diffusion des meilleures pratiques en encourageant l'amélioration continue.

Une situation comptable mensuelle est élaborée par chaque filiale et communiquée à la Direction Financière pour analyse. Cette situation est accompagnée d'éléments détaillés sur l'activité. Ces documents sont aussi communiqués aux Directions de Pôle.

Une double dépendance opérationnelle et fonctionnelle des responsables administratifs et un contrôle de gestion opérationnel dans toutes les filiales du groupe participent à la force du dispositif de contrôle interne.

Une revue des comptes est réalisée tous les semestres par les équipes de l'audit interne dans l'ensemble des filiales du groupe. Ce travail s'appuie sur :

- Des normes de travail comparables à celles utilisées pour les missions de surveillance dans les cabinets d'expertise comptable.
- Une intervention sur site des auditeurs internes dans la plupart des filiales. La réalisation de tests afin de vérifier l'adéquation et la fiabilité des procédures.
- La remise d'un rapport d'audit au Directeur Financier après chaque révision.

Un manuel des procédures existe dans la majorité des filiales françaises.

Les budgets d'investissement du Groupe sont validés par la Direction Industrielle. Un contrôle budgétaire est réalisé tous les six mois.

La gestion de trésorerie, bien que non centralisée, fait l'objet d'une procédure rigoureuse tant en ce qui concerne son optimisation, la sécurité des placements que la délégation restrictive des signatures et pouvoirs.

Consolidation

La fonction concerne l'élaboration des comptes consolidés du Groupe dans le respect des normes en vigueur afin de garantir une information financière fiable, pertinente et dans des délais raisonnables.

Une consolidation des comptes est réalisée tous les semestres après validation des comptes sociaux par le service d'audit interne. Toutes les opérations de consolidation sont réalisées par la société mère. Les opérations complexes font l'objet d'une information préalable aux commissaires aux comptes.

Juridique

Sa mission principale est de s'assurer dans les différents domaines du droit du respect des réglementations applicables.

Les filiales ont, pour la plupart, été transformées en SAS ou SASU. Les statuts prévoient pour la quasi-totalité des sociétés une limitation des pouvoirs du président.

Le suivi juridique du groupe ainsi que la gestion fiscale sont centralisés par la société mère.

Les dossiers concernant le droit social et le contentieux social sont assurés par la Direction des Ressources Humaines du Groupe.

Contrôle de gestion

Sous la responsabilité de la direction financière, il est chargé de la mise en place et du suivi des outils de gestion nécessaires à l'obtention d'une information périodique et détaillée sur les activités de la société. L'objectif est de fournir des éléments communs par pôle concernant les niveaux d'activité et de rentabilité aux différentes directions du Groupe.

Le service contrôle de gestion groupe a mis en place un suivi permanent des activités et coûts des filiales. La gestion rigoureuse du groupe s'appuie à la fois sur un système de reporting des filiales et sur la production de documents d'analyse des performances avec :

- des résultats hebdomadaires
- des résultats mensuels analytiques qui sont rapprochés avec les situations mensuelles comptables
- des dossiers d'analyse des activités en marges et productivités semestrielles ainsi qu'une analyse budgétaire suivant la même périodicité.

Le système de contrôle interne s'applique également à des domaines différents de celui du système comptable. Il participe notamment au contrôle du respect des réglementations spécifiques à notre activité agro-alimentaire telles que les procédures de sécurité alimentaire, de traçabilité et d'environnement. L'obtention dans la majeure partie de nos sites des certifications ISO 9001, IFS ou BRC constitue une sécurité complémentaire.

Les systèmes d'information du groupe tendent à s'unifier par l'utilisation des mêmes logiciels comptable, achats et commerciaux dans la majorité des filiales et le déploiement de ceux-ci lors des croissances externes.

3.3 – Procédures de gestion des risques

L'analyse des risques auxquels le Groupe LDC peut être confronté est développée dans le chapitre VIII du rapport de gestion.

Notre activité agro-alimentaire nous amène périodiquement à réfléchir aux procédures de contrôle interne qui doivent nous permettre d'évaluer l'ensemble des risques liés à cette activité, soit en termes de qualité, de risques environnementaux, de sécurité alimentaire ou de traçabilité des produits tant en amont qu'en aval. Ces réflexions sont menées au sein du comité de direction avec le responsable de la fonction concernée.

Une cellule « prévention de crises » se réunit régulièrement pour informer, prévenir toute crise sanitaire, environnementale, qualité, que le groupe pourrait rencontrer.

Une première version de la cartographie des risques généraux avait été finalisée au cours du dernier exercice et présentée au comité d'audit. Celle-ci hiérarchise les principaux risques auxquels le Groupe pourrait être exposé, en termes d'impact et de fréquence. Cette cartographie fera l'objet d'une mise à jour régulière. De plus, afin de l'améliorer, un troisième axe d'analyse a été retenu : le degré de maîtrise du risque. Il est toujours en cours de développement.

Les résultats de cette démarche seront analysés au niveau du Comité de Direction pour s'assurer que les risques majeurs ont été recensés et évalués, et développer les plans d'action et les mesures de prévention appropriées.

Perspectives d'avenir

Le Groupe LDC veille à ce que les procédures et les contrôles d'audit interne évoluent en fonction des organisations et des changements de périmètre.

Le Président du Conseil de surveillance

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE L.D.C.

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société L.D.C. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 28 février 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Rennes et Nantes, le 25 juin 2014

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT IS

ERNST & YOUNG et Autres

Vincent Broyé

Luc Derrien



VI. COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE AU 28 FEVRIER 2014

I. Bilan consolidé

ACTIF

(en milliers d'euros)

	Notes	28-févr-14		28-févr-13	
		Brut	Amort. & Prov.	Net	
Actifs non courants					
Goodwill	6	119 251	7 845	111 406	112 915
Autres Immobilisations incorporelles	7	83 873	33 267	50 606	50 753
Immobilisations corporelles	8	1 342 548	902 941	439 607	433 699
Titres non consolidés	9.1	1 352	1 213	139	419
Titres mis en équivalence	9.2	14 359		14 359	13 723
Autres actifs financiers	9.3	8 035	1 281	6 754	9 697
Impôts différés	19.3	6 285		6 285	5 220
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		1 575 704	946 548	629 156	626 426
Actifs courants					
Stocks	10	184 902	18 554	166 348	176 077
Actifs biologiques		25 901	634	25 267	24 815
Créances clients	11	365 316	7 290	358 026	368 538
Autres actifs courants	11	75 762	37	75 725	75 072
Actifs courants de gestion de trésorerie	13	151 758		151 758	77 718
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	117 796		117 796	119 678
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		921 435	26 515	894 920	841 898
Actifs destinés à être cédés					
TOTAL ACTIF		2 497 139	973 063	1 524 076	1 468 324

PASSIF

(en milliers d'euros)

	Notes	28-févr-14	28-févr-13
CAPITAUX PROPRES			
Capital	14.1	6 526	6 526
Primes		54 864	54 864
Actions propres	14.2	-5 136	-4 123
Réserves consolidées		585 948	538 214
Ecarts de conversion Groupe	5	762	1 606
Résultat part du Groupe		77 508	64 742
Capitaux propres part du groupe		720 472	661 829
Résultat des minoritaires		-267	600
Réserves des minoritaires		10 292	9 144
TOTAL CAPITAUX PROPRES		730 497	671 573
Passifs non courants			
Provisions pour avantages au personnel	15	49 010	42 665
Impôts différés	19.3	29 724	30 309
Emprunts partie à long terme	17.2	24 366	27 712
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		103 100	100 686
Passifs courants			
Provisions	15	30 377	19 850
Emprunts partie à court terme	17.2	23 540	29 231
Concours bancaires courants	12	95 522	91 361
Dettes fournisseurs		314 585	336 398
Autres passifs courants	18	226 455	219 225
TOTAL PASSIFS COURANTS		690 479	696 065
Passifs destinés à être cédés			
TOTAL PASSIF et CAPITAUX PROPRES		1 524 076	1 468 324

II. Etat du résultat global

2.1 Etat du résultat net

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	<i>Notes</i>	Exercice 2013/2014	Exercice 2012/2013
Chiffre d'affaires net	21	3 025 777	2 923 145
Consommation de matières premières et marchandises		-1 620 643	-1 582 685
MARGE BRUTE		1 405 134	1 340 460
Autres achats et charges externes		-501 649	-502 100
Impôts et taxes		-46 811	-46 468
Charges de personnel		-647 224	-626 004
Dotations aux amortissements	7 et 8	-82 369	-78 995
Dépréciations		-5 350	1 432
Autres produits opérationnels courant		17 146	9 499
Autres charges opérationnelles courantes		-16 678	-7 738
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	21	122 199	90 086
Autres produits opérationnels	24		1 650
Autres charges opérationnelles	24	-9 249	
RESULTAT OPERATIONNEL		112 950	91 736
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		2 851	3 078
Coût de l'endettement financier brut		-1 805	-2 118
Côut (-)/Produit (+) de l'endettement financier net	25	1 046	960
Autres produits et charges financiers	25	1 926	1 164
RESULTAT FINANCIER	25	2 972	2 124
RESULTAT AVANT IMPÔTS		115 922	93 859
Impôts sur les sociétés	19	-39 324	-29 031
Quote part du résultat des sociétés ME	9.2	643	514
RESULTAT CONSOLIDE		77 241	65 342
RESULTAT PART DU GROUPE		77 508	64 742
MINORITAIRES		-267	600
<i>Résultat par action (en €)</i>		<i>9,60</i>	<i>8,01</i>
<i>Résultat dilué par action (en €)</i>		<i>9,60</i>	<i>8,01</i>

2.2 Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	Exercice 2013/2014	Exercice 2012/2013
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	77 241	65 342
Variation des écarts de conversion	-844	3 561
Ecart actuariel des régimes à prestations définies	-5 139	-7 443
Impôts sur écarts actuariels	1 927	2 671
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-4 056	-1 211
RESULTAT NET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	73 185	64 131

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros

	28/02/2014 (12 mois)	28/02/2013 (12 mois)
Résultat net de l' ensemble des entreprises consolidées	77 240	65 342
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l' activité :		
-Amortissements et provisions	97 953	78 795
-Variation des impôts différés	-322	-1 207
-Plus/moins Values de cession	1 234	-1 691
-Quote part des Résultats des sociétés mises en équivalence	-644	-514
Marge brute d' autofinancement des sociétés intégrées	175 461	140 725
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	3 322	-24 535
Flux net de trésorerie généré par l' activité	178 783	116 190
Flux de trésorerie liés aux opérations d' investissement		
Acquisition d' immobilisations	-99 625	-101 055
Cessions d' immobilisations	10 917	7 420
Flux liés aux entrées de périmètre	-1 168	-6 302
Flux liés aux sorties de périmètre		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d' investisse	-89 876	-99 937
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-14 533	-14 564
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-3	-11
Augmentations de capital		
Emissions d' emprunts	2 377	694
Remboursements d' emprunts	-7 580	-15 916
Incidence des variations de capitaux propres et autres	-1 119	-819
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financeme	-20 858	-30 616
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie	68 049	-14 363
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	28 317	53 339
Variation des actifs de gestion de trésorerie	-74 040	-10 865
Incidence des variations de cours des devises	51	-206
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie	68 049	-14 363
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	22 275	28 317

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Actions propres	Part du groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
- Situation à la clôture au 29/02/2012	6 526	54 864	501 010	56 427	- 1 955	- 3 304	613 568	9 174	622 742
* Variation de capital de l'entreprise consolidante									-
* Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle							-		-
* Résultat consolidé de l'exercice				64 742			64 742	600	65 342
* Distributions effectuées				- 14 564			- 14 564	- 11	- 14 575
* Variation des écarts de conversion					3 561		3 561	1	3 562
* Ecart actuariels nets d'impôts			- 4 772				- 4 772	- 25	- 4 797
* Autres			113			- 819	- 706	5	- 701
* Affectation du résultat N-1			41 863	- 41 863			-		-
- Situation à la clôture au 28/02/2013	6 526	54 864	538 214	64 742	1 606	- 4 123	661 829	9 744	671 573
* Variation de capital de l'entreprise consolidante									-
* Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle							-		-
* Résultat consolidé de l'exercice				77 508			77 508	- 267	77 241
* Distributions effectuées				- 14 533			- 14 533	3	- 14 536
* Variation des écarts de conversion					- 844		- 844		- 844
* Ecart actuariels nets d'impôts			- 2 269				- 2 269	- 1	- 2 270
* Autres			- 206			- 1 013	- 1 219	552	- 667
* Affectation du résultat N-1			50 209	- 50 209			-		-
- Situation à la clôture au 28/02/2014	6 526	54 864	585 948	77 508	762	- 5 136	720 472	10 025	730 497

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS AU 28 FEVRIER 2014

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés. Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

PREAMBULE

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2013/2014 sont établis suivant les normes IFRS (International Financial Reporting Standard) en vigueur au 28 février 2014, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, disponibles sur le site internet de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).

Le Directoire du 28 mai 2014 a arrêté les comptes annuels consolidés du groupe LDC en IFRS et a autorisé la publication des états financiers arrêtés au 28 février 2014. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale en date du 21 août 2014.

Les principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière permanente pour les périodes présentées et de manière uniforme pour l'ensemble des sociétés du groupe.

NOTE 1 – FAITS MARQUANTS

Evolution de l'activité

- L'année 2013 a été marquée par la diminution de la consommation des viandes en France après une progression relativement forte en volaille en 2012 (+2,5%).
Le groupe a pu améliorer significativement son mix produit suite à une forte croissance des volumes en 2012/2013 qui s'est poursuivie au cours du premier semestre 2013/2014.
- La filière volaille en France continue de traverser une période de profonde restructuration avec la fragilisation de certains acteurs du secteur, le dépôt de bilan et la liquidation partielle d'acteurs majeurs de la filière.
Au global, la consommation de volaille, sur l'exercice 2013-2014, est en léger recul (-0,8%) avec des baisses de consommation plus importantes sur le second semestre.
Les prix des matières premières ont été plutôt dans une tendance baissière sur l'exercice. Les résultats de l'année sont satisfaisants, portés par une bonne activité de fin d'année.
- A l'international, la Pologne, après avoir développé ses activités vers les circuits de la distribution GMS, a élargi sa gamme vers d'autres familles de produits. Les volumes commercialisés ainsi que le chiffre d'affaires ont continué à progresser. Cette évolution a permis de maintenir une bonne rentabilité mais une baisse des résultats a été constatée par rapport à l'exercice précédent en raison d'une activité de fin d'année moins rémunératrice.
- En ce qui concerne le pôle traiteur, l'exercice a été marqué par une progression de nos activités à marque. La non revalorisation tarifaire des produits à marque distributeur a pénalisé la rentabilité du pôle. Le chiffre d'affaires du pôle est en légère baisse (-1%) en raison d'un mix produit moins favorable. Les résultats du pôle traiteur s'améliorent sous l'effet du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires du groupe a progressé de 3,5 % associé à une augmentation des volumes commercialisés de 1,5 %.

Autres éléments significatifs

- Le Groupe LDC a reçu le 6 novembre 2013 de l'Autorité de la Concurrence une notification de griefs pour entente horizontale suite à une procédure initiée en 2007. Pour des raisons qui lui sont propres, le groupe LDC a choisi de ne pas contester cette notification. A ce jour, le groupe LDC n'est pas en mesure d'anticiper les suites de la procédure et les conséquences éventuelles. A ce stade, le groupe n'a donc enregistré aucune provision dans les comptes au 28/02/2014. Le groupe LDC a toujours agi dans l'intérêt général de façon à protéger tous les acteurs du producteur au consommateur.

NOTE 2 – METHODES COMPTABLES

Les principes et méthodes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 28 Février 2014 sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 28 Février 2013 à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations applicables de manière obligatoire au 01 Mars 2013.

Le groupe a procédé à une correction du bilan et des résultats présentés dans ce rapport au titre de l'exercice 28 Février 2013. En effet, les difficultés d'évaluation du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi avaient conduit le groupe à ne pas comptabiliser de produit au titre de cette mesure dans ses comptes au 28 février 2013. L'impact de cette correction sur l'exercice précédent, d'un montant de 4 208 K€, a été constaté en « autres créances » au bilan et en diminution des « frais de personnel » au niveau du compte de résultat. Les impacts sur les comptes sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

Bilan au 28 février 2013			
Actif		Passif	
Autres créances avant correction	70 864	Résultat net avant correction	60 534
Correction CICE	4 208	Correction CICE	4 208
Autres créances après correction	75 072	Résultat net après correction	64 742

Compte de résultat au 28 février 2013			
	Avant correction	Correction CICE	Après correction
Frais de personnel	630 212	- 4 208	626 004
Résultat opérationnel courant	85 878	+ 4 208	90 086
Résultat opérationnel	87 528	+ 4 208	91 736
Résultat avant impôt	89 651	+ 4 208	93 859
Résultat consolidé	61 134	+ 4 208	65 342
Résultat consolidé part groupe	60 534	+ 4 208	64 742

Le groupe a par ailleurs appliqué les modifications d'IAS 1 intitulées « Présentation des autres éléments du résultat global » pour la première fois au cours de l'exercice 2013/2014.

Pour rappel, la norme IAS 19 révisée a été appliquée de manière anticipée lors de l'exercice 2012/2013.

La révision d'IAS 19 a eu pour principaux effets :

- d'imposer la comptabilisation immédiate en capitaux propres non recyclables des pertes et gains actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi.
- d'éliminer l'étalement du coût des services passés

- d'améliorer les informations à fournir en les recentrant sur les caractéristiques des plans et les risques associés.

Cela avait principalement conduit le groupe LDC à reconnaître intégralement, en réduction des capitaux propres, le stock de coût des services passés non reconnus au 01.03.2012 à hauteur de 1,7 M€. Ce stock correspondait à l'impact de la modification de la convention collective nationale des produits alimentaires élaborés depuis février 2010, dont la reconnaissance était étalée sur la valeur résiduelle moyenne d'activité dans l'ancienne version de la norme IAS 19. L'impact de la première application d'IAS 19 révisée net d'impôts est de 1,1 M€.

Normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} Mars 2013 :

Les nouvelles normes, interprétations et amendements suivants applicables à compter du 1^{er} mars 2013 n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés du groupe :

- IFRS 10 : Etats financiers consolidés
- IFRS 11 : Partenariats
- IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités
- IFRS 13 : Evaluation à la juste valeur
- IAS 27 révisé : Etats financiers individuels
- IAS 28 révisé : Participation dans des entreprises associées et dans des co-entreprises
- Amendement IFRS 7 : Informations à fournir – compensation des actifs et passifs financiers
- Amendement IFRS 1 : Prêts publics

Normes dont l'application n'est pas encore applicable mais peut être anticipée :

Le groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} mars 2013 :

- IFRS 9, instruments financiers
- Amendement IAS 32, Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers
- Modifications d'IFRS 10, d'IFRS 12 et d'IAS 27 concernant les sociétés d'investissement
- IFRIC 21, Taxes prélevées par une autorité publique

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

2.1. Présentation et préparation des états financiers consolidés

- Les actifs consommés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou destinés à être cédés dans les douze mois suivant la clôture ainsi que la trésorerie sont des « actifs courants ». Les dettes échues au cours du cycle normal d'exploitation ou dont l'échéance est à moins d'un an sont des « passifs courants ». Tous les autres actifs et passifs sont considérés comme non courants. Le compte de résultat est présenté par nature. Il fait apparaître un « RESULTAT OPERATIONNEL COURANT » correspondant au résultat normal du cycle d'exploitation du groupe.
- La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction du Groupe, d'exercer un jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers et les notes annexes aux comptes consolidés. Il s'agit notamment de l'évaluation de la valeur d'utilité des Goodwill, de la détermination du montant des provisions pour risques et charges et des provisions pour engagements commerciaux ou des provisions pour retraites.

Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par ce changement.

2.2. Méthode de consolidation

- Les sociétés contrôlées de manière exclusive par le Groupe que ce soit de droit (détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote), contractuellement ou de fait (direction durable des politiques financières et opérationnelles) sont consolidées par intégration globale. Les comptes sont pris à 100 %, poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires.
- Les participations dans les entités contrôlées conjointement ainsi que celles sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.
- Les titres détenus dans des sociétés qui, bien que répondant aux critères exposés ci-dessus, ne sont pas comprises dans le périmètre de consolidation, figurent en titres de participation. La consolidation de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers.

2.3. Regroupement d'entreprises et Goodwill

- Si le coût d'acquisition d'une entreprise diffère de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis, l'écart d'acquisition est analysé et affecté dans les postes de bilan appropriés et ce dans un délai maximum de 12 mois suivant l'acquisition. Le coût d'acquisition est le prix qui a été ou sera payé par le Groupe dans le cadre de cette acquisition.
- La partie non affectée, si elle est positive, est présentée en Goodwill.
- La partie non affectée, si elle est négative (Badwill) est reprise au compte de résultat de l'exercice d'acquisition sans prorata temporis.
- Les actifs incorporels correspondant à des fonds de commerce sont reclassés en Goodwill.
- Les Goodwill sont enregistrés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise et sont convertis au cours en vigueur à la date de clôture.
- Les Goodwill ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque exercice sur la base des flux de trésorerie futurs des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquels ils sont rattachés (voir note 2.4 sur la dépréciation).

2.4. Dépréciation d'actifs

- Des tests de dépréciation sont pratiqués pour les actifs corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an, s'agissant d'actifs incorporels à durée de vie indéterminée et des Goodwill.
- Lorsque la valeur recouvrable de ces actifs devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence. Les dépréciations éventuellement constatées sur les Goodwill ne pourront pas être reprises ultérieurement.

- La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité :
 - La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale et est déterminée par référence au prix résultant d'un accord de vente irrévocable, et à défaut, au prix constaté sur le marché lors de transactions récentes.
 - La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie futurs générés par ces actifs. Les flux de trésorerie servant de base au calcul des valeurs d'utilité sont issus de plans d'affaires couvrant les prochains exercices et extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle spécifique.
- Les Goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) servant de base de calcul aux dépréciations.

Les UGT ou groupes d'UGT correspondent à des filiales ou à des regroupements de filiales appartenant à un même pôle d'activité et générant des flux de trésorerie nettement indépendants. Les UGT identifiées au sein du groupe LDC pour les filiales françaises, correspondent aux secteurs d'activités (Volaille et Traiteur) à l'exception d'une UGT « Œufs » pour le pôle Amont. Une UGT spécifique est identifiée pour chaque pays pour nos filiales étrangères (Pologne, Espagne).

2.5. Méthodes de conversion

- Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours en vigueur à la date de clôture.
- Les comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis en euros en utilisant un cours moyen calculé en fonction des cours officiels à la fin de chaque mois.
- Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents cours de change sont incluses dans les capitaux propres consolidés.

2.6. Actifs incorporels

- Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Il s'agit en l'espèce de logiciels, de marques ou de relations clientèles.
- Les logiciels sont amortis en linéaire sur 4 ans, les relations clientèles sont amorties en linéaire sur 12 ans. Les marques ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation annuel.
- Les marques sont considérées à durée de vie indéfinie et font l'objet de tests de dépréciation annuels. Ces tests de dépréciation sont basés sur une évaluation des marques selon la méthode de la valeur « market participant » en sommant les flux de trésorerie actualisés que pourraient raisonnablement espérer le groupe du fait de la détention de ces marques.
Ces flux de trésorerie sont déterminés en tenant compte d'un taux de croissance du chiffre d'affaires à marque sur un horizon à 5 ans. La méthode « Relief from Royalty » est ensuite appliquée au chiffre d'affaires prévu en appliquant un taux de Royalties intégrant le coût d'entretien de la marque à ce chiffre d'affaires. Ces flux sont ensuite actualisés, le taux retenu intègre une prime de risque spécifique au secteur d'activité.

2.7. Frais de recherche de développement

- Les frais de recherches sont comptabilisés en charges.

- Les frais de développement ne sont enregistrés à l'actif du bilan que dans la mesure où tous les critères de reconnaissance établis par l'IAS 38 sont remplis avant la mise sur le marché des produits.

2.8. Actifs corporels

- Les actifs corporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- En conformité avec la norme IAS 23 révisée, le groupe enregistre dans le coût de revient des immobilisations, les intérêts d'emprunts lorsque les critères de la norme sont respectés.
- Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.
- Les valeurs comptables des actifs corporels font l'objet de tests de « perte de valeur » lorsque des événements indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.
- Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilité. Les principales durées sont les suivantes :

- Constructions	20 à 30 ans
- Matériel et outillage	4 à 10 ans
- Agencements, aménagements, Installations	5 à 12 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier de bureau	10 ans

2.9. Contrats de location

- Les contrats de location sont classés en contrat de location – financement dès lors qu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents aux actifs loués. Ils sont alors comptabilisés dès l'origine au bilan à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette financière correspondante figure au passif du bilan.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location – financement sont amortis sur la durée d'utilité.

- Les autres contrats sont des locations simples et les loyers sont comptabilisés en charges linéairement sur la durée du contrat.

2.10. Titres non consolidés et autres actifs financiers

- Les titres non consolidés sont traités comme des titres disponibles à la vente et correspondent à des participations non cotées. Ils doivent être évalués à leur juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en capitaux propres. En l'absence de marché actif, la juste valeur est supposée équivalente au coût d'acquisition.
- Les autres actifs financiers regroupent notamment les dépôts de garantie versés et des créances détenues jusqu'à leur échéance évaluées au coût amorti ainsi que des Actifs Financiers disponibles à la vente évalués à leur juste valeur.

2.11. Stocks

- Les stocks de produits finis ou semi-ouvrés frais, de matières non consommables et autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du « coût unitaire moyen pondéré ».

- Les stocks de produits finis sont évalués au coût unitaire moyen pondéré ou à la valeur nette de réalisation si elle est inférieure.
- Les produits fabriqués et en cours sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.
- Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.
- Une dépréciation est effectuée sur les emballages ainsi que sur les pièces détachées lorsque ceux-ci ne sont pas utilisés sur une période donnée.

2.12. Actifs biologiques

- Les actifs biologiques correspondent à des volailles vivantes en cours d'élevage. Elles sont valorisées à leur juste valeur qui ne diffère pas de manière significative du coût de production incluant les charges directes et indirectes de production.

2.13. Créances

Les créances sont valorisées au plus bas de leur valeur nominale ou de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est déterminée au cas par cas, après analyse menée dans le cadre du processus de recouvrement des créances mis en place.

2.14. Actions propres

- Les titres d'autocontrôle sont portés en diminution des capitaux propres consolidés à leur coût d'acquisition.
- Les plus ou moins-values de cession ainsi que l'application de la fiscalité s'y rapportant sont comptabilisées dans les capitaux propres.

2.15. Actifs courants de gestion de trésorerie

- Les actifs courants de gestion de trésorerie correspondent à des instruments monétaires à terme ne répondant pas à la norme pour être classés directement en trésorerie. Il s'agit de dépôts à terme dont l'échéance est comprise entre 3 mois et 12 mois.

2.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les fonds de caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements dont l'échéance est inférieure à 3 mois dès l'origine sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

2.17. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement figurent au bilan dans le poste « Autres passifs courants ». Elles sont reconnues dans le compte de résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles ont permis d'acquérir.

2.18. Provisions

- Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont le montant ou l'échéance est incertain, et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources.

2.19. Avantages au personnel

Indemnités de départ en retraite

- Il s'agit d'indemnités versées aux salariés à l'occasion de leur départ en retraite. Les départs sont à l'initiative des salariés. Le groupe provisionne ces engagements, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service futur du salarié pour un maintien au sein du groupe jusqu'au départ à la retraite, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié. Les effets des écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Régimes complémentaires de retraite

- Ces régimes sont complémentaires à la pension minimale légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social. Le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes versées à des organismes extérieurs. La charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Médailles du travail

- Les médailles du travail sont calculées en fonction des accords d'entreprise s'appliquant à toutes les sociétés françaises du groupe en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La provision est calculée en tenant compte de la gratification à verser aux salariés justifiant d'une certaine ancienneté. Un prorata est appliqué à cette provision afin de tenir compte des demandes réelles des salariés par rapport aux ayants droits. Le montant de la provision est déterminé en tenant compte également de différentes hypothèses actuarielles : ancienneté, taux d'actualisation...

2.20. Instruments financiers

- En application d'IAS 39, les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur. Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. En revanche, la variation de valeur de la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement en résultat. Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne remplissent pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont enregistrées directement dans le compte de résultat de la période.

2.21. Gestion des risques

- Risque de crédit : Ce risque concerne essentiellement les créances commerciales qui dans le cas d'impayés généreront une perte financière pour le Groupe. Le groupe a mis en place des procédures internes de gestion du crédit clients et de recouvrement de créances. De plus le groupe a souscrit une assurance-crédit lui permettant de minimiser le risque sur certaines catégories de créances.

- **Risque de liquidité :** Le groupe pratique une gestion prudente qui lui permet de disposer d'un niveau suffisant de liquidités et d'actifs financiers négociables et liquides afin d'honorer ses engagements. Au 28 Février 2014, la trésorerie nette ressort à 22 274 K€ à laquelle vient s'ajouter les actifs courants de gestion de trésorerie pour 151 758 K€.
- **Risque de taux d'intérêts :** Le groupe détient des actifs pour des montants significatifs portant intérêts. Ces actifs sont classés en « Actifs courants de gestion de trésorerie » pour un montant de 151 758 K€. Tous ces actifs sont garantis en capital s'ils sont conservés jusqu'à l'échéance. Les emprunts sont comptabilisés le jour de leur mise en place à leur juste valeur de la contrepartie donnée, qui correspond à la trésorerie reçue, nette des frais d'émission connexes. Par la suite, et en l'absence d'une relation de couverture, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.
- **Risque de change :** Le groupe est peu soumis aux risques de change, ses approvisionnements et ses ventes s'effectuant essentiellement en euros. Toutefois afin de réduire les risques subsistants, il a été mis en place des couvertures de change à terme sur les devises les plus fréquemment utilisées par le groupe dans ses échanges internationaux.
- **Risque de matières premières :** Le groupe LDC, dans le cadre de sa gestion des risques sur les achats de matières premières, réalise des achats et ventes à terme de matières premières auprès d'agriculteurs ou de clients. L'intégralité des contrats d'achat et vente à terme entre dans le cadre de l'activité courante du groupe. Ces contrats sont spécifiquement exclus du champ d'application de la norme IAS 39 sur l'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers. Le groupe utilise des « Futures » sur le marché Euronext Liffe qui remplissent la définition d'instruments dérivés au sens de la norme IAS 39.

2.22. Impôts

- Les impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles existantes à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et leur valeur comptable au bilan.
- Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.
- Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés, pour toutes les différences déductibles (reports en avant de déficits fiscaux, crédits d'impôts non utilisés) dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être imputés sur un bénéfice futur.

2.23. Produits des activités ordinaires ou chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est reconnu lors de l'expédition des marchandises à nos clients conformément à nos conditions générales de vente.

Les éléments comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires sont :

- les ristournes correspondant à des avoirs sur le chiffre d'affaires.
- Les coopérations commerciales correspondant à des prestations de services fournies par la grande distribution ou d'autres réseaux de distribution permettant la mise en avant des produits.
- Les nouveaux instruments promotionnels (NIP) comme des bons de réductions immédiates, des cartes de fidélité de magasins notamment.
- Les participations publicitaires (budgets fixes accordés à nos clients pour des opérations promotionnelles de nos produits).

Du fait de son activité, le chiffre d'affaires fait auprès des éleveurs dans le cadre de la « semi-intégration » est éliminé.

La semi-intégration est un contrat par lequel nos sociétés organisant l'élevage vendent à des éleveurs des poussins et l'aliment permettant leur croissance jusqu'à leur enlèvement. Ces

animaux sont ensuite rachetés aux éleveurs par nos sociétés d'organisation de production pour être revendus dans le groupe aux sociétés d'abattage. Afin de neutraliser ces effets :

- Le chiffre d'affaires fait avec les éleveurs dit « semi-intégration » est éliminé en contrepartie du coût des achats du vif.
- Et le chiffre d'affaires fait par les sociétés d'organisation de production aux sociétés d'abattage est également éliminé pour ne conserver que le chiffre d'affaires tiers.

2.24. Information sectorielle

Les 3 secteurs opérationnels présentés, en accord avec les informations internes utilisées par les principaux décideurs opérationnels du Groupe LDC sont les secteurs Volaille, Traiteur et International. L'activité Amont est intégrée dans le secteur Volaille.

L'activité Amont regroupe les activités d'élevage des volailles vivantes, la fabrication d'aliments pour l'élevage et la production d'œufs de consommation ainsi que le négoce de céréales nécessaires à la fabrication d'aliments. 100 % des volailles vivantes produites par le pôle amont sont vendues au pôle volaille. Les principaux décideurs opérationnels du groupe considèrent l'activité volaille comme un secteur opérationnel à part entière dont l'activité amont n'est qu'une composante.

Les facteurs déterminants ou structurants qui ont permis de valider la cohérence et la conformité du découpage des secteurs opérationnels tels que suivis par les organes de direction sont les suivants :

- Structure économique identique des entités composant le secteur
- Nature des produits et services identiques
- Procédés de fabrication identique
- Interconnexion des activités des entités composant le secteur
- Méthodes de distribution des produits, logistique et pratiques commerciales
- Localisation géographique des entités composant le secteur

Les différentes activités des secteurs opérationnels sont :

- **Secteur volaille** : Fabrication d'aliments, élevage de volailles, production d'œufs (activité « amont »), abattage, transformation et commercialisation des produits à base de volaille.
 - **Secteur traiteur** : Fabrication de plats cuisinés, pizzas, sandwiches, galettes et crêpes, produits ethniques, pâtes à dérouler, quiches, tartes, tourtes.
 - **Secteur international** : Elevage de volailles, abattage, transformation et commercialisation de produits à base de volaille. Entités situées en Pologne et en Espagne. Produits destinés aux marchés locaux ou à l'export.
- Les produits des activités ordinaires sont ventilés par zone géographique en fonction de la localisation des filiales composant le secteur. Le groupe possède des filiales en France et à l'international (Pologne, Espagne).
 - Le groupe comptabilise les ventes et transferts inter-secteurs comme si ces ventes et transferts étaient réalisés avec des tiers, à des prix courants de marché.

2.25. Résultat par action

Le groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué. Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction des actions auto-détenues inscrites en diminution des capitaux propres. En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué est équivalent au résultat par action présenté.

2.26. Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

L'attribution d'actions gratuites répond à la définition d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et donne lieu à la comptabilisation d'une charge de personnel évaluée sur la base de la juste valeur des actions déterminée à la date d'attribution. La charge de personnel cumulée est comptabilisée à hauteur des services rendus par les bénéficiaires en contrepartie des capitaux propres.

2.27. Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante du groupe.

2.28. Actifs et passifs détenus en vue de leur vente et activités arrêtées, cédées ou en cours de cession

Les actifs destinés à être cédés sont les actifs qui seront réalisés au travers de leur cession considérée comme hautement probable dans les 12 mois, et non au travers de leur utilisation.

Les actifs et passifs destinés à être cédés sont présentés sur des lignes séparées du bilan consolidé. Ils sont évalués au plus bas entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de sortie.

2.29. Crédit d'impôt pour la compétitivité et pour l'emploi (CICE)

Le CICE a été comptabilisé dans le poste « Charges de personnel » pour un montant de 14 778 K€. Aucune somme n'a été encaissée au titre du CICE à la clôture de l'exercice 2013-2014.

NOTE 3 – PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE GROUPE LDC

Liste des entreprises Consolidées	Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode	Date de clôture
L.D.C.	Z.I. St Laurent 72300 Sablé/Sarthe	576850697	100 %	I.G.	28/02
L.D.C. VOLAILLE (1)	Z.I. St Laurent 72300 Sablé/Sarthe	433220399	100 %	I.G.	28/02
LDC TRAITEUR (2)	Z.I. St Laurent - 72300 Sablé/Sarthe	379042260	100 %	I.G.	28/02
HUTTEPAIN ALIMENTS (3)	Z.I.Nord - 24, rue Ettore-Bugatti 72650 La Chapelle St Aubin	576250062	100 %	I.G.	31/12
DROSED (4)	Ul. Sokolowska 154 - 08.110 Siedlce -Pologne	Etrangère	100 %	I.G.	31/12
AVES LDC ESPAÑA (5)	P.I.de Vicolozano 05194 Avila Espagne	Etrangère	100 %	I.G.	31/12

(1) LDC Volaille est la société « tête du pôle Volaille »

(2) LDC Traiteur est la société « tête du pôle Traiteur »

(3) HUTTEPAIN ALIMENTS est la société « tête du pôle Amont »

(4) Une consolidation a été effectuée au niveau de cette société afin d'intégrer les trois filiales de la société DROSED : ROLDROB détenue à 100 %, SEDAR détenue à 99,77 % ainsi que la société DROSED SUROWIEC détenue à 100 %.

(5) Une consolidation a été effectuée au niveau de cette société en intégrant globalement les sociétés SA AVILAVES GREDOS détenue à 100 % & LDC AN Elaborados détenue à 65 %. La société AN Melida détenue à 35 % a été consolidée en mise en équivalence.

Le groupe LDC est organisé par pôles d'activités et certains pôles ne clôturent pas à la même date que la société mère. Comme précisé dans le rapport de contrôle interne, parmi les missions dévolues à l'équipe d'audit interne, figure notamment la revue des comptes semestriels et annuels dans l'ensemble des filiales du groupe, tous pôles confondus. Ce travail essentiel à l'établissement des comptes annuels, base de nos comptes consolidés, doit être réalisé dans des conditions optimales d'efficacité et de fiabilité. L'équipe d'audit interne assure pratiquement la totalité des contrôles.

Notre organisation actuelle par pôle avec des dates de clôture décalées nous permet d'optimiser l'allocation de ces ressources internes.

Pour autant, compte tenu de cette situation, nous sommes particulièrement vigilants afin de recenser, identifier, mesurer et comptabiliser les impacts des événements significatifs intervenus dans la période intercalaire.

PERIMETRE PAR SECTEUR

SECTEUR VOLAILLE

POLE VOLAILLE

Liste des entreprises Consolidées	Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode	Date de clôture
L.D.C.	Z.I. St Laurent 72300 SABLE/SARTHE	576850697	100 %	I.G.	28/02
L.D.C. VOLAILLE	Z.I. St Laurent 72300 SABLE/SARTHE	433220399	100 %	I.G.	28/02
L.D.C. AQUITAINE	Z.I. 4, chemin de l'Aiguillon – BP 9 33430 BAZAS	303827501	97,91 %	I.G.	28/02
LDC FOODS	ZI du Lay 56660 SAINT JEAN BREVELAY	453164436	100 %	I.G.	28/02
STAM	ZI « Le Grenouillé » - BP6 85390 MOUILLERON	547350017	100 %	I.G.	28/02
PROCANAR	La Haye – Lauzach 56190 LAUZACH	333953842	100 %	I.G.	28/02
CELTYS	Z.I 56240 PLOUAY	431569946	100 %	I.G.	28/02
CELVIA	Z.I St Jean Brevelay 56660 SAINT JEAN BREVELAY	950608406	100 %	I.G.	28/02
L.D.C. BOURGOGNE	Z.I. de Branges – BP 109 71501 LOUHANS cedex	310391503	100 %	I.G.	28/02
GUILLOT COBREDA	BP 20 71290 CUISERY	381354000	100 %	I.G.	28/02
LES FERMIERS DE L'ARDECHE	Z.A. Le Flacher 07340 FELINES	305120107	100 %	I.G.	28/02
PALMID'OR BOURGOGNE	Pari Gagné 71520 TRAMBLY	327529178	100 %	I.G.	28/02
GUILLET	Z.A. Le Grand Clos 49640 DAUMERAY	666980156	99,64 %	I.G.	28/02
L.D.C. BRETAGNE	Lanfains – BP 256 22800 QUINTIN	302049168	100 %	I.G.	28/02
L.D.C. SABLÉ	Z.I. St Laurent 72300 SABLE /SARTHE	444502025	100 %	I.G.	28/02
SNV	Z.I Les Fourmis – BP 41 61140 CHAPELLE D'ANDAINE	404432775	100 %	I.G.	28/02
MAIRET	71330 SIMARD	311473342	100 %	I.G.	28/02
LDC CHARMILLES	Z.I. de la Gare 49360 MAULEVRIER	383955853	100 %	I.G.	28/02
CAILLES ROBIN	16 Bd des Capucines 85190 MACHE	316673987	100 %	I.G.	28/02
ROCVENT	6 Rue Jean DEVAUX 79100 THOUARS	422867330	100 %	I.G.	28/02
CORICO	Le Colombier 69860 MONSOLS	388039612	100 %	I.G.	28/02
ARRIVE	Rue du stade 85250 SAINT FULGENT	546650367	100 %	I.G.	28/02
ARRIVE AUVERGNE	Rue du stade 85250 SAINT FULGENT	432908614	100 %	I.G.	28/02
SOFIA	Rue du stade 85250 SAINT FULGENT	341329183	100 %	I.G.	28/02
S.L.B.	Rue des Frères Chappe 72200 LA FLECHE	539512616	51 %	M.E.	28/02
VOLFRANCE	Près le Bourg 29600 LA VICOMTE SUR RANCE	310470828	100 %	I.G.	28/02
LDC SERVICES	Z.I.St Laurent 72300 SABLE/SARTHE	799492897	100 %	I.G.	28/02
AU CHAPON BRESSAN	Rue du stade 01340 MONTREVEL EN BRESSE	311403554	100 %	I.G.	28/02

POLE AMONT

Liste des entreprises Consolidées	Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode	Date de clôture
HUTTEPAIN ALIMENTS	Z.I.N, 24 rue Ettore Bugatti 72650 LA CHAPELLE ST AUBIN	576250062	100 %	I.G.	31/12
JEUSSELIN	Le Bourg 72260 MONCE EN SAOSNOIS	696850098	56,97 %	I.G.	31/12
VERRON	Rue du huit mai 72160 THORIGNE SUR DUE	391652419	56,97 %	I.G.	31/12
ALIMAB	Rue de la Petite Vitesse – BP 45 72301 SABLE SUR SARTHE	576650865	100 %	I.G.	31/12
LOEUF (2)	Le Bois des Hogues – RN 148 72650 LA BAZOGE	344652565	71,58 %	I.G.	31/12
AVIPRO	Le Moulin Barbier 72310 BESSE SUR BRAYE	399486539	100 %	I.G.	31/12
SOVOPA	Le Pré du Doué – Route de la Chapelle St Fray- 72650 AIGNE	318187556	100 %	I.G.	31/12
BELLAVOL	Rue des platanes 79250 NUEIL S/ARGENT	434080404	65 %	I.G.	31/12
BETINA (3)	ZA de Lamboux 56250 ELVEN	411332703	100 %	I.G.	31/12
CORICO AMONT	Le Colombier 69860 MONSOLS	344154703	100 %	I.G.	31/12
BRESSANNE DE PRODUCTION	Z.I. Branges 71500 LOUHANS	381108281	100 %	I.G.	31/12
ARDEVOL	ZI. Le Flacher 07340 Félines	412115958	100 %	I.G.	31/12
HUTTEPAIN BOUIX	Z.I.N. 98 –102 rue Albert Einstein 72000 LE MANS	695850248	100 %	I.G.	31/12
RICHARD	Moulin Barbier 72310 BESSE SUR BRAYE	323505255	100 %	I.G.	31/12
CABRI PRODUCTION	Pari Gagné 71520 TRAMBLAY	444642920	100 %	I.G.	31/12
L'OEUF LANDAIS	Route de TILH 40290 HABAS	330404856	100 %	I.G.	31/12
HUTTEPAIN SOREAL	1 rue du Guidon 71500 LOUHANS	792645426	66 %	I.G.	31/12
VOLAILLES DE BRETAGNE	18 rue du Sabot 22440 PLOUFRAGAN	793117136	100 %	I.G.	31/12
SAVIGNY TRANSPORT	6, rue des Pâtis 41360 SAVIGNY/BRAYE	582106472	46,15 %	M.E	31/12
SAMO (1)	ZI route de Saint Jean de Sauves 86110 MIREBEAU	383959590	50 %	M.E	31/12
OVALIS (1)	Rue Gustave Eiffel 95190 GOUSSAINVILLE	488987439	50 %	M.E.	31/12

(1) Ces sociétés sont détenues à 50 % par un autre actionnaire. Toute la maîtrise technique de l'activité économique, les relations commerciales et l'élaboration des budgets d'investissement sont assurées par cet actionnaire. De ce fait la S.A. HUTTEPAIN ALIMENTS estime n'avoir qu'une influence notable sur ces sociétés.

(2) : Ancienne dénomination : Sacofel

(3) : Ancienne dénomination : Monsols Fertilisant

SECTEUR TRAITEUR

Liste des entreprises Consolidées	Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode	Date de clôture
L.D.C. TRAITEUR	Z.I. St Laurent - 72300 SABLE SUR SARTHE	379042260	100 %	I.G.	28/02
ESPRI RESTAURATION	Z.I. Beaufeu – BP 18 72210 ROEZE SUR SARTHE	343397782	100 %	I.G.	28/02
LA TOQUE ANGEVINE	Z.I. d'Etriché - 49504 SEGRE CEDEX	323438028	100 %	I.G.	28/02
REGALETTE	Z.A. de Kerboulard 56250 SAINT NOLFF	397455189	100 %	I.G.	28/02
AGIS	Z.I. de Courtine 84000 AVIGNON	387744493	100 %	I.G.	28/02
MARIE SURGELE	8 Rue de l'industrie 86110 MIREBEAU	525361465	100 %	I.G.	28/02
MARIE	4 rue de la Couture 94150 RUNGIS	327280368	100 %	I.G.	28/02

NOTE 4 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le groupe LDC a créé trois sociétés au cours de l'exercice 2013-2014 :

- la société Huttepain Soreal Aliments, créée le 26 avril 2013 et détenue à 66 %, qui a pour objet la production et la vente d'aliments pour animaux d'élevage.
- La société Volailles de Bretagne, créée le 27 mai 2013 et détenue à 100 %, qui a pour objet la production de volailles, abattage, conditionnement, expédition et commercialisation de volailles.

Ces deux sociétés sont rattachées au pôle amont du secteur volaille.

- La société Ldc Services, créée le 6 janvier 2014, détenue à 100 % et rattachée au pôle volaille qui a pour objet la fourniture de prestations administratives informatiques logistiques financières comptables juridiques fiscales sociales au profit de toute autre entreprise.

Ces créations n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes au 28 Février 2014.

NOTE 5 – CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES SOCIETES ETRANGERES

Un écart de conversion est constaté entre les cours historiques et le cours de clôture, à savoir :

	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
Drosed (POLOGNE)	762	1 606
TOTAL	762	1 606

NOTE 6 – GOODWILL

- Les Goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) générant des flux de trésorerie nettement indépendant et servant de base de calcul aux dépréciations.
- Les estimations de flux de trésorerie futurs actualisés sont réalisées sur les bases de données prévisionnelles à trois ans ou cinq ans pour le pôle traiteur. Le taux d'actualisation retenu intègre un taux de rendement et une prime de risque propre à l'activité du groupe. Ce taux est de 7,5 % pour le groupe LDC au 28 Février 2014. Il est pris en compte une valeur terminale qui correspond à l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie sans tenir compte d'un taux de croissance.
- Les analyses de sensibilité relatives aux UGT comprenant les écarts d'acquisition majeurs du groupe, à savoir les UGT Volaille, Traiteur et Pologne illustrent des valeurs recouvrables nettement supérieures aux valeurs comptables.
- Au 28 février 2014, les analyses de sensibilité relatives aux UGT Volaille et Pologne illustrent des valeurs recouvrables très nettement supérieures aux valeurs comptables. La direction estime qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable ne pourrait conduire à ce que la valeur comptable de ces UGT soit significativement supérieure à sa valeur recouvrable. De plus, historiquement, les variations entre réalisations et prévisions ont démontré la fiabilité du processus budgétaire.
Concernant l'UGT Traiteur, une variation de 0,5 points du taux d'actualisation et de un point de notre marge opérationnelle retenue dans nos estimations de flux de trésorerie futurs ne conduirait pas à comptabiliser de dépréciation supplémentaire.
Enfin, concernant l'UGT Œufs, compte tenu des hypothèses prévisionnelles établies par la Direction, des difficultés actuelles de la filière ainsi que du délai de retour envisagé à la rentabilité, la valeur recouvrable de l'actif est nettement inférieure à sa valeur comptable. Il a donc été comptabilisé une dépréciation du Goodwill pour un montant de 2 159 K€.

UGT	GOODWILL			DEPRECIATIONS			NET
	Début d'exercice	Variations	28/02/2014	Début d'exercice	Variations	28/02/2014	28/02/2014
VOLAILLE	48 864	654 (1)	49 518	154		154	49 364
TRAITEUR	52 003		52 003	565		565	51 438
POLOGNE	10 255	-4 (2)	10 251	2 379	-	2 379	7 872
ESPAGNE	3 340		3 340	2 588		2 588	752
ŒUFS	4 139		4 139	-	2 159 (3)	2 159	1 980
TOTAL	118 601	650	119 251	5 686	2 159	7 845	111 406

(1) Volfrance :	644
Volaille de Bretagne :	10
(2) Ecart de conversion	-4
(3) Dépréciation Goodwill Œuf	2 159

NOTE 7 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	28.02.13	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Augmentation	Diminution	Reclassement	28.02.14
Valeurs brutes							
- Logiciels	38 787	2 250	(19)	2 073	10 700	11	32 402
- Marques (1)	45 846						45 846
- Autres	5 357				99		5 258
- Immo en cours	2			367		(2)	367
TOTAL	89 992	2 250	(19)	2 440	10 799	9	83 873
Amort/provisions							
- Logiciels	34 355	(100)	(19)	2 249	8 429		28 056
- Marques	3 780						3 780
- Autres	1 104			464	137		1 431
- Immo en cours	0						0
TOTAL	39 239	(100)	(19)	2 713	8 566	0	33 267
VALEUR NETTE	50 753	2 350	0	(273)	2 233	9	50 606

(1) : Dont 13 602 K€ rattachés à l'UGT Volaille et 32 244 K€ rattachés à l'UGT Traiteur.

NOTE 8 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	28.02.13	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Augmentation	Diminution	Reclassement	28.02.14
Valeurs brutes							
Terrains	32 640	119	(50)	1 249	400	22	33 580
Constructions	506 642	1 254	(363)	26 473	11 073	1 113	524 046
Installations techniques – matériels et outillages	665 994	(814)	(553)	48 094	18 323	13 005	707 403
Autres immo corporelles	69 297	776	(64)	6 802	10 392		66 419
Immo en cours	11 666		(11)	5 861		(11 047)	6 469
Avances et acomptes	6 067		1	1 598		(3 035)	4 631
TOTAL	1 292 306	1 335	(1 040)	90 077	40 188	58	1 342 548
Amortissements							
Terrains – Aménagements	10 853	(5)		1 006	122		11 732
Constructions	307 690	212	(130)	23 621	7 814		323 579
Installations techniques – matériels et outillages	489 564	(822)	(354)	48 550	16 706	66	520 298
Autres immo corporelles	50 500	(154)	(49)	6 066	9 031		47 332
TOTAL	858 607	(769)	(533)	79 243	33 673	66	902 941
VALEUR NETTE	433 699	2 104	(507)	10 834	6 515	(8)	439 607

Dont biens financés en location financement :

	28.02.2013	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	28.02.2014
Valeurs brutes					
Terrains	3 644				3 644
Constructions	61 088			1 983	59 105
Matériels industriels	5 713				5 713
TOTAL	70 445	0	0	1 983	68 462
Amortissements					
Terrains - Aménagements	294				294
Constructions	40 467		2 529	1 274	41 722
Matériels industriels	5 598		42		5 640
TOTAL	46 359	0	2 571	1 274	47 656
VALEUR NETTE	24 086	0	(2 571)	709	20 806

NOTE 9 - INVESTISSEMENTS FINANCIERS

9.1. Titres non consolidés

	<u>Fraction du capital</u>	<u>Valeur au 28/02/2014</u>	<u>Valeur au 28/02/2013</u>
SARL LA VOLAILLERIE	68 %	15	15
SA SASSO	10 %	61	61
SARL AGRIFRANCE Import-Export	33,33 %	8	8
SICA Maine Porcs	8,98 %	10	10
SCEA diverses	Inférieure à 20 %	1	1
Vendée Bretagne Volaille	35 %	37	155
BSD	100 %		163
Divers	Inférieur à 10 %	7	6
Total		139	419

- Le groupe n'a aucune influence notable sur ces sociétés ou considère qu'elles ne sont pas significatives compte tenu de leur taille.

9.2. Titres mis en équivalence

	28.02.2013	Reclassement	Augmentation	Diminution	28.02.2014
Goodwill	1 135	(1) 2 935			4 070
Quote part des capitaux propres	12 588	(1) -2 935	636		10 289
TOTAL	13 723	0	636		14 359

(1) : AN Melida

Les informations financières résumées des sociétés mises en équivalence sont :

	Chiffres d'affaires	Résultat net consolidé	Actif net consolidé	Quote-part des capitaux propres
Savigny	3 816	56	1 013	467
Samo	18 596	18	1 563	782
AN Melida	141 370	334	24 567	8 599
SLB	-	85	279	142
Ovalis	114 646	150	598	299

9.3. Autres actifs financiers

	28.02.13	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	28.02.14
Valeurs brutes					
Prêts	3 713		2 847	1 422	5 138
Placements financiers	4 260			4 260	0
Autres	3 004		732	839	2 897
TOTAL	10 977		3 579	6 521	8 035
Dépréciation					
Prêts	150		22	12	160
Autres	1 130		3	12	1 121
TOTAL	1 280		25	24	1 281
VALEUR NETTE	9 697		3 554	6 497	6 754

NOTE 10 – STOCKS

	28.02.14	28.02.13
Valeurs brutes		
Matières premières	51 951	49 996
Pièces détachées	14 819	14 394
Prod. Intermédiaires et finis	107 185	114 056
Marchandises	9 075	14 269
En cours de production	1 872	1 436
TOTAL	184 902	194 151
Dépréciation		
Matières premières	1 762	1 832
Pièces détachées	2 489	2 888
Prod.intermédiaires et finis	14 192	13 287
Marchandises	111	67
En cours de production		
TOTAL	18 554	18 074
VALEUR NETTE	166 348	176 077

NOTE 11 – CREANCES

- L'ensemble des créances clients est à moins d'un an.
- Les autres créances de l'actif courant sont à moins d'un an et valorisées à leur valeur nominale.
- Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable. Les créances échues à la date de clôture font l'objet d'une analyse afin de déterminer leur valeur recouvrable.
- Compte tenu du nombre important de ses clients et de leur typologie, le groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit significatif.

Tableau de dépréciation des créances

	28.02.13	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Dotation	Reprise	28.02.14
Créances clients	7 349	106	(17)	1 523	1 671	7 290
Autres actifs courants	109		(1)	42	113	37
TOTAL	7 458	106	(18)	1 565	1 784	7 327

NOTE 12 - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

- La trésorerie comprend les comptes bancaires, les liquidités et les placements en valeurs mobilières. Le détail est le suivant :

	28/02/2014	28/02/2013
Valeurs mobilières de placement	41 599	72 555
Disponibilités	76 197	47 123
TRESORERIE ACTIF	117 796	119 678
Concours bancaires courants	95 522	91 361
TRESORERIE NETTE	22 274	28 317

- Le montant des facilités de crédit non utilisées prévues dans le cadre de contrats d'emprunts qui pourraient être disponibles pour les activités opérationnelles futures s'élève à 15 M€.

NOTE 13 - INSTRUMENTS FINANCIERS

	Actif financier à la juste valeur par le compte de résultat	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL
Titres non consolidés				139	139
Autres actifs financiers			6 754		6 754
Créances clients			358 026		358 026
Autres actifs courants			75 725		75 725
Actifs courants de gestion de trésorerie				151 758	151 758
Trésorerie et équivalents	117 796				117 796
TOTAL	117 796		440 505	151 897	710 198

NOTE 14 – CAPITAUX PROPRES

14.1. Capital social

- Le capital social est composé de 8 157 378 actions de 0,80 euros chacune.
- Le nombre d'actions en circulation n'a pas évolué au cours de l'exercice.
- Le montant des dividendes par action distribués au cours de l'exercice est de 1,80 €. Il n'y a pas d'actions à dividendes prioritaires.

14.2. Actions propres

- L'assemblée générale ordinaire du 22 août 2013 a donné l'autorisation au Directoire d'opérer en bourse sur ses propres actions dans les conditions fixées aux articles L-225-209 et suivants du Code de commerce.

Actions d'autocontrôle (1)	Nombre de titres	Montant
Au 28 Février 2013	74 078	4 123
Acquisitions dans le cadre du contrat de rachat d'actions	6 800	1 013
Cessions	-	
Au 28 Février 2014	80 878	5 136

(1) : Hors contrat de liquidités

- Les titres d'autocontrôle ont été portés en diminution des capitaux propres consolidés pour un montant de 5 136 K€. Au 28 Février 2014, la société détient en autocontrôle 1 % du capital social.

NOTE 15 – PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

	28.02.2013	Ecart de conversion	Mouvement périmètre	Ecarts actuariels	Dotation	Rep. utilisée	Rep. non utilisée	Reclass	28.02.2014
Passifs non courants									
Avantages du personnel	42 665	(32)	19	3 612	2 828	82			49 010
Sous total	42 665	(32)	19	3 612	2 828	82			49 010
Passifs courants									
Risques commerciaux	12 311				6 585	412	2 540		15 944
Risques sociaux	3 253				1 702	621	742		3 592
Impôts et taxes	2 480				5 691	377	450		7 344
Autres	1 806	(11)	33		2 216	492	55		3 497
Sous total	19 850	(11)	33		16 194	1 902	3 787	0	30 377
Total	62 515	(43)	52	3 612	19 022	1 984	3 787	0	79 387

▪ Les écarts actuariels concernant les Indemnités de Départ en Retraite sont comptabilisés par les réserves consolidées.

▪ Un litige commercial est en cours dans le pôle amont du secteur volaille. La société Groupe APPRO a assigné la société SOVOPA, filiale du groupe LDC pour un montant significatif. Les dirigeants du groupe LDC, compte tenu des éléments en leur possession lors de l'arrêté des comptes et confortés par les informations en provenance de leur conseil, jugent infondées les demandes de la partie adverse et ont décidé de ne pas constituer de provision à la clôture de l'exercice. Par jugement du Tribunal de Commerce de Bobigny en date du 30 Avril 2010, la SA APPRO a été débouté de ses demandes. La société Groupe APPRO et ses actionnaires ont décidé de faire appel de cette décision.

NOTE 16 – AVANTAGES AU PERSONNEL

	28/02/2014	28/02/2013
Indemnités de départ en retraite	46 843	40 577
Médailles du travail	2 167	2 088
TOTAL	49 010	42 665

- Les principales hypothèses actuarielles retenues pour les calculs des indemnités de départ en retraite et médailles du travail sont les suivantes :

Taux d'actualisation	2,81 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,20 %
Age de départ en retraite :	
Ouvriers, employés	62 ans
Agents de maîtrise	62 ans
Cadres	65 ans

La référence retenue pour la détermination du taux d'actualisation est une source Bloomberg AA composite pour une durée de 15 ans. Il n'y a pas eu d'ajustement du taux de base. Au 28 Février 2014, la sensibilité des provisions pour engagements de retraite au taux d'actualisation était la suivante : une hausse de 0,5 points du taux aurait diminué la dette du groupe de 3 400 milliers d'euros.

- La loi du 4 Mai 2004 reconnaît aux salariés français un droit individuel à la formation (DIF). Les droits acquis annuellement sont cumulables sur une durée de 6 ans. Droits acquis par les salariés du groupe au 31/12/2013 : 1 333 648 heures.

- Le directoire du 15 mai 2013, après avoir vérifié que les conditions et critères d'attributions ont été respectés, a validé l'attribution définitive des 2 500 actions gratuites du plan mis en œuvre en mai 2011.

16.1. Indemnités de Départ en Retraite

Les éléments ci-dessous concernent le groupe à l'exception des filiales Espagnoles.

	28/02/2014	28/02/2013
Valeur des engagements à l'ouverture	40 577	29 858
Coût des services rendus	2 480	2 024
Coût financier	1 563	1 352
Réduction/liquidation et prestations versées	(1 376)	(1 224)
Charge de l'exercice	2 667	2 152
Ecart de conversion	(32)	130
Mouvement de périmètre	19	995
Coût des services passés reconnus par les réserves (1)		1 722
Gains et pertes actuariels reconnus par les réserves	3 612	5 720
Valeur des engagements à la clôture	46 843	40 577

- (1) : En application de la norme IAS19R, le groupe avait comptabilisé en moins des capitaux propres consolidés un montant de 1 722 K€ au 28/02/2013. Cette somme correspondait au coût des services passés relatifs à l'impact sur les indemnités de départ en retraite issu de la modification de la convention collective nationale des industries de produits alimentaires élaborés.

NOTE 17 – EMPRUNTS

Dans le cadre des acquisitions de la société MARIE et du groupe ARRIVE, le groupe a contracté auprès des banques un financement de 60 M€ utilisable par tranche et sur une durée maximale de 5 années. Le montant disponible au 28 février 2014 s'élève à 15 M€ utilisé entièrement à cette date. Ces emprunts sont rémunérés sur la base du taux EURIBOR augmenté de la marge appliquée à la société LDC par les banques.

Ces emprunts prévoient un certain nombre d'obligations en matière de gestion du Groupe et d'objectifs de ratios financiers, dont le non-respect peut entraîner l'exigibilité anticipée des sommes dues au titre de ces emprunts.

L'ensemble des obligations est largement respecté par le Groupe LDC au 28 février 2014.

17.1. Analyse par catégories

	28/02/2014	28/02/2013
Emprunt et dettes financières auprès des établissements de crédits	31 101	33 059
Emprunt et dettes financières liés aux contrats de location financement	3 259	6 302
Emprunt et dettes diverses	13 546	17 582
TOTAL	47 906	56 943

Les emprunts et dettes diverses comprennent pour l'essentiel des comptes courants et des dettes de participation aux salariés.

17.2. Analyse par échéance

	28/02/2014	28/02/2013
Moins de 1 an	23 540	29 230
Entre 1 et 5 ans	19 138	21 511
Plus de 5 ans	5 228	6 202
TOTAL	47 906	56 943

17.3. Analyse par taux

L'endettement à taux variable du Groupe provient pour l'essentiel du financement de 15 M€ utilisé au 28 Février 2014.

NOTE 18 – AUTRES PASSIFS COURANTS

	28/02/2014	28/02/2013
Avances et acomptes sur commande	25 103	27 767
Dettes fiscales et sociales	177 954	162 953
Fournisseurs d'immobilisations	12 839	15 719
Dettes diverses	4 234	3 789
Produits constatés d'avance	6 325	8 997
TOTAL	226 455	219 225

NOTE 19 – IMPOTS SOCIETES

Une convention d'intégration fiscale existe entre certaines sociétés du pôle volaille et certaines sociétés du pôle traiteur (Marie, Marie Surgelé, Agis, La Toque Angevine et LDC Traiteur).

L'intégration fiscale a généré une économie d'impôt de 7 891 K€.

19.1. Taux théorique de l'impôt

	2013/2014	2012/2013
Résultat avant impôt	115 922	93 859
IS exigible	39 646	30 238
IS différé	- 322	-1 207
Total	39 324	29 031
Taux moyen	33,92 %	30,93 %
Taux de la société consolidante	38,00 %	36,10 %

19.2. Rationalisation de la charge d'impôt

	2013/2014	2012/2013
Résultat avant impôt	115 922	93 859
Impôt théorique au taux de la société consolidante	44 050	33 883
Impôt relatif à des déficits fiscaux non activés de l'exercice	1 207	221
Désactivation d'impôt relatif à des déficits fiscaux antérieurs	1 212	
Impôt sur le CICE non imposable	- 5 616	(1) - 1 519
Différences de taux d'imposition entre mère et filiales	- 1 926	-1 751
Effet du report variable	1 049	353
Contribution 3 % dividendes	437	437
Diverses réintégrations et déductions fiscales à caractère permanent	2 472	264
Crédits d'impôts	- 3 106	-3 285
Divers	- 455	428
Charge d'impôts	39 324	29 031

(1) : Suite à la correction des comptes 2012-2013

19.3. Ventilation des actifs / passifs d'impôts différés

La différence entre les impôts différés Actif et Passif figurant au bilan est de 23 439 K€. Le détail est le suivant :

IMPOTS DIFFERES ACTIF

	28/02/2014	28/02/2013
Congés payés	2 869	2 707
Participation	4 769	3 308
Avantage du personnel	16 718	13 915
Déficits fiscaux reportables	3 622	6 223
Provisions non admises fiscalement	5 962	6 206
Autres décalages temporaires	8 354	7 145
TOTAL A	42 294	39 504

IMPOTS DIFFERES PASSIF

	28/02/2014	28/02/2013
Amortissements dérogatoires	37 180	35 037
Juste valeur des immobilisations	18 575	18 462
Contrat de location financement	5 652	5 475
Autres	4 326	5 619
Total B	65 733	64 593

Solde impôt différé A-B	(1) (23 439)	(25 089)
--------------------------------	---------------------	-----------------

(1) Les impôts différés actif et passif ont fait l'objet d'une compensation pour une même entité fiscale.

Impôts différés actif présentés en actifs non courants	6 285 K€
Impôts différés passif présentés en passifs non courants	29 724 K€

19.4. Rapprochement variation impôts différés / charges d'impôts différés

	2013/2014	2012/2013
Solde impôt différé net	(23 439)	(25 089)
Impôts différés passés par capitaux propres	(1 351)	
Variation de périmètre	(3)	
Ecart de conversion sur impôts différés	26	
	(24 767)	(25 089)
Charge d'impôts différés	(322)	

19.5. Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Compte tenu, à la date de clôture des comptes, du caractère incertain de leur récupérabilité, les actifs nets d'impôts non comptabilisés se rapportant à des déficits fiscaux non imputés, représentent un total de 9 227 K€.

NOTE 20 – ENGAGEMENTS DONNES ET DETTES GARANTIES

ENGAGEMENTS DONNES	Montant
Cautions données (1)	12 420
Autres engagements (2)	4 705
TOTAL	17 125

(1) Dont cautions sur emprunt et découvert 10 530 K€, caution sur engagement de crédit-bail 1 724 K€, caution fournisseurs 166 K€.

(2) Dont engagements fournisseurs 3 944 K€, effets escomptés non échus 761 K€.

Les cautions sont données essentiellement par la société mère au profit de ses filiales.
Les autres engagements sont donnés par des filiales à des tiers.

DETTES GARANTIES	Montant	Nature de la garantie
Emprunts auprès des établissements de crédit	738	Sûretés réelles
TOTAL	738	

Les emprunts de certaines filiales sont garantis par la société mère.

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Engagement de crédit bail	190
Divers	613
TOTAL	803

NOTE 21 – INFORMATION SECTORIELLE

21.1. Secteurs d'activité

	VOLAILLE		TRAITEUR		INTERNATIONAL		ELIMINATION		TOTAL	
	28/02/14	28/02/13	28/02/14	28/02/13	28/02/14	28/02/13	28/02/14	28/02/13	28/02/14	28/02/13
Ventes externes	2 327 008	2 220 817	496 334	501 472	202 435	200 856			3 025 777	2 923 145
Ventes à d'autres secteurs intragroupe	20 072	20 364	6 896	10 322	5 039	4 909	-32 007	-35 595	0	0
Ventes des secteurs	2 347 080	2 241 181	503 230	511 794	207 474	205 765	-32 007	-35 595	3 025 777	2 923 145
Résultat opérationnel courant	116 407	82 804	-90	- 277	5 882	7 559			122 199	90 086
Charge (-) ou produit d'impôt	-40 726	-28 775	2 734	1 604	-1 332	-1 860			-39 324	-29 031
Actifs sectoriels	1 105 776	1 043 482	311 019	318 436	107 281	106 406			1 524 076	1 468 324
Passifs sectoriels (hors fonds propres)	376 318	363 826	340 994	344 541	76 267	88 384			793 579	796 751
Dotation amortissements et provisions	66 325	55 783	17 563	17 907	3 831	3 873			87 719	77 563
Investissements	70 668	77 802	17 236	14 937	4 613	3 730			92 517	96 469
Effectifs	11 428	11 333	2 961	3 014	1 716	1 725			16 105	16 072

21.2. Secteurs géographiques

	LOCALISATION DES ACTIFS				TOTAL	
	France		International		28/02/2014	28/02/2013
	28/02/2014	28/02/2013	28/02/2014	28/02/2013		
Ventes externes	2 823 342	2 722 289	202 435	200 856	3 025 777	2 923 145
Actifs sectoriels	1 416 795	1 361 918	107 281	106 406	1 524 076	1 468 324
Investissements	87 904	92 739	4 613	3 730	92 517	96 469
Effectifs	14 389	14 347	1 716	1 725	16 105	16 072

NOTE 22 – EFFECTIFS

	28/02/2014	28/02/2013
Ouvriers	12 987	13 009
Employés	1 197	1 190
Agents maîtrise	1 310	1 269
Cadres	611	604
Effectif moyen (1) (2) (3)	16 105	16 072

(1) Contrats à durée indéterminée et déterminée des sociétés consolidées en I.G.

(2) Changement de périmètre = -

(3) Dont effectif à l'étranger = 1 716

NOTE 23 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les parties liées sont les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Le montant des rémunérations totales et avantages de toute nature alloués au titre de l'exercice aux dirigeants du groupe s'élève à 1 400 milliers d'euros.

La rémunération des dirigeants est composée de :

- Avantages à court terme :

Salaires, parties fixe et variable, versés : 1 372 milliers d'euros
Jetons de présence versés aux membres
du conseil de surveillance : 28 milliers d'euros

- Paiement en actions : NEANT

Aucun engagement n'a été pris par la société, au bénéfice de ses mandataires sociaux, à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions.

Aucun crédit, aucune avance n'a été allouée aux dirigeants de la société conformément à l'article L.225-43 du code de commerce.

NOTE 24 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

	2013/2014	2012/2013
Provision pour risque fiscal	(5 247)	
Plans sociaux et autres charges de restructuration		479
Plus et moins-values exceptionnelles sur cessions d'immobilisations corporelles	(1 310)	1 171
Dépréciation du goodwill de l'UGT Oeuf	(2 159)	
Dépréciation d'actifs corporels	(534)	
Autres produits et charges opérationnels	(9 250)	1 650

NOTE 25 – RESULTAT FINANCIER

	2013/2014	2012/2013
<u>Coût ou produit de l'endettement financier net</u>		
. Revenus des placements et VMP	3 371	3 275
. Différence de change	(45)	(196)
. Intérêts et charges financières	(1 805)	(2 118)
	1 521	961
<u>Autres produits et charges financiers</u>		
. Dotation et reprise dépréciation financière	371	2 296
. Autres produits financiers	1 564	1 463
. Autres charges financières	(484)	(2 596)
	1 451	1 163
<u>Résultat financier</u>	2 972	2 124

NOTE 26 – EVENEMENTS POSTERIEURS

- Aucun évènement important ou ayant un lien direct et prépondérant avec une situation existante à la clôture n'est survenu entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes consolidés.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 28 février 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société L.D.C., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe des comptes consolidés qui expose les effets liés à la correction au 28 février 2013 des écritures de comptabilisation du produit lié au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE).

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Goodwills

Votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwills, selon les modalités décrites dans les notes 2.4 et 6 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Provisions pour risques et charges

Les notes 2.18 et 15 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux provisions pour risques et charges et en présentent l'évolution au cours de l'exercice. La note 1, « Faits Marquants - Autres éléments significatifs », fait état d'un risque n'ayant pas fait l'objet de provision en raison de l'impossibilité d'estimer avec une fiabilité suffisante la sortie de ressources correspondante.

Nos travaux ont consisté à apprécier les estimations retenues par la société, sur la base des éléments disponibles à ce jour, ainsi qu'à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Rennes et Nantes, le 25 juin 2014

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT IS
Vincent Broyé

ERNST & YOUNG et Autres
Luc Derrien



**VII. COMPTES SOCIAUX ET ANNEXE AU 28 FEVRIER 2014
DE LDC SA**

ACTIF

(en K€)

	Notes	Exercice 2013/2014		Exercice 2012/2013	
		Montant Brut	Amort. & Prov.		Montant Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(1) (2)	364	338	25	22
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(1) (2)	811	548	263	307
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	(3) (8)	660 394	1 194	659 200	649 589
Titres de participation		545 544	1 194	544 351	543 215
Créances rattachées		109 705		109 705	102 603
Autres		5 145		5 145	3 772
ACTIF IMMOBILISE		661 569	2 080	659 489	649 918
Créances clients et comptes rattachés		3 573		3 573	3 034
Autres créances et comptes de régularisation		554		554	2 002
Valeurs mobilières de placement	(6)	86 187		86 187	64 244
Disponibilités		5 142		5 142	840
Charges constatées d'avance		92		92	142
ACTIF CIRCULANT	(5)	95 548		95 548	70 262
TOTAL GENERAL		757 116	2 080	755 037	720 180

PASSIF

(en K€)

	Notes	Exercice	Exercice
		2013/2014	2012/2013
Capital		6 526	6 526
Prime d'émission, de fusion, d'apport		53 533	53 533
Réserves légales		653	653
Autres réserves		487 290	476 020
Résultat de l'exercice		28 707	25 803
Provisions réglementées	(8)	1 335	1 062
CAPITAUX PROPRES	(7)	578 044	563 597
Provisions pour risques			92
Provisions pour charges		865	837
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	(8)	865	929
Emprunts et dettes financières		166 424	149 035
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 711	1 771
Dettes fiscales et sociales		6 530	4 847
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		462	1
DETTES ET REGULARISATIONS	(5)	176 128	155 654
TOTAL GENERAL		755 037	720 180

COMPTE DE RESULTAT du 01.03.13 au 28.02.14

(en K€)

	Notes	Exercice 2013/2014	Exercice 2012/2013
Production vendue de services		13 452	12 650
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	(9)	13 452	12 650
Reprises sur prov. amort. et transferts			
Autres produits		1 598	1 851
PRODUITS D'EXPLOITATION	(9)	15 050	14 500
Autres achats et charges externes		6 529	6 361
Impôts taxes et versements assimilés		368	518
Salaires et traitements		4 863	5 053
Charges sociales		2 066	2 115
Dotations amortissements sur immo.	(1)	141	121
Dotations prov. pour risques et charges	(8)		41
Autres charges		28	35
CHARGES D'EXPLOITATION		13 996	14 244
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 054	256
RESULTAT FINANCIER	(9) (11)	29 303	25 452
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		30 357	25 707
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-368	992
PARTICIPATION DES SALARIES		138	121
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	(12)	1 144	775
TOTAL DES PRODUITS		55 042	47 095
TOTAL DES CHARGES		26 335	21 292
BENEFICE		28 707	25 803

ANNEXE SUR LES COMPTES DE LA SA LDC AU 28 FEVRIER 2014

Principes et méthodes comptables

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 28 février 2014 d'une durée de 12 mois, du 1er mars 2013 au 28 février 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Image fidèle, comparabilité
- Régularité, sincérité
- Prudence

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels édictées par le règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Autres éléments significatifs

La SA LDC, ainsi que certaines de ses filiales, a reçu de l'Autorité de la Concurrence une notification de griefs pour entente horizontale le 6 novembre 2013 suite à une procédure initiée en 2007. Pour des raisons qui lui sont propres, LDC a choisi de ne pas contester cette notification. LDC n'est pas en mesure d'anticiper les suites de la procédure ni les conséquences éventuelles. A ce stade, le Groupe n'a donc enregistré aucune provision au 28/02/2014.

Le Groupe LDC a toujours agi dans l'intérêt général de façon à protéger tous les acteurs du producteur au consommateur.

Note 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

(en milliers d'euros)

Mouvements	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur à la fin de l'exercice
<u>Valeur brute</u>				
Concessions et droits similaires	346	23	5	364
Installations techniques, matériels	2			2
Matériel de transport	603	33	91	546
Matériel de bureau et informatique, mobilier	310	17	64	263
Immobilisations en cours				
TOTAL	1 262	73	160	1 175
<u>Amortissements</u>				
Amortissement des concessions et droits	324	20	5	338
Amortissements des installations techniques, matériels	1	1		1
Amortissement du matériel de transport	380	65	91	354
Amortissement du matériel de bureau et mobilier	229	28	64	193
TOTAL	933	113	160	886
Valeur nette	329			289

Note 2 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les amortissements sont calculés selon le système linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées.

La valeur résiduelle est considérée comme nulle.

L'amortissement dégressif est calculé en fonction des durées d'usage communément admises.

L'écart entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est comptabilisé en amortissement dérogatoire (provisions réglementées)

Durée d'utilité

Logiciels	4 ans
Matériel de transport	4 ou 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	10 ans

Note 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET CREANCES RATTACHEES

Titres de participation :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat et les frais d'acquisition. Les frais d'acquisition sont amortis en dérogatoire sur cinq ans.

La valeur d'inventaire des titres de participation s'apprécie notamment par rapport à leur valeur d'utilité et à leur valeur de marché.

La valeur d'utilité se détermine en fonction des perspectives de rentabilité et d'activité du secteur ou de l'entreprise et de la valeur stratégique de la participation pour le groupe.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Autres titres :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires.

(en milliers d'euros)				
Mouvements de l'exercice	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la fin de l'exercice
Titres de participation	545 544			545 544
Créances rattachées	110 037	18 839	19 171	109 705
Autres titres immobilisés	9			9
Actions propres	3 762	1 373		5 136
TOTAL	659 353	20 212	19 171	660 394
Amortissements et provisions				
Titres de participation	2 329		1 136	1 194
Créances rattachées	7 435		7 435	0
TOTAL	9 764	0	8 571	1 194
VALEUR NETTE	649 589			659 200

Note 4 - ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)

	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Immobilisations financières	653 987	69
Créances	2 723	
Dettes	150 527	
Produits financiers	29 580	
Charges financières	10 439	

Nous vous informons que les transactions avec les parties liées ont été effectuées avec des sociétés sous contrôle exclusif.

Note 5 - CREANCES ET DETTES

Les créances de l'actif circulant sont à moins d'un an et valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des échéances des dettes :

(en milliers d'euros)

DETTES	Montant Brut	Degré d'exigibilité du passif		
		A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes financières (1)	166 424	166 254	169	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 711	2 711		
Dettes fiscales et sociales	6 530	6 392		138
Dettes diverses	462	462		
TOTAL	176 128	175 820	169	138

(1) Dont associés groupe : 150 415 K€

Note 6 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le poste de valeurs mobilières est constitué :

- De certificats de dépôt et de billets de trésorerie
- D'OPCVM dont la valeur de marché est proche de la valeur comptable. Elles sont enregistrées à leur coût d'achat. Lorsque le cours de bourse est inférieur à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Note 7 - CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève à 6 525 902 €, divisé en 8 157 378 actions ordinaires de 0,80 €.

Variations des capitaux propres
(en milliers d'euros)

Au 28/02/2013	563 597
Distribution de dividendes	-14 533
Variation provisions réglementées	274
Résultat de l'exercice	28 706
Au 28/02/2014	578 044

Note 8 – PROVISIONS

(en milliers d'euros)

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations			Reprises non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
		Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées		
Provisions réglementées						
Amortissements dérogatoires	1 062	308	34		1 335	
TOTAL	1 062	308	34		1 335	
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pensions et oblig. Similaires	837	28			865	
Provisions pour impôts						
Autres provisions pour risques et charges	92		92			
Provisions pour gros entretien						
TOTAL	929	28	92		865	
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations financières ⁽¹⁾	9 764		8 570 (1)		1 194	
Sur valeurs mobilières de placement	270			270	0	
TOTAL	10 034		8 570	270	1 194	
TOTAL GENERAL	12 025	336	8 696	270	3 395	
Dont dotations et reprises						
- d'exploitation		28	92			
- financières			8 570	270		
- exceptionnelles		308	34			

- (1) En date du 22 août 2013, le Conseil de Surveillance a autorisé le Directoire à consentir un abandon partiel de compte courant de la SA LDC pour un montant de 9,5 M€ afin de recapitaliser la société Aves LDC España. En conséquence, il a été repris la totalité des provisions sur titre (1,1 M€) et de compte courant (7,4 M€).

Provisions pour avantages au personnel : Les provisions pour indemnités de départ en retraite et médaille du travail sont calculées en utilisant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées et soumises à charges sociales.

Les hypothèses actuarielles retenues sont :

- Taux d'actualisation : 2,81 %
- Taux de réévaluation des salaires (inflation comprise) : 3,2 %
- Taux d'inflation : 1,9 %

Les provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont le montant ou l'échéance est incertain, et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources.

Note 9 – ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société LDC, en tant que société mère, a plusieurs activités :

- Une activité financière de prise de participations et gestion de celles-ci,
- Une activité gestion des marques et brevets pour le compte du groupe,
- Une activité d'animation.

Ces différents services ont été rémunérés en 2013/2014 de la façon suivante :

- Chiffre d'affaires	Activité d'animation	9 023 K€
	Prestation media	4 384 K€
	Autres activités annexes	44 K€
- Produits divers	Redevance de marque	1 476 K€
- Produits financiers	Dividendes reçus	28 561 K€

Note 10 – PERSONNEL

a) Ventilation par catégorie de l'effectif moyen salarié

	Total
Cadres	40
Agents de maîtrise	3
Employés	5
	48

b) Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et surveillance :

- Directoire 150 K€
- Conseil de Surveillance : 74 K€

c) Droit individuel de formation

Droits acquis par les salariés au 31/12/2013 :

4 525 heures

Note 11 - RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	2013/2014	2012/2013
- Dividendes reçus	28 561	28 720
- Autre résultat financier sur participation	(1) - 862	(1) - 4 486
- Produits placement	1 609	1 224
- Autres	- 5	- 6
	29 303	25 452

(1) Dont impact perte sur créances sur participation 930 K€ en N et dotation aux provisions sur les titres et compte courant Aves LDC España 4 435 K€ en N-1.

Note 12 – IMPOTS SUR LES SOCIETES

a) Répartition du montant global de l'impôt sur les bénéfices propre à la société

- Résultat courant	1 847 K€
- Résultat exceptionnel	- 598 K€
- Crédit d'impôt	- 105 K€
	<hr/>
	1 144 K€

b) Accroissement et allègement de la dette future d'impôts propre à la société

- Accroissement de la dette future d'impôts	445 K€
- Allègement de la dette future d'impôts	335 K€

c) Informations relatives au régime de groupe (régime art. 223 A à U du CGI)

LDC est la société mère d'un groupe fiscalement intégré composé des sociétés du pôle volaille clôturant au 28.02.14.

- Durée d'application de l'option

L'option a été formulée avec effet au 1^{er} mars 2003.

- Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble

Méthode de réallocation des déficits

La société mère crédite immédiatement la filiale déficitaire de l'économie qu'elle réalise en utilisant tout ou partie de son déficit, la filiale déterminant au cours des exercices ultérieurs sa charge d'impôt sans tenir compte des déficits déjà utilisés par la société mère.

- Informations relatives à l'impôt comptabilisé

Economie d'impôt réalisée par l'intégration fiscale : 490 K€

Note 13 - ENGAGEMENTS DONNES ET DETTES GARANTIES

<u>Engagements donnés</u>	
- Avals, cautions et garanties donnés	8 874 K€
. dont fournisseurs	
. « financements	8 874 K€
dont concernant :	
. les filiales	8 874 K€

Note 14 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les risques de change et de taux étant faibles, la société ne fait pas appel aux instruments financiers de couverture.

Note 15 – LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros

Dénomination	Capital	Réserves, Primes et report à nouveau	Quote-part Dividendes	Val. Brute Titres	Val. Nette Titres	Prêts, avances	Cautions	Chiffres d'affaires	Résultat Net	Date de clôture
FILIALES A PLUS DE 50 %										
SASU LDC VOLAILLE	126 534	195 323	100 % 24 674	292 603	292 603	0		0	23 470	28/02
SASU LDC TRAITEUR	63 000	12 486	100,00 %	105 554	105 554	39 594		808	-434	28/02
SAS HUTTEPAIN ALIMENTS	831	8 197	100,00 %	36 279	36 279	13 460		180 136	1 776	31/12
DROSED (Pologne)	2 214	27 267	100 %	27 707	27 707		202	134 965	2 489	31/12
SL AVES LDC ESPANA (Espagne)	2 325	-308	100,00 %	2 325	1 136	14 806		0	- 882	31/12

SAS ARRIVE	5 402	37 849	45% 2 431	36 142	36 142	453 023	15 326	28/02
SAS SOFIA	3 203	542	100% 1 456	44 862	44 862	0	1 468	28/02
FILIALES DE 10 A 50 %								
SA SASSO	640	3 600	10,00 %	61	61	5 363	394	30/09

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 28 février 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 28 février 2014, sur :

le contrôle des comptes annuels de la société L.D.C. S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,

la justification de nos appréciations,

les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 3 de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives à la dépréciation des titres de participation.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Provisions pour risques et charges :

La note 8 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux provisions pour risques et charges et en présentent l'évolution au cours de l'exercice. La note « Autres éléments significatifs » fait état d'un risque n'ayant pas fait l'objet de provision en raison de l'impossibilité d'estimer avec une fiabilité suffisante la sortie des ressources correspondantes.

Nos travaux ont consisté à apprécier les estimations retenues par la société, sur la base des éléments disponibles à ce jour ainsi qu'à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

A Rennes et à Nantes, le 25 juin 2014

KPMG Audit IS

ERNST & YOUNG et Autres

Vincent Broyé
Associé

Luc Derrien
Associé

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 28 février 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

3. Avec la société AVES LDC Espana : Abandon partiel d'une créance en compte courant au bénéfice de AVES LDC Espana

Personne concernée : M. Gilles Huttepain, membre du directoire de L.D.C. S.A. et Président du conseil d'administration de AVES LDC Espana.

c) Nature et objet :

Augmentation de capital de AVES LDC Espana par capitalisation d'une partie du compte courant débiteur de L.D.C. S.A. pour KEUR 9.500 le 3 octobre 2013, autorisée préalablement par votre conseil de surveillance le 22 août 2013.

d) Modalités :

Votre société a consenti un abandon d'une partie de la créance en compte courant qu'elle détient sur la société Aves LDC Espana à hauteur de KEUR 9.500.

La perte correspondante a été comptabilisée sur l'exercice clos le 28 février 2014 en charges financières pour KEUR 9.500.

4. Avec la Société Avilaves Gredos : Garantie bancaire

Personne concernée : M. Denis Lambert, Président du conseil d'administration de Avilaves Gredos et Président du Directoire de L.D.C. S.A.

c) Nature et objet :

Garantie bancaire consentie pour le compte de Avilaves Gredos au bénéfice de BNP Paribas, autorisée préalablement par votre conseil de surveillance le 14 novembre 2013.

d) Modalités :

Votre société a accordé une garantie au bénéfice de la société Avilaves Gredos à hauteur de KEUR 555. Cette garantie a été exigée par l'administration fiscale espagnole afin de garantir le sursis d'exécution dans le cadre du contrôle fiscal dont votre filiale a fait l'objet sur la période 2008/2009.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société L.D.C. Charmilles, détenue par la société L.D.C. Volailles, elle-même détenue par votre société

1.1 - Caution solidaire dans le cadre d'un contrat de crédit-bail

a) Nature et objet :

Caution solidaire envers les sociétés Batiroc Bretagne-Pays de la Loire, Fructicomi et Finamur autorisée par le conseil de surveillance du 24 mai 2007 et renouvelée par le conseil de surveillance du 2 février 2012.

b) Modalités :

Votre société s'est portée caution de la société L.D.C. Charmilles au bénéfice des sociétés Batiroc Bretagne-Pays de la Loire, Fructicomi et Finamur, pendant la durée du contrat de crédit-bail immobilier et à hauteur de deux années de loyers et charges, soit KEUR 541. Au 28 février 2014, le montant restant à rembourser par la société L.D.C. Charmilles s'élève à KEUR 719.

1.2 - Caution dans le cadre d'un découvert bancaire

a) Nature et objet :

Caution sur le découvert consentie par la Caisse Régionale de Crédit Agricole à la société L.D.C. Charmilles autorisée par le conseil de surveillance du 24 mai 2007.

b) Modalités :

Votre société s'est portée caution à hauteur d'un montant égal à 10 % du découvert bancaire accordé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole. Le découvert bancaire au 28 février 2014 s'élève à KEUR 354.

2. Avec la société L.D.C. Sablé S.A.S. : Caution dans le cadre d'un contrat de crédit-bail

a) Nature et objet :

Caution au bénéfice de la société de crédit-bail Sogéfimur autorisée par le conseil de surveillance du 20 mai 2009.

b) Modalités :

Votre société s'est portée caution de la société L.D.C. Sablé S.A.S. au bénéfice de la société de crédit-bail Sogéfimur pour les loyers restant à courir jusqu'à la date d'expiration du contrat de crédit-bail pour un engagement initial total de KEUR 1 814. Au 28 février 2014, le montant des loyers restant à courir avant la fin du crédit-bail est de KEUR 988.

3. Avec le groupe Drosed (Pologne) : Caution dans le cadre d'un emprunt bancaire

a) Nature et objet :

Caution au bénéfice de HSBC dans le cadre d'un emprunt bancaire finançant un investissement industriel à Roldrob (Pologne) autorisée par le conseil de surveillance du 20 mai 2009.

b) Modalités :

Votre société s'est portée caution pour le compte du groupe Drosed au bénéfice des banques HSBC pour KPLN 20 000 afin de financer un investissement industriel à Roldrob. Au 31 décembre 2013, date de clôture de votre filiale, le montant des engagements cautionnés par votre société concernant l'investissement industriel de Roldrob s'élève à KPLN 839.

4. Avec la société Agis : Caution dans le cadre d'un emprunt bancaire

a) Nature et objet :

Caution au bénéfice de BCME, dans le cadre d'un emprunt bancaire finançant l'extension du site de la société Agis à hauteur de KEUR 2 000 et pour une durée de sept ans, autorisée par le conseil de surveillance du 20 août 2009.

b) Modalités :

Votre société s'est portée caution pour le financement de l'extension du site de la société Agis. Au 28 février 2014, le montant de l'engagement garanti par votre société s'élève à KEUR 738 envers la BCME.

5. Avec la société Celtys

a) Nature et objet :

Accord pour la mise en place d'une lettre d'intention pour un complément de financement, autorisé par le conseil de surveillance du 23 août 2007.

b) Modalités :

Votre société a donné son accord à la banque Natixis pour la mise en place d'une lettre d'intention pour un complément de financement de KEUR 3.000 dont le bénéficiaire est la société Celtys. Le complément de financement utilisé par votre filiale au 28 février 2014 est de KEUR 2.340.

6. Avec la société Marie Surgelés : Caution dans le cadre d'un découvert bancaire

a) Nature et objet :

Caution au bénéfice de BNP Paribas dans le cadre d'une autorisation de facilité de caisse ou découvert autorisée par le conseil de surveillance du 3 février 2011.

b) Modalités :

Votre société s'est portée caution sur le découvert consenti par BNP Paribas à la société Marie Surgelés dans une limite de KEUR 4.000. Le découvert au 28 février 2014 s'élève à KEUR 5.871.

A Rennes et à Nantes, le 25 juin 2014

KPMG Audit IS

ERNST & YOUNG et Autres

Vincent Broyé
Associé

Luc Derrien
Associé



VIII. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 AOUT 2014

Mesdames, Messieurs, les actionnaires,

Convoqués en assemblée générale mixte conformément à la loi et aux statuts, vous venez d'entendre la lecture des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2014. Ceux-ci ont été mis en ligne sur le site de la société et tenus à votre disposition au siège social.

Il en est de même du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Conformément à l'article L. 225-68 du code du commerce nous portons à votre connaissance nos observations relatives au rapport du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2014.

1. Observations du Conseil de Surveillance

. Le rapport du Directoire

Le rapport du Directoire n'appelle pas de remarque particulière de la part du conseil de surveillance.

. Les comptes de l'exercice clos le 28 février 2014

Tels qu'ils vous ont été présentés, après avoir été certifiés par les commissaires aux comptes, les comptes de l'exercice clos le 28 février 2014 n'appellent pas d'observation de la part du conseil de surveillance.

2 Les mandats des commissaires aux comptes

- **Le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société ERNST & YOUNG et Autres arrive à expiration.**

Nous vous suggérons de procéder au renouvellement du mandat de la société ERNST & YOUNG et Autres, pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

Le Commissaire aux comptes a fait savoir par avance qu'il acceptait sa désignation et que rien ne s'opposait à cette acceptation.

▪ **Le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société AUDITEX arrive à expiration.**

Nous vous suggérons de procéder au renouvellement du mandat de la société AUDITEX, pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

Le Commissaire aux comptes a fait savoir par avance qu'il acceptait sa désignation et que rien ne s'opposait à cette acceptation.

3 L'objet des travaux du conseil

En application des règles légales, et au-delà de l'examen des comptes sociaux et du rapport du directoire au sujet desquels il vient de vous faire ses observations, le conseil de surveillance entend périodiquement le rapport du directoire sur la marche de la société. Il autorise les constitutions de sûretés, les cessions partielles ou totales de participations et de biens et droits immobiliers ainsi que les opérations de croissance externe.

Fait à SABLE SUR SARTHE, le 28 mai 2014

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE



IX. TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 AOUT 2014

SOCIETE LDC

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 6 525 902.40 euros
Siège social : Zone Industrielle Saint-Laurent, 72300 Sablé-sur-Sarthe
576 850 697 R.C.S. Le Mans

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

DU 21 AOÛT 2014

Projet d'ordre du jour

À caractère ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2014, approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 28 février 2014,
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions,
- Renouvellement du cabinet Ernst & Young & Autres aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire,
- Renouvellement du cabinet Auditex aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant,
- Renouvellement de la Société Civile Rémy LAMBERT en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Renouvellement de Monsieur Laurent GUILLET en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Nomination de Madame Caroline HUTTEPAIN épouse PELTIER en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil,
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,

À caractère extraordinaire :

- Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées, durée de l'autorisation, plafond, durée des périodes d'acquisition notamment en cas d'invalidité et de conservation,
- Délégation à conférer au Directoire en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, durée de la délégation, prix d'exercice,
- Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,
- Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'émettre des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,
- Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'émettre des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la Société de Cadres LDC, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions,
- Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail,
- Pouvoirs pour les formalités.

Texte des projets de résolutions

À caractère ordinaire :

Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2014 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 28 février 2014, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 28 706 593,86 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 21 378 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

Seconde résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 28 février 2014

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 28 février 2014, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 77 507 883 euros.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 28 février 2014 de la façon suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice	28 706 593,86 €
--------------------------	-----------------

Affectation

- Dividendes	14 683 280,40 €
- Autres réserves	14 023 313,46 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 1,80 euros, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du dividende interviendra le 25 août 2014.

Le paiement des dividendes sera effectué le 28 août 2014.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 8 157 378 actions composant le capital social au 27 mai 2014, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « Autres réserves » serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2010/2011	14 683 280,40 €* Soit 1,80 € par action		
2011/2012	14 683 280,40 * Soit 1,80 € par action		
2012/2013	14 683 280,40 * Soit 1,80 € par action		

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto détenues non versé et affecté au compte « Autres réserves »

Quatrième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution – Renouvellement du cabinet Ernst & Young et Autres aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire

Sur proposition du Conseil de surveillance, l'Assemblée Générale renouvelle Ernst & Young et Autres dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2020.

Le cabinet Ernst & Young et Autres qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, a déclaré accepter ses fonctions.

Sixième résolution - Renouvellement du cabinet Auditex aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant

Sur proposition du Conseil de surveillance, l'Assemblée Générale renouvelle Auditex, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2020.

Le cabinet Ernst & Young et Autres qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, a déclaré accepter ses fonctions.

Septième résolution - Renouvellement de la Société Civile Rémy LAMBERT en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de renouveler la Société Civile Rémy LAMBERT en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Huitième résolution - Renouvellement de Monsieur Laurent GUILLET en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Laurent GUILLET en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Neuvième résolution – Nomination de Madame Caroline HUTTEPAIN épouse PELTIER en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Caroline HUTTEPAIN épouse PELTIER en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Dixième résolution - Montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil

L'Assemblée Générale décide de porter le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance de 28 000 euros à 32 000 euros.

Cette décision applicable à l'exercice en cours sera maintenue jusqu'à nouvelle décision.

Onzième résolution - Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 400 000 actions composant le capital social, nombre le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 22 août 2013 dans sa onzième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action LDC par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 août 2013 dans sa douzième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 200 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 80 000 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

À caractère extraordinaire :

Douzième résolution - Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Directoire, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société existantes au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,

- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser le nombre de 80 000 actions du capital social au jour de la première attribution.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant une durée fixée par le Directoire, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, l'assemblée générale autorise le Directoire, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;
- Le cas échéant :
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
 - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
 - et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Elle prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Treizième résolution - Délégation à conférer au Directoire en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-91 du Code de commerce :

1°) délègue au Directoire sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ci-après définie.

2) fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.

3°) décide que le montant nominal global des actions auxquels les bons émis en vertu de la présente délégation sont susceptibles de donner droit ne pourra être supérieur à 96 000 euros. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

4°) décide que le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneront droit les bons, après prise en compte du prix d'émission des bons, sera au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action LDC aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons.

5) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSA, BSAANE, BSAAR à émettre, au profit de la catégorie de personnes suivante : Cadres salariés de la Société ou des sociétés

françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, étant précisé que les mandataires sociaux de la société sont exclus.

6°) Constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société susceptibles d'être émises sur exercice des bons au profit des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR.

7°) Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR, le Directoire pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions,
- répartir librement, au sein de la catégorie de personnes ci-dessus définie, tout ou partie des BSA, BSAANE et/ou BSAAR non souscrits.

8°) Décide que le Directoire aura tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de BSA, BSAANE et/ou BSAAR et notamment :

- Fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, la nature et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnera droit chaque bon, le prix d'émission des bons et le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneront droit les bons dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission ;
- Établir un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération ;
- Procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution ;
- Constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- A sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- Déléguer lui-même au Président du Directoire les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Directoire peut préalablement fixer ;
- Et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire en pareille matière.

L'assemblée générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Quatorzième résolution - Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-136 :

1. Délègue au Directoire sa compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies.
2. Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 110 000 €, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20% du capital par an.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires faisant l'objet de la présente résolution.
5. Décide que le prix d'émission des actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre de la présente délégation de compétence sera au moins égal au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.
6. Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1/, le Directoire pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée,
 - répartir librement tout ou partie des actions non souscrites.
7. Décide que le Directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
8. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Quinzième résolution – Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'émettre des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial du commissaire aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment des articles L. 225-129-2 et L. 225-138 du Code de commerce :

- 1) Délègue au Directoire sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ci-après définie, à l'émission d'actions ordinaires.
- 2) Fixe à 18 mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
- 3) Le montant nominal global maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 100 000 euros.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

- 4) Décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, que le prix d'émission des actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre de la présente délégation de compétence devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission.
- 5) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires à émettre au profit de la catégorie de personnes suivante : toute entité française ou étrangère intervenant à titre principal dans le secteur agro-alimentaire, soit de par son objet, soit au travers d'investissements.
- 6) Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1°), le Directoire pourra à son choix utiliser dans l'ordre qu'il déterminera l'une et/ou l'autre des facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, à condition qu'il atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits parmi la catégorie de personnes ci-dessus définie.

7) Décide que le Directoire aura toute compétence pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment :

- a) d'arrêter les conditions de la ou des émissions ;
- b) arrêter la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie ci-dessus désignée ;
- c) arrêter le nombre de titres à attribuer à chacun des bénéficiaires ;
- d) décider le montant à émettre, le prix de l'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;
- e) déterminer les dates et les modalités de l'émission et les dates de jouissance des actions à émettre ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission ;
- f) déterminer le mode de libération des actions à émettre ;
- g) suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux titres émis pendant un délai maximum de trois mois ;
- h) à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- i) constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- j) d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des actions émises en vertu de la présente délégation et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire en pareille matière.

8) Prend acte du fait que le Directoire rendra compte à la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation de la présente délégation accordée au titre de la présente résolution.

Seizième résolution – Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'émettre des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la Société de Cadres LDC

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial du commissaire aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment des articles L. 225-129-2 et L. 225-138 du Code de commerce :

1) Délègue au Directoire sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, avec suppression du

droit préférentiel de souscription au profit de la personne nommément désignée ci-après, à l'émission d'actions ordinaires.

2) Fixe à 18 mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.

3) Le montant nominal global maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 150 000 euros.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

4) Décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, que le prix d'émission des actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre de la présente délégation de compétence devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 30 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission diminué d'une décote maximale de 20 %.

5) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires à émettre au profit de la Société de Cadres LDC.

6) Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1°), le Directoire pourra limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, à condition qu'il atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée.

7) Décide que le Directoire aura toute compétence pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment :

- a) d'arrêter les conditions de la ou des émissions ;
- b) décider le montant à émettre, le prix de l'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;
- c) déterminer les dates et les modalités de l'émission, et les dates de jouissance des actions à émettre ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission ;
- d) déterminer le mode de libération des actions à émettre ;
- e) suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux titres émis pendant un délai maximum de trois mois ;
- f) à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- g) constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;

h) d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des actions émises en vertu de la présente délégation et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire en pareille matière.

8) Prend acte du fait que le Directoire rendra compte à la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation de la présente délégation accordée au titre de la présente résolution.

Dix-septième résolution - Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail,

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1/ Autorise le Directoire, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.

2/ Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.

3/ Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation.

4/ Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société ;

5/ Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

6/ Décide, en application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, que le Directoire pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis au premier paragraphe ci-dessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote ;

7/ Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Directoire pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Dix-huitième résolution– Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.